

Affaires indiennes et du Nord Canada

RAPPORT

ANNUEL

1990

1991

Canada



À SON EXCELLENCE

Le très honorable Ramon Hnatyshyn

Gouverneur général du Canada

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice financier allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

L'année a été difficile et tumultueuse. Elle a été marquée par d'importants succès dans la négociation d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones du Canada. Il y a également eu de regrettables événements où les affrontements ont remplacé le processus de négociation. Ces incidents montrent qu'il faut agir rapidement et de manière créative dans l'établissement d'une nouvelle relation avec les autochtones.

Comme je l'ai mentionné l'an dernier, les habitants du Nord et les Premières Nations du Canada désirent assumer des pouvoirs accrus en ce qui a trait à leurs propres affaires. La responsabilité la plus fondamentale de mon Ministère est de favoriser le transfert continu des pouvoirs.

Je suis fier d'annoncer que cette année encore de grands progrès ont été accomplis dans le transfert des responsabilités ainsi que dans les autres orientations prévues dans le Programme pour les autochtones annoncé par le Premier ministre en septembre 1990 : accélération du processus des revendications territoriales, négociations en vue de modifier la Loi sur les Indiens et établissement d'une nouvelle relation entre les Premières Nations et le gouvernement.

Je tiens à remercier les Premières Nations du Canada dont les qualités de leadership et le savoir-faire continuent de s'accroître. Ces peuples ont travaillé en collaboration avec les hommes et les femmes compétents qui oeuvrent au sein du Ministère. Ensemble, au cours de la dernière année, ils ont mené à bien nombre de projets qui ont porté fruit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

*Thomas E. Siddon, c.p., député,*

*ministre des Affaires indiennes*

*et du Nord canadien*

Publié avec l'autorisation de  
l'hon. Tom Siddon, c.p. député,  
ministre des Affaires indiennes  
et du Nord canadien,  
Ottawa, 1991.

QS-6071-000-BB-A1

No de catalogue : R1 - 1991

ISBN 0-662-58675-1 (c) Ministre des Approvisionnements  
et Services Canada

## TABLE DES MATIÈRES

### FAITS SAILLANTS

### PROFIL DU MINISTÈRE

### LE CONSEIL DES SOUS-MINISTRES CHARGÉ DU CHANGEMENT

### PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

#### SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Direction des politiques

Direction générale de la Constitution, de la législation et des relations fédérales-provinciales

- Direction de la Constitution
- Direction des relations fédérales-provinciales

Direction générale des négociations avec les collectivités et de la mise en oeuvre

- Direction des négociations avec les collectivités
- Direction de la mise en oeuvre

#### SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

Direction générale de l'éducation

Direction générale du développement social

Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations

- Direction du soutien des bandes
- Soutien à la gestion indienne
- Direction de la gestion des immobilisations
- Direction du logement

#### SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Stratégie canadienne de développement économique des autochtones

- Développement économique communautaire
- Mise en valeur des ressources
- Négociation de l'accès aux ressources
- Développement commercial
- La Commission consultative de la fiscalité indienne
- Recherche et Promotion des intérêts
- Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Direction générale de l'élaboration de la politique

- Perfectionnement de la main-d'oeuvre

## **SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE**

Examen du STRF Direction générale des terres et de l'environnement

- Direction des terres
- Direction de l'environnement

Direction générale, de l'inscription des revenus et de l'administration des bandes

- Direction de l'inscription et des listes de bandes
- Direction de l'administration des bandes et des successions
- Direction du fonds des Indiens

Direction générale de la politique des traités

- Direction de la politique sur les pêches indiennes

Direction générale des revendications particulières

- Direction du soutien juridique

## **SECTEUR DES POLITIQUES ET DE LA LÉGISLATION**

Direction générale des politiques

- Direction des projets spéciaux
- Direction de la législation

## **PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION**

### **SECTEUR DES FINANCES ET DES SERVICES PROFESSIONNELS**

Direction générale des finances

Direction générale des services de gestion

- Direction des services ministériels
- Direction de l'analyse quantitative et de la recherche socio-démographique
- Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Direction générale de la vérification interne

- Services techniques
- Services juridiques

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION**

## **COMMUNICATIONS**

## **PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD**

### **DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Direction de la gestion des ressources pétrolières et gazières



Division des services environnementaux et de la recherche  
Division de l'aménagement du territoire et de la conservation  
Division de la gestion foncière  
Division des ressources hydrauliques  
Direction de l'exploitation minière et de l'infrastructure  
Division de la législation minière et de la gestion des ressources  
Division de l'économie minière et de l'analyse de projets  
Division de l'infrastructure et des transports  
Section du développement économique  
Projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord

**DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Direction de l'évolution constitutionnelle et des affaires autochtones  
Direction des affaires circumpolaires et scientifiques  
Direction de la planification stratégique

**DIRECTION GÉNÉRALE DES REVENDICATIONS GLOBALES**

Groupe de travail de la Colombie-Britannique  
Les Nisghas  
Le Conseil des Atikamekw et des Montagnais  
La Fédération Tungavik du Nunavut  
Les Dénés et les Métis

**ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA**

**BUREAUX RÉGIONAUX**

Région de l'Atlantique  
Région du Québec  
Région de l'Ontario  
Région du Manitoba  
Région de la Saskatchewan  
Région de l'Alberta  
Région de la Colombie-Britannique  
Région du Yukon  
Région des Territoires du Nord-Ouest

**ANNEXE I**

Dépenses budgétaires

**ANNEXE II**

Lois appliquées



## **FAITS SAILLANTS**

### **PROGRAMME POUR LES AUTOCHTONES**

Le 25 septembre 1990, le Premier ministre a annoncé le Programme pour les autochtones, une initiative dont le but est de créer une nouvelle relation entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada. Les principaux éléments de ce programme visent, entre autres, à accélérer le règlement des revendications territoriales, à améliorer la situation économique et sociale dans les réserves, ainsi que la relation entre le Canada et les peuples autochtones et, enfin, à traiter les préoccupations des autochtones dans la société canadienne contemporaine.

L'année qui se termine a connu des progrès significatifs dans le règlement des revendications territoriales particulières et globales. La décision historique du gouvernement de la Colombie-Britannique, en octobre 1990, de participer aux négociations concernant les revendications globales a été un fait marquant. Cette décision a préparé la voie à la signature de la première entente cadre avec le Conseil des Nishgas, le 20 mars 1991. C'est une première étape vers le règlement des revendications globales de la Colombie-Britannique. Au total, le nombre des revendications globales qui ont été acceptées aux fins d'examen est passé de 6 à 26.

On a également réalisé des progrès au chapitre des revendications particulières. Un comité spécial des chefs des Premières Nations a passé en revue certaines questions relatives aux revendications territoriales particulières et a présenté au gouvernement des propositions concrètes afin d'accélérer le processus, dont l'établissement d'une Commission des revendications particulières ainsi que des mesures plus rapides. Des ententes ont également été conclues avec la bande de Teslin, en Colombie-Britannique, et la bande de Stoney, en Alberta, concernant des revendications particulières.

Des négociations étaient en cours entre le Ministère, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et le gouvernement provincial concernant les droits fonciers issus des traités, une question fondamentale pour les autochtones des Prairies.

L'amélioration des conditions économiques et sociales dans les réserves s'inscrit au coeur du Programme pour les autochtones. En mars 1991, dans le cadre du Plan vert, le gouvernement a annoncé une augmentation de 250 millions de dollars, échelonnée sur les six prochaines années, en vue d'accélérer l'installation de systèmes d'approvisionnement

en eau potable et d'égout dans les réserves. À cette initiative du MAINC vient s'ajouter une subvention de 25 millions de dollars annoncée par Santé et Bien-être social Canada dans le but d'assurer une surveillance accrue de la qualité de l'eau dans les réserves au Canada et de donner plus de, formation en ce domaine.

En février 1991, un projet de 36 millions de dollars répartis sur les quatre prochaines années et visant à combattre la violence familiale dans les réserves a été annoncé. De plus, des plans ont été élaborés en vue d'améliorer les services de maintien de l'ordre dans les réserves. Le logement a également été une priorité. De concert avec des groupes indiens, le MAINC a préparé un important document de travail sur la question du logement. En outre, des consultations plus poussées étaient en cours avec les dirigeants indiens au sujet d'options à la politique du logement.

La réforme de la Loi sur les Indiens, texte législatif aujourd'hui suranné, est la pierre angulaire à l'élaboration d'une nouvelle relation entre les peuples autochtones et le gouvernement. Après plusieurs années de travaux dans le cadre de l'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, des groupes d'étude dirigés par des Indiens ont accompli des progrès intéressants dans l'élaboration de propositions complémentaires dans des domaines tels la gestion des terres, l'administration, l'argent des Indiens, la fiscalité, la foresterie, les élections, la gazette et l'enregistrement des lois. Ces propositions complémentaires devraient être soumises à l'examen du gouvernement au cours de la prochaine année.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au cours de la première année complète d'existence de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA), le MAINC et ses partenaires, Emploi et Immigration Canada et Industrie, Sciences et Technologie Canada, ont accompli d'énormes progrès. Les institutions autochtones financières, sectorielles et de développement communautaire ont été fortifiées, les autochtones ont beaucoup participé à l'exécution et à l'administration des programmes et des services fédéraux en matière de développement économique; l'exécution des programmes a été davantage décentralisée et les programmes fédéraux en matière de développement économique ont été harmonisés. Par exemple, le MAINC

- donné son appui à la création d'environ 350 Organismes de développement économique communautaire (ODEC), entités dirigées par les collectivités indiennes et inuit qu'elles desservent et à qui elles rendent compte;
- a appuyé 70 projets et programmes de mise en valeur des ressources, y compris 41 sociétés de développement sectorielles orientées de plus en plus vers des domaines tels la foresterie, l'agriculture et le tourisme;
- a fourni du financement à 50 collectivités afin d'appuyer les négociations se rapportant à la participation des autochtones à des projets importants d'exploitation des ressources à l'extérieur des réserves, d'attirer les investissements dans les projets d'exploitation des ressources dans les réserves et de négocier l'accès aux ressources à l'extérieur des réserves.

## TRANSFERT DE POUVOIRS

Le transfert des responsabilités aux collectivités indiennes dans la gestion de leurs affaires s'est poursuivi. Quatre collectivités ont signé des ententes concernant l'autonomie gouvernementale et, au total, 54 propositions d'ententes à cet égard sont actuellement soumises aux fins d'examen. Environ 58 ententes relatives aux Modes optionnels de financement ont été conclues avec des collectivités autochtones au cours de l'année. On a aussi simplifié les règles régissant les Ententes de paiements de transfert souples pour toutes les autres bandes

La gestion de 21 écoles a été transférée aux collectivités autochtones, dont un bon nombre au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

## FAITS NOUVEAUX À OKA

Le conflit survenu entre les Mohawks de Kanesatake et la municipalité d'Oka, au Québec, au sujet de l'utilisation des terres dans cette région, a été un événement important et troublant de l'année 1990. Le gouvernement fédéral a acheté les terres en litige et a ouvert les négociations afin de les transférer à la bande. L'élection d'un conseil de bande à Kanesatake a aidé à stabiliser la communauté mohawk.

## DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL

Le 1er novembre 1990, le Premier ministre a annoncé la création du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, sous la présidence de M. Keith Spicer.

Au moment de l'annonce, le Premier ministre a déclaré que « les peuples autochtones doivent participer pleinement au processus de consultation et s'adresser directement aux autres Canadiens au sujet des changements qu'ils désirent. Ils ne doivent pas, comme cela est arrivé trop souvent par le passé, être exclus du processus de changement.»

Le mandat du Forum en ce qui a trait aux questions autochtones comporte entre autres les éléments suivants : la nature de la relation entre les autochtones et les non-autochtones au Canada; les institutions qui favorisent l'identité et le maintien des traditions des autochtones du Canada; leurs liens avec le reste de la société canadienne dans le contexte d'une démocratie moderne.

Le Forum a soumis un rapport provisoire le 20 mars 1991. Ce rapport a révélé que la majorité des participants croient que le gouvernement fédéral se doit, de concert avec les dirigeants autochtones, de résoudre les questions telles les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Le gouvernement a établi bien clairement que le Forum n'avait pas été conçu dans le but de limiter les occasions, pour les autochtones, d'exprimer leurs préoccupations. Si, en raison du travail qu'a effectué le forum, il a semblé évident qu'une initiative distincte devrait être mise en place pour étudier un ou plusieurs aspects de la relation entre les autochtones et la société canadienne, cette option demeure toujours.

## LA FÉDÉRATION TUNGAVIK DU NUNAVUT

Une entente de principe a été signée en avril 1990 par la Fédération Tungavik du Nunavut et les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. L'entente prévoit la participation des Inuit à la gestion des terres et des ressources, le versement d'une indemnité de 580 millions de dollars et la propriété par les Inuit d'environ 350 000 kilomètres carrés, y compris des droits d'exploitation du sous-sol sur 36 257 kilomètres carrés de terres. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la sélection des terres et le choix de sujets à

traiter dans une entente finale. Les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest et les Inuit de l'Arctique de l'Est ont continué leur travail en vue de remplir leur engagement de principe concernant la création du Nunavut.

#### PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX

Durant l'année, le Ministère a été un intervenant du Plan vert du Canada. En plus de fournir 250 millions de dollars dans le cadre de l'initiative Santé et eau potable des Indiens, le Ministère a également assuré aux bandes et aux organismes indiens de tout le pays un soutien consultatif et technique pour analyser les problèmes environnementaux, participer aux processus d'évaluation et de réglementation, et négocier les sommes à verser en dédommagement des torts causés à l'environnement.

La Stratégie pour l'environnement arctique (SEA), un programme de 100 millions de dollars qui s'inscrit dans le cadre du Plan vert, a été lancée à Iqaluit. La SEA touche quatre secteurs d'action précis : les contaminants dans l'Arctique, l'élimination des déchets la protection de l'eau et l'intégration des objectifs environnementaux et économiques au niveau communautaire. De plus, la stratégie est étroitement liée à la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique, signée cette année par les huit pays circumpolaires, dont le Canada.

#### LOGEMENT

Le Ministère a accordé cette année des subventions d'immobilisation, d'une valeur de 130 millions de dollars, pour la construction d'environ 3 700 maisons et la rénovation de 4 000 maisons dans les réserves. Des garanties, ministérielles ont aussi été allouées pour 255 prêts, d'une valeur de près de 100 millions de dollars, applicables à la construction de maisons, et pour 33 prêts totalisant, presque 500 000 dollars à des fins de rénovations.

#### PRIX DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LE NORD

Taamusi Qumaq, linguiste et ethnologue bien connu, a été le lauréat de cette année du Prix de la recherche scientifique sur le Nord, décerné chaque année par le Ministre à une personne qui a contribué de façon remarquable à faire connaître et comprendre le Nord canadien.

## **PROFIL DU MINISTÈRE**

Créé en 1966, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est dirigé par un ministre qui est responsable des affaires indiennes et inuit et chargé de coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère assume les responsabilités suivantes

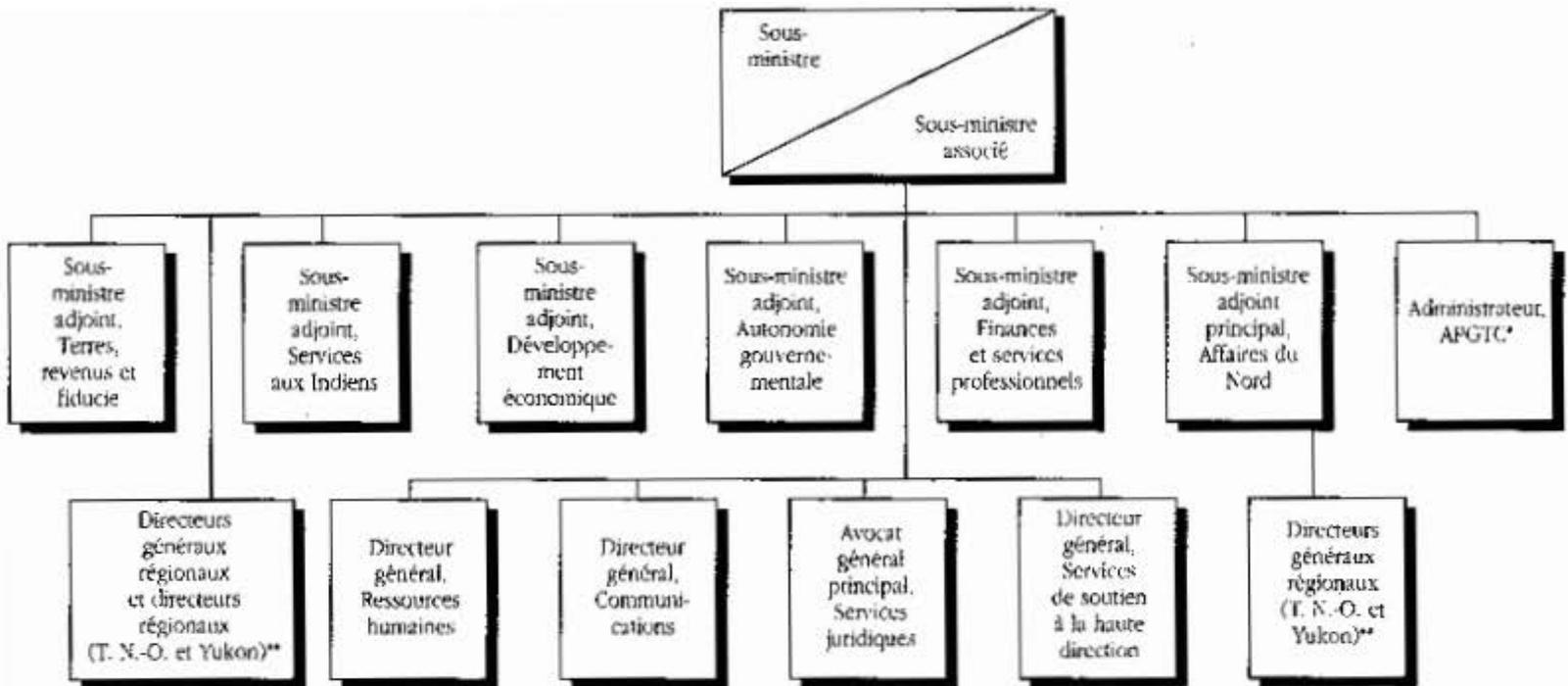
respecter les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres lois énumérées à l'annexe II;

- assurer la prestation des services essentiels aux Indiens inscrits et aux collectivités inuit;
- appuyer le développement économique des Collectivités indiennes et inuit, y compris les avantages découlant de la mise en valeur des ressources naturelles sur leurs terres;
- négocier des ententes communautaires permettant aux collectivités indiennes de participer davantage à la prise de décisions et d'exercer des pouvoirs accrus;
- appuyer les discussions constitutionnelles concernant les questions autochtones;
- négocier les ententes relatives aux revendications des autochtones;
- effectuer des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- appuyer le développement économique du Nord et protéger l'environnement de cette région, y compris les mers arctiques
- favoriser l'évolution politique des territoires du Nord et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral dans le Nord;
- administrer les terres et les ressources naturelles du Nord.

Plus de 70 p. 100 des dépenses fédérales consacrées aux programmes autochtones sont effectuées par l'entremise du Ministère. La majeure partie de ce financement est administrée au niveau communautaire lorsque les programmes et les services sont assurés par l'administration des bandes.

En tant que principal organisme responsable de la mise en oeuvre du Cadre politique et économique pour le Nord, le Ministère coordonne toutes les activités fédérales dans le Nord. Plus précisément, il est engagé dans le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements territoriaux, dans la promotion d'un développement économique durable, dans le règlement des revendications territoriales dans le Nord, dans la gestion et la protection des terres et des eaux de l'Arctique et dans la coopération internationale au sujet des affaires circumpolaires.

# ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN



## LE CONSEIL DES SOUS-MINISTRES CHARGÉ DU CHANGEMENT

En décembre 1989, le sous-ministre a lancé un vaste programme visant à améliorer la gestion du Ministère, qui incluait la formation d'un Conseil des sous-ministres chargé du changement. Le projet mettait à contribution les employés de tous les paliers et dix groupes de travail chargés d'examiner les changements à apporter à l'ensemble, des activités du Ministère, depuis les communications internes jusqu'à la mission et les valeurs ministérielles, et de formuler des recommandations. Ces groupes devaient également effectuer des études sur la qualité des services dans toutes les unités de l'organisation.

L'objectif était double : trouver des moyens permettant au Ministère de mieux servir son public et aux employés d'élaborer une vision commune sur la façon dont l'organisation pourrait et devrait s'adapter au changement au cours des années 1990. Voici quelques exemples des diverses mesures qui en découlent :

- La prise de décisions en matière financière, administrative et du personnel a été transférée aux bureaux régionaux.
- Plus de 24 études sur la qualité des services ont été menées, ce qui a permis de fournir des services et des programmes plus rentables.
- Il a été décidé que les gestionnaires seront évalués chaque année sur leurs aptitudes de gestion et leurs qualités de chef. Les gestionnaires seront également évalués par leurs employés dans le cadre des évaluations annuelles du rendement.
- Un programme d'orientation des nouveaux employés a été mis en oeuvre, et une allocation de 250 000 dollars y a été consacrée.
- Un nouveau programme de sensibilisation aux différences culturelles a été conçu afin que les employés comprennent mieux nos clients. Une autre somme de 250 000 dollars a été allouée à ce programme.
- Un nouveau programme de primes d'encouragement a été instauré afin de souligner l'excellent travail de certains employés dans leurs activités de tous les jours. Les primes mettent en évidence le travail créatif qui améliore le fonctionnement du Ministère ainsi que les réalisations à long terme.

- Une nouvelle politique sur les communications internes a été élaborée; elle met l'accent sur l'utilisation des réseaux techniques, prévoit un plus grand nombre de rencontres employés-gestionnaires et encourage tous les employés à prendre part aux programmes de formation sur l'évaluation du rendement, sur la constitution d'équipe et les fonctions de chef.
- Le Ministère a établi un processus d'appréciation du rendement du personnel qui a aboli les systèmes de pointage, favorisé de fréquents dialogues sur le rendement entre les gestionnaires et le personnel, et demandé un examen narratif du rendement de tous les employés.
- De nouvelles stratégies ont été adoptées en ce qui a trait au recrutement et au maintien en fonction d'un plus grand nombre d'employés autochtones au sein du MAINC.

L'initiative a permis d'énoncer la mission et les valeurs du Ministère, à savoir :

«Travaillons ensemble à bâtir un pays plus propice à l'épanouissement des Premières Nations et des peuples du Nord. Agir avec fierté. Rechercher l'excellence.»

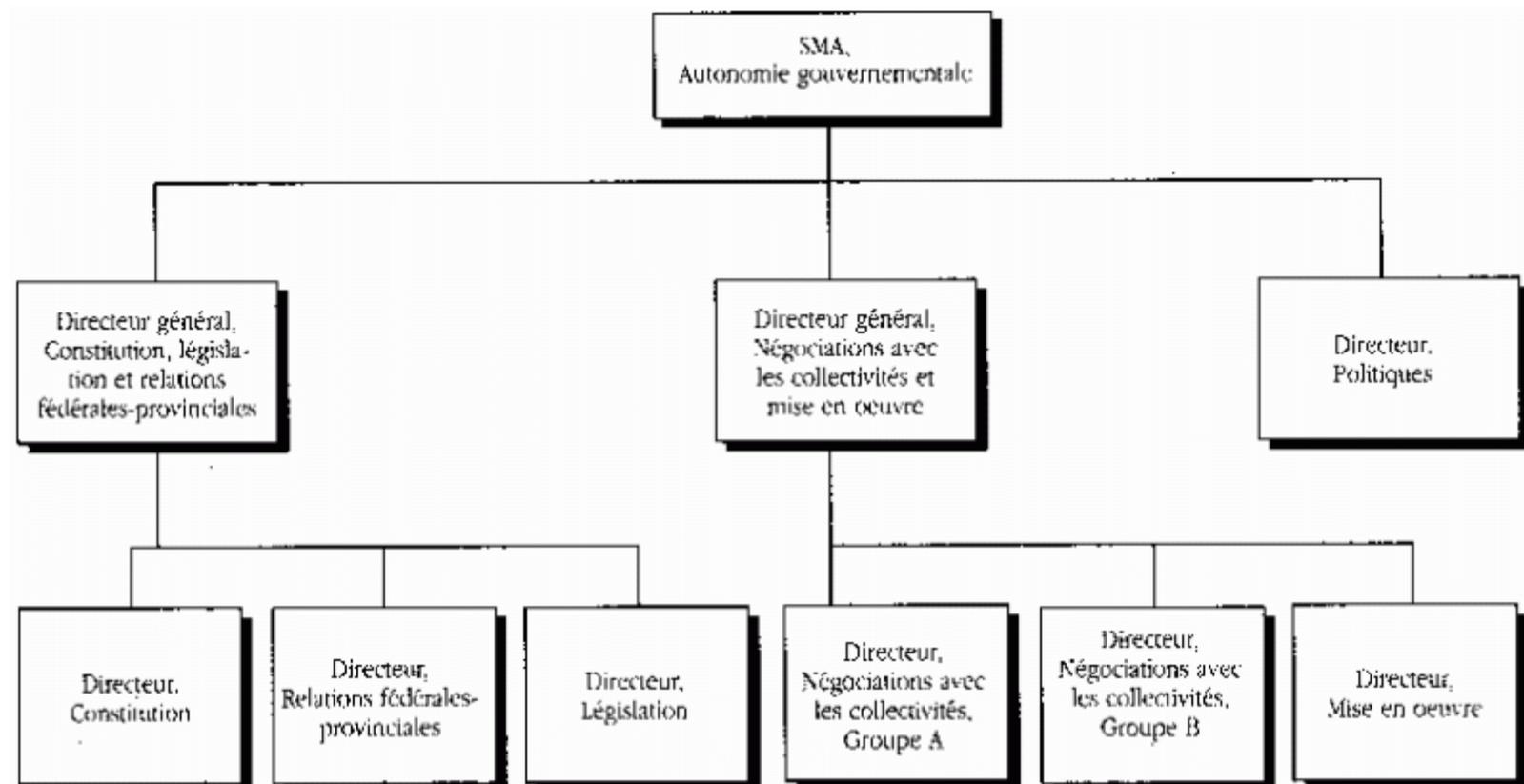
## PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

### SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DIRECTION DES POLITIQUES

Cette direction élabore des politiques et assure des services consultatifs et d'aide technique à l'appui des négociations communautaires et sectorielles concernant l'autonomie gouvernementale; elle se charge également de la recherche et des activités connexes.

On a poursuivi l'élaboration de politiques concernant les ressources renouvelables ainsi que d'une politique sur un accord fiscal. Par ailleurs, la Direction a coordonné les activités du Ministère en rapport avec l'administration de la justice et les autochtones. Ce travail a nécessité la coopération interministérielle pour l'élaboration de la réponse du gouvernement fédéral aux demandes des provinces, la surveillance des activités tripartites courantes et la collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux en vue d'élaborer les politiques fédérales dans ce domaine.

### SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

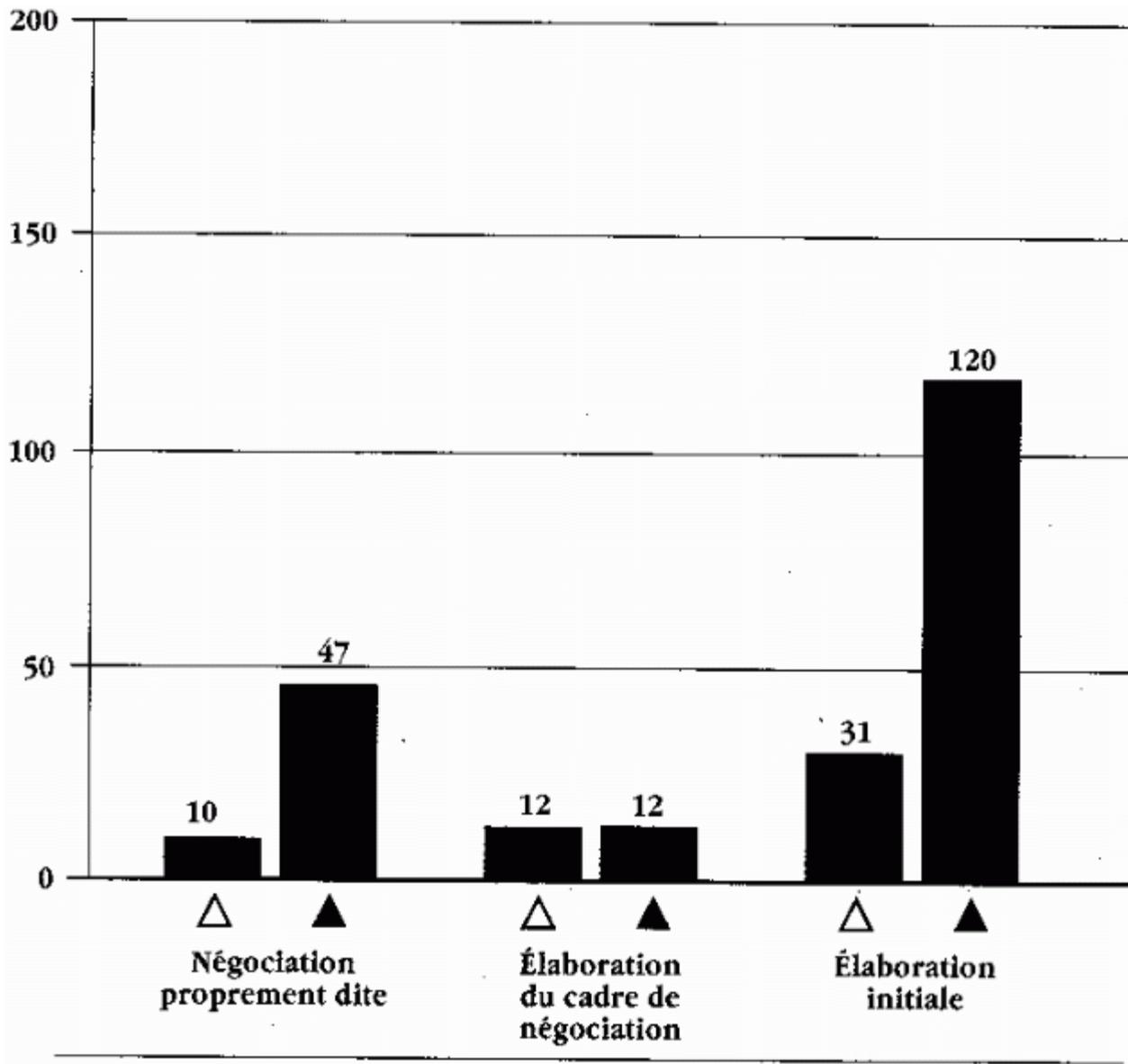


DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONSTITUTION, DE LA LÉGISLATION ET DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES  
DIRECTION DE LA CONSTITUTION

La Direction de la Constitution a représenté le Ministère dans les délégations fédérales auprès du Groupe de travail des populations autochtones, parrainé par les Nations Unies, qui rédige, actuellement une déclaration universelle des droits autochtones. La Direction a également représenté le ministère, dans les délégations canadiennes auprès du Comité des droits de l'homme des Nations Unies et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

Tout au long de l'année on s'est penché sur les questions constitutionnelles autochtones. Des fonds ont été fournis aux organismes autochtones afin qu'ils puissent participer aux activités constitutionnelles.

**AU MARS 31, 1991**



## DIRECTION DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

La Direction des relations fédérales-provinciales est un centre de liaison pour les bureaux régionaux et les autres ministères fédéraux ainsi que pour les gouvernements provinciaux. Elle a travaillé en collaboration avec les bureaux des gouvernements provinciaux responsables des affaires autochtones et a coordonné l'information concernant les activités intergouvernementales du Ministère. Elle a également collaboré aux négociations tripartites officielles en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Ces négociations ont conféré une plus grande autonomie aux Premières Nations dans des domaines de compétence partagée.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET DE LA MISE EN OEUVRE DIRECTION DES NÉGOCIATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Durant l'année, une entente de principe a été conclue avec la bande indienne de Sawridge, en Alberta, relativement à l'autonomie gouvernementale de la collectivité. Des ententes cadres ont également été signées et les négociations proprement dites sont entamées avec les conseils unis indiens des Mississaugas et des Chippewas, en Ontario, avec la Nation siksika, en Alberta, et avec la bande de Westbank, en Colombie-Britannique. Des négociations de fond se sont poursuivies avec la bande de Whitefish Bay, en Ontario, et avec les Gitksans-Wet'suwet'en, en Colombie-Britannique.

Les négociations se sont également poursuivies avec les Premières Nations du Yukon concernant leur revendication territoriale et l'entente cadre finale ainsi qu'avec le Conseil tribal des Nishgas de la Colombie-Britannique. La bande d'Alexander, en Alberta, s'est retirée du processus.

Au 31 mars 1990, il y avait 54 dossiers, actifs touchant 180 bandes.

## DIRECTION DE LA MISE EN OEUVRE

Des ententes finales de mise en oeuvre ont été signées en septembre 1990 avec les Inuit et les Naskapis du Nord québécois; ces ententes se chiffraient respectivement à 22,8 millions et à 1,7 million de dollars. Ces ententes ont rempli les obligations financières en suspens qu'avait contractées le gouvernement fédéral dans les règlements des revendications territoriales prévus dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois et dans la Convention du Nord-Est québécois.

Les négociations se sont poursuivies avec les Cris de la baie James relativement à l'établissement d'une nouvelle bande et à la construction d'un nouveau village pour les Cris Oujé-Bougoumou. Une entente de principe a été signée, incluant une annexe qui prévoit la création d'un fonds socio-économique de 12,3 millions de dollars pour la bande.

Une enquête sur les pouvoirs, les fonctions et les activités de la Commission crienaskapie a été conduite, comme l'exigeait la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. L'entente de financement quinquennale sur les transferts financiers a été renouvelée avec la bande indienne sehelte de la Colombie-Britannique.

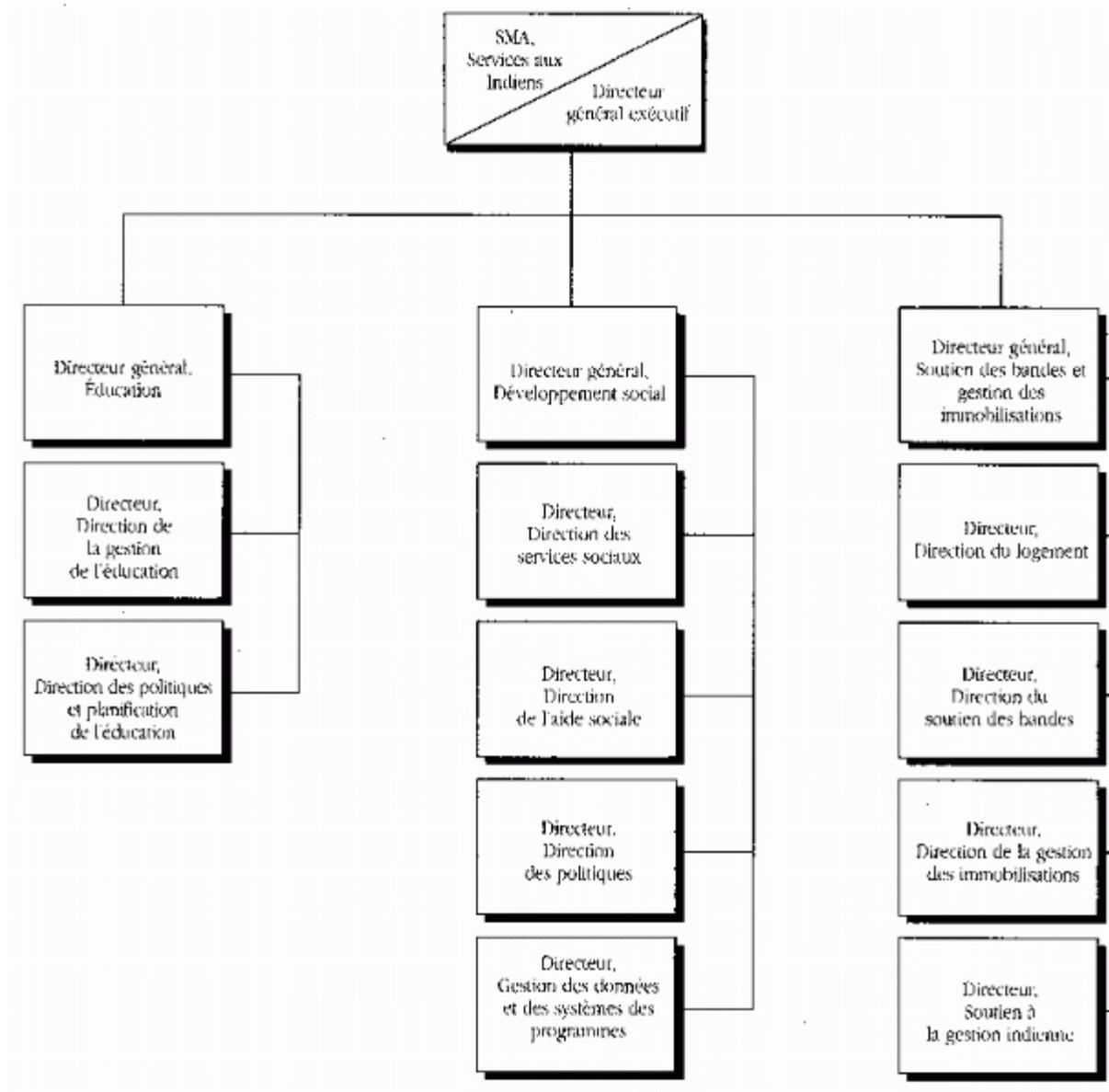
## SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

Le Secteur des services aux Indiens fournit du financement et des services aux fins d'éducation, de développement social, de logement, d'équipements communautaires et d'administration des bandes aux Indiens de tout le Canada et aux Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador.

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION

La Direction générale de l'éducation a offert à plus de 92 000 élèves vivant dans les réserves une gamme complète de

## SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS



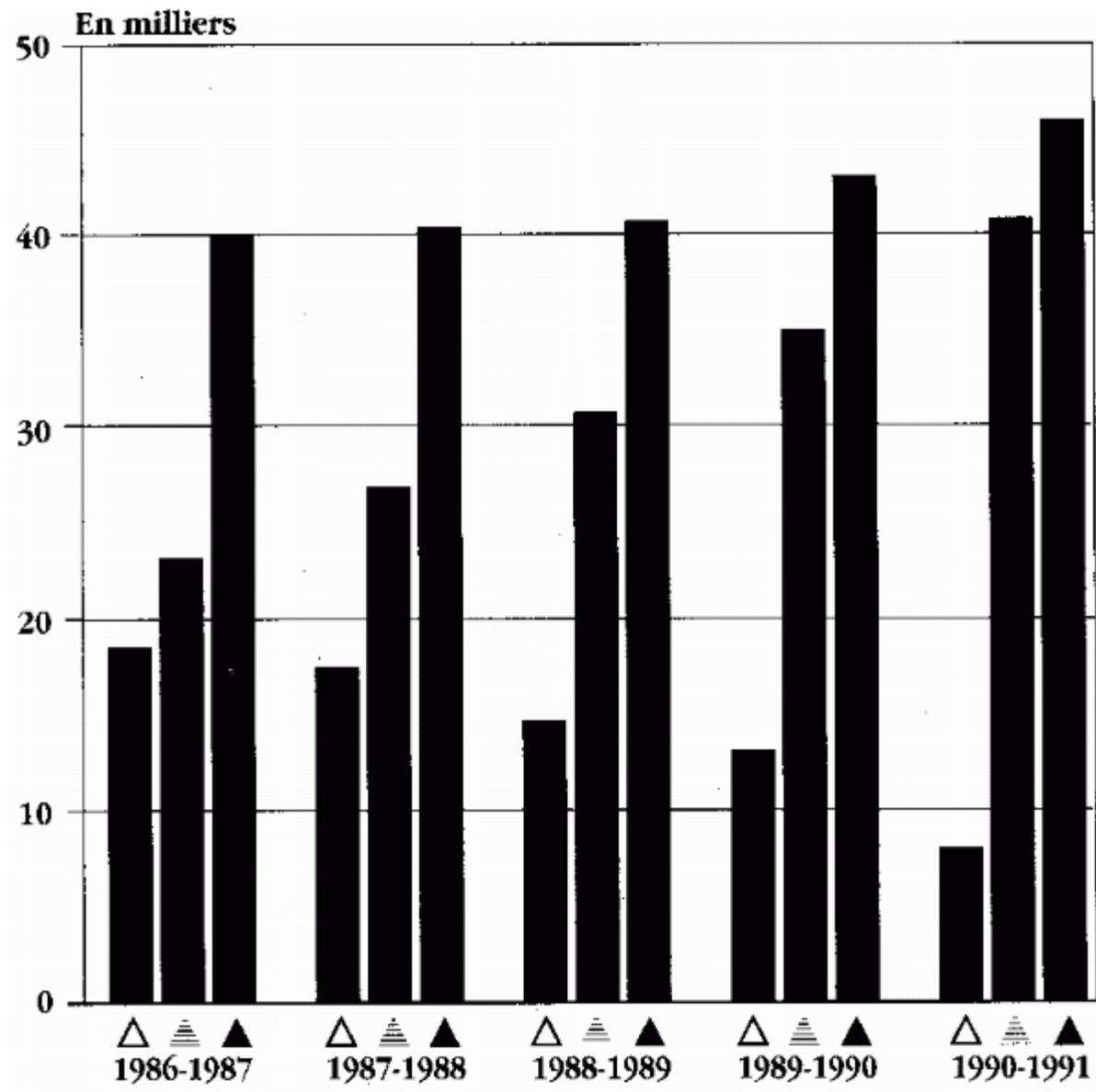
services scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Ces services ont été dispensés par des écoles fédérales ou par des écoles provinciales grâce à des ententes sur les frais de scolarité, ou encore par les bandes elles-mêmes en vertu d'accords de contribution ou d'ententes selon les Modes optionnels de financement (MOF). Les bandes administrent maintenant 311 de leurs 366 écoles, et 10 autres doivent leur être transférées en septembre 1991.

Au-delà de 21 000 étudiants indiens du niveau postsecondaire ont profité de subventions qui se sont élevées à environ 189 millions de dollars. Ce montant inclut les quelque 17,6 millions de dollars dépensés pour les institutions d'enseignement gérées par

## TENDANCES DANS LES INSCRIPTIONS

par type d'école

CANADA



les Indiens et pour les programmes d'études destinés aux Indiens. Les autorités indiennes ont administré plus de 70 p. 100 du budget du programme de l'Éducation en vertu d'accords de contribution.

Le Ministère a consacré 8,6 millions de dollars à la prestation de services éducatifs et culturels, tels que des services d'enseignement des langues autochtones, d'élaboration de programmes d'études et de muséologie. Il a réparti ces fonds entre 42 centres administrés par des bandes, 27 centres relevant d'une société indienne et trois organismes inuit.

La Section des affaires inuit culturelles et linguistiques a accordé 16 subventions à la culture pour un total de 45 000 dollars consacrés à des projets culturels inuit. Elle a également traduit un grand nombre de documents officiels. Le Ministère a continué d'appuyer les recherches effectuées par l'Assemblée des premières nations (APN) sur le transfert des responsabilités de l'éducation, tel qu'il a été recommandé dans le rapport publié par l'APN sous le titre National Review of First Nations Education.

Le Ministère a participé, avec le personnel des organismes indiens chargés de l'administration de l'éducation, à des rencontres bilatérales avec des groupes spécialisés afin de rassembler des informations sur les questions non réglées de la politique relative aux études postsecondaires. On a terminé le rapport intitulé An Analysis of the First Nations Review of the DIAND Post-Secondary Student Program. Le rapport met l'accent sur la garde des enfants, le counselling, l'administration, les étudiants handicapés, les bourses d'études, les bourses d'encouragement et les exigences en matière de résidence. Le rapport a été distribué à toutes les bandes et à tous les conseils tribaux afin de donner aux chefs et aux conseils l'occasion d'examiner les résultats de l'analyse et de présenter leurs positions. Le processus bilatéral concernant les études postsecondaires se poursuivra suivant les orientations déterminées par les dirigeants indiens.

Avec l'accroissement de la gestion du programme de l'Éducation par les Indiens, le Ministère a lancé un processus régional de consultation afin de s'assurer que le programme de l'éducation postsecondaire reflète les priorités et les objectifs des indiens.

## DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Direction générale du développement social offre des services d'aide sociale, d'aide à l'enfance et de soins aux adultes, aux familles et aux particuliers indiens qui vivent dans les réserves ou sur des terres de la Couronne. En 1990 - 1991, ce programme a versé 623 millions de dollars en prestations aux membres des bandes.

Une somme de 460 millions de dollars a été versée à environ 151 000 bénéficiaires de l'aide sociale. Ce montant comprend 115 millions de dollars qui ont été consacrés à la création d'emplois par les bandes et aux programmes de formation. Grâce aux projets de développement économique et social, on a dispensé de la formation en gestion d'entreprise.

La prestation des services d'aide à l'enfance a été assurée en vertu d'ententes conclues avec des organismes provinciaux ou des organismes administrés par les Indiens. En 1990 - 1991, 37 accords concernant l'aide à l'enfance touchant 212 bandes ont été renouvelés. De nouveaux groupes ont participé à des activités de développement ayant pour but de mettre sur pied 16 organismes, desservant 115 autres bandes situées principalement en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Une directive de programme révisée pour les services indiens d'aide à l'enfance et à la famille a été distribuée à toutes les bandes du pays ainsi

qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin de connaître leurs commentaires. En tout, 1,5 million de dollars a été alloué aux Premières Nations, sur une période de deux ans, pour l'élaboration de normes sur les services d'aide à l'enfance et à la famille.

Les services de soins aux adultes, qui représentent environ 31 millions de dollars, ont été assurés aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui vivent chez elles, dans des foyers d'accueil et dans des institutions. Cette somme comprend les fonds supplémentaires versés afin d'appuyer la création de services d'aides familiales assurés par les bandes. Un groupe de travail conjoint du MAINC et (le Santé et Bien-être social Canada a été formé afin de recueillir des informations sur les besoins et les services en matière de soins aux adultes.

Le gouvernement a annoncé, le 20 février 1991, une nouvelle initiative visant à contrer la violence familiale. Ce programme est assorti d'un montant de 36 millions de dollars répartis sur quatre ans; de cette somme, 22 millions de dollars seront administrés par le MAINC. Les fonds seront versés aux collectivités indiennes pour répondre aux besoins des familles vivant dans les réserves et pour former le personnel des services sociaux et de santé afin qu'il acquière les compétences nécessaires pour s'occuper du problème de la violence familiale.

Prévoyant que le gouvernement augmentera les fonds destinés aux initiatives ayant trait à la violence familiale et à l'exploitation sexuelle d'enfants, le MAINC a rencontré les représentants indiens de chaque région dans le but de connaître l'ampleur du problème et de cerner des solutions possibles. L'idée de services communautaires permanents, administrés par les Indiens, est revenue souvent dans les échanges.

Dans le cadre de l'initiative de lutte contre la violence familiale, le MAINC et Santé et Bien-être social Canada, avec l'aide d'un comité consultatif formé de représentants indiens et inuit, ont administré une contribution d'un million de dollars destinée à la réalisation de projets dans les collectivités indiennes et inuit.

En tout, 39 projets ont été financés, y compris des conférences, des ateliers et des programmes de formation.

## DIRECTION GÉNÉRALE DU SOUTIEN DES BANDES ET DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS DIRECTION DU SOUTIEN DES BANDES

La Direction des programmes de soutien des bandes a administré le transfert d'environ 180 millions de dollars en subventions et contributions aux administrations indiennes aux fins de la gestion et de l'exécution des programmes. Cette somme comprend les fonds alloués dans le cadre d'un plan quinquennal de transfert des responsabilités.

Après avoir réévalué les coûts de la mise en application des modifications de 1985 à la loi sur les Indiens (Loi C-31), le Ministère a approuvé une allocation supplémentaire de 859 millions de dollars répartis sur cinq ans pour aider à défrayer les coûts de la prestation des services à une population indienne qui a augmenté en nombre.

## SOUTIEN À LA GESTION INDIENNE

Un nouveau mode de financement pour les Paiements de transfert souples a été instauré cette année. Les régions ont négocié ces accords avec les bandes, suivant le modèle élaboré à l'Administration centrale.

Le Programme de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit a aidé les bandes à améliorer leurs compétences en gestion. L'endettement des bandes et l'adhésion aux Modes optionnels de financement ont été des questions examinées par l'entremise de ce programme. Les compétences en gestion des bandes ont continué de s'améliorer. Durant l'année, les vérifications d'environ les trois quarts des bandes ont été approuvées sans réserve. Seulement 17 p. 100 des bandes ont eu besoin d'un plan de gestion financière, comparativement à 22 p. 100 l'année précédente.

Le Ministère a continué d'appuyer le Service administratif canadien aux organismes qui offre des services consultatifs grâce à la collaboration de bénévoles qui partagent leurs connaissances et leurs compétences avec les collectivités indiennes. De plus, 95 étudiants du milieu universitaire ont fourni aux bandes et aux conseils tribaux des services consultatifs en matière de gestion et de développement économique, dans le cadre du Programme d'aide aux gestionnaires indiens.

#### DIRECTION DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS

La Direction de la gestion des immobilisations aide les Premières Nations à construire et à maintenir en bon état les installations communautaires dans les réserves, comme les réseaux d'approvisionnement en eau les systèmes sanitaires, les installations électriques, les systèmes de protection contre les incendies, les écoles et les immeubles communautaires. En 1990 - 1991, 98 p. 100 du budget d'immobilisation d'environ 383 millions de dollars, et 86 p. 100 du budget de fonctionnement et d'entretien y afférent de quelque 160 millions de dollars ont été administrés par les conseils des Premières Nations ou leurs mandataires.

En mars 1990, les services d'approvisionnement en eau et d'égout étaient fournis à 86 p. 100 et 79 p. 100 respectivement des unités de logement dans les réserves. Par ailleurs, 91 p. 100 des collectivités avaient l'électricité.

Dans le cadre du Plan vert, l'initiative Santé et eau potable des indiens se verra attribuer 250 millions de dollars au cours des six prochaines années afin d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves.

#### DIRECTION DU LOGEMENT

Le Ministère a accordé des subventions en capital d'immobilisation, d'une valeur totale de 130 millions de dollars, pour la construction d'environ 3 700 maisons et la rénovation de 4 000 maisons dans les réserves. Des garanties ministérielles ont aussi été accordées pour 255 prêts, d'une valeur de près de 100 millions de dollars, applicables à la construction de maisons, et pour 33 prêts totalisant, presque 500 000 dollars dans le cas des rénovations.

Le document de travail préparé par le gouvernement fédéral Assises d'un nouveau programme de logement dans les réserves a été distribué aux co activités et organismes, et les consultations à cet égard ont commencé. Ce document est le fruit des discussions avec l'Assemblée des premières nations, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, le Conseil tribal dakota-ojibway et plusieurs ministères fédéraux. Le document et les consultations ont été des étapes importantes dans l'évolution d'une politique fédérale du logement adaptée aux besoins des Premières Nations et des collectivités indiennes.

## **SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES**

La Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA) est le principal moyen qu'a pris le gouvernement fédéral pour favoriser l'autonomie économique des peuples autochtones. Trois ministères jouent un rôle dans la stratégie :

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) est responsable du financement des entreprises et de la création de sociétés de financement autochtones.

Emploi et Immigration Canada (EIC) s'occupe de l'acquisition des compétences et des emplois en milieu urbain.

le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) se charge du développement économique des collectivités et de l'accès aux ressources.

## **SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Les trois ministères sont responsables de la recherche et de la promotion des intérêts des autochtones.

Le Secteur du développement économique coordonne les responsabilités des programmes du Ministère dans le cadre de la SCDEA, notamment celles qui touchent le développement économique des collectivités, les possibilités régionales, les négociations de l'accès aux ressources et le développement commercial.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Le Programme de développement économique communautaire aide les collectivités indiennes, inuit et innu à développer les compétences qui leur permettront de gérer les programmes et les services en, matière d'entreprises, de création d'emplois et de mise en valeur des ressources. Ce programme représente 85 p. 100 des fonds du MAINC destinés à la SCDEA et comporte deux volets : les Organismes de développement économique communautaire (ODEC), qui fournissent aux collectivités des ressources pour établir leurs propres programmes et services de développement économique, et le Programme des possibilités régionales (PPR) qui a trait aux préoccupations de développement sectoriel à l'échelle de la région et permet la réalisation de projets de recherche et de promotion des intérêts.

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources (PNAR) fournit une aide financière aux collectivités indiennes, inuit et innu pour :

- négocier l'accès aux ressources se trouvant à proximité des réserves (hors des réserves);
- attirer des investissements commerciaux dans la mise en valeur des ressources de la collectivité;
- conclure des ententes avec les promoteurs de projets d'envergure qui offrent des possibilités d'affaires et d'emploi.

Le Programme de développement commercial du MAINC complète le Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC. Il accorde aux entreprises indiennes et inuit des prêts commerciaux directs lorsqu'elles ne sont pas desservies par une société de financement autochtone, ainsi que des garanties de prêts aux entreprises situées dans les réserves.

Outre ces programmes le MAINC s'occupe de promouvoir les intérêts des Indiens et des Inuit dans les secteurs public et privé en ce qui concerne la mise en valeur des ressources, le développement commercial et la création d'emplois.

Le MAINC gère des investissements de plus de 62 millions de dollars par année pour aider à mettre sur pied les ODEC. Voici quelques exemples des progrès réalisés durant l'année

- plus de 60 p. 100 des ODEC ont assuré une gamme complète de services de développement économique à leurs communautés, soit deux fois plus qu'il y a deux ans;
- il y a eu un grand nombre de propositions de projets indiens et inuit de formation, de mise en valeur des ressources et de développement des entreprises, selon ISTC, EIC et d'autres ministères gouvernementaux;
- environ la moitié des fonds accordés aux ODEC ont été investis comme capitaux propres ou capitaux d'amorçage dans les projets d'emploi, commerciaux et d'exploitation des ressources (plutôt que dans les services);

- avec l'aide du Programme de recherche du MAINC, les ODEC ont utilisé des méthodes avancées de planification stratégique, utilisant des outils tels que les répertoires automatisés de la main-d'oeuvre.

Dans le Programme des possibilités régionales, les dirigeants des Premières Nations ont déterminé les priorités régionales de développement, et cela a accru la portée et l'autonomie des Sociétés de développement sectorielles (SDS). En 1990 - 1991, il y avait 45 SDS qui assuraient les services de développement dans les domaines suivants : agriculture, pêches, foresterie, exploitation minière, finances, formation et art et artisanat. Les SDS régionales en foresterie sont un exemple de l'efficacité de ces initiatives : 12 permis provinciaux pour des fermes forestières et pour la vente de bois ont été négociés et devraient produire 280 000 mètres cubes de fibres de bois par année.

Les travailleurs oeuvrant dans le domaine du développement économique des collectivités indiennes et inuit ont formé le Conseil de l'avancement des agents de développement économique des autochtones durant l'année afin de faciliter l'échange d'informations, de promouvoir le perfectionnement professionnel et de conseiller le MAINC sur les ODEC.

## MISE EN VALEUR DES RESSOURCES

Grâce à ses activités de mise en valeur des ressources, le Secteur aide les collectivités indiennes, inuit et innu à administrer leurs ressources naturelles afin de tirer profit des occasions d'affaires et d'emploi qu'elles représentent. Ces activités comprennent le soutien technique aux sociétés de développement gérées par les indiens et les Inuit, de sorte que ces dernières puissent administrer les ressources dans leurs réserves, avoir accès aux ressources situées à l'extérieur de celles-ci et élaborer des accords de gestion avec les compétences administratives connexes. Cette année, les SDS autochtones ont reçu 6,5 millions de dollars pour fournir des services de mise en valeur et de gestion des ressources à leurs membres.

## NÉGOCIATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources a versé 1,6 million de dollars en contributions réparties entre 52 projets. Ces contributions ont permis aux collectivités de négocier l'accès aux ressources naturelles situées à l'extérieur des réserves, d'attirer des investissements commerciaux afin de mettre en valeur les ressources appartenant à la collectivité et de conclure des ententes avec des promoteurs privés offrant des possibilités d'affaires et d'emploi. Durant l'exercice 1990 - 1991, on a noté les activités suivantes :

- des promoteurs du secteur minier ont pris part à 15 projets subventionnés, dont trois devaient à eux seuls créer 241 emplois. Dans l'un de ces projets, les avantages négociés relativement à une mine située à proximité d'une réserve incluaient l'émission d'actions, l'établissement d'un fonds de bourses d'études, et la création d'emplois directs et de marchés commerciaux;
- six projets ont obtenu de l'aide pour négocier des ententes générales avec les gouvernements provinciaux relativement à accès aux ressources telles que la faune, les forêts et le poisson, et à leur cogestion.

Le répertoire du potentiel minéral des terres des réserves indiennes vient d'être terminé et a été distribué à toutes les bandes. Il informe les collectivités au sujet du potentiel minéral de leurs terres. Cette année, les permis et les baux d'exploitation des ressources minérales ont rapporté aux bandes

des revenus d'un million de dollars. Un certain nombre de permis ont été, délivrés pour la vente de bois d'oeuvre provenant des réserves, ce qui a rapporté 4,6 millions de dollars-aux bandes.

#### DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le Programme de développement commercial complète le Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC. Le personnel du programme appuie les projets de création d'entreprises indiennes et inuit en aidant ces dernières à avoir accès aux programmes de financement par emprunt. Le personnel du programme s'occupe de promouvoir les sociétés de développement gérées par les Indiens et les Inuit et de leur offrir des conseils.

Quarante-sept garanties de prêts commerciaux, d'une valeur de 2,1 millions de dollars, et 11 prêts directs, totalisant environ 550 000 dollars, ont été approuvés en 1990 - 1991. Dans plusieurs régions du pays, les sociétés de financement autochtones ont remplacé le MAINC dans la prestation des services de prêts directs. Le portefeuille des prêts directs du Yukon, totalisant 1,1 million de dollars, a été vendu entièrement à sa juste valeur marchande à la société Dana Naye Ventures, et l'administration et le recouvrement des prêts directs ont été donnés en sous-traitance à trois sociétés de financement autochtones.

Désormais, les bandes auront recours à un seul organisme pour le financement d'entreprises, mesure instaurée par le MAINC et ISTC. De cette façon on ne s'y perdra plus pour savoir où présenter une demande de financement d'entreprise. En tant que partenaire d'ISTC appuyant la création d'entreprises autochtones, le personnel du Développement commercial a participé à 19 réunions de conseils autochtones au cours desquelles on a approuvé le versement de 55 millions de dollars à 726 projets d'entreprises autochtones dans le cadre des programmes d'ISTC.

#### LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA FISCALITÉ INDIENNE

En 1988, les modifications apportées à la Loi sur les Indiens ont étendu les pouvoirs de taxation des bandes indiennes aux intérêts dans les terres « désignées, ou cédées sous condition. La Commission consultative de la fiscalité indienne a été créée afin d'appliquer ces modifications et de faciliter l'approbation des règlements administratifs en matière de fiscalité indienne. La Commission est composée de dix membres, dont sept représentants des Premières Nations. La Commission dirige actuellement l'examen et l'analyse de tous les règlements administratifs des bandes en matière de fiscalité, appuyée par le Secrétariat de la fiscalité indienne au sein du Secteur du développement économique. De plus, elle conseille le Ministre en matière de politique fiscale générale.

En 1990 - 1991, cinq règlements administratifs en matière de fiscalité indienne ont été examinés et approuvés. La Commission a également entrepris plusieurs projets de recherche afin de déterminer la faisabilité, sur le plan législatif; des projets suivants

- établir une Gazette indienne.
- enchâsser le mandat de la Commission consultative de la fiscalité indienne dans les statuts administratifs
- assurer que la loi prévoit suffisamment de pouvoirs en matière de fiscalité.

La Commission a appuyé l'adoption d'une loi provinciale afin de surmonter le problème éventuel de la double taxation des terres indiennes en Colombie-Britannique. La loi appelée Indian Self-Government Enabling Act of B.C. a été adoptée en juin 1990.

## RECHERCHE ET PROMOTION DES INTÉRÊTS

Dans le cadre de ses activités courantes de recherche et de promotion des intérêts, le Secteur s'est attaché cette année à trouver des solutions aux besoins en éducation des adultes indiens et à la nécessité d'accroître la participation des autochtones au marché du travail.

Le Secteur, avec l'aide de la Direction générale des ressources humaines et du Secrétariat du Conseil du Trésor, a mis sur pied l'initiative sur la participation des autochtones au marché du travail, conçue dans le but d'encourager une plus grande représentation des autochtones sur le marché du travail canadien. Pour donner l'exemple dans la fonction publique fédérale, le ministre du MAINC et ses collègues de la SCDEA ont convenu d'encourager les gouvernements provinciaux, les employeurs régis par le gouvernement fédéral et les employeurs du secteur privé à adopter des mesures favorisant le recrutement, le maintien en fonction et l'avancement professionnel des autochtones.

## PÉTROLE ET GAZ DES INDIENS DU CANADA

Le programme Pétrole et gaz des indiens du Canada (PGIC), administré à Calgary, est chargé de promouvoir l'exploration, l'exploitation et la production du pétrole et du gaz dans les réserves, par l'application de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes et le Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. Travaillant en collaboration avec les bandes des Premières Nations, le programme PGIC fournit des services diversifiés; ainsi il détermine le potentiel en hydrocarbures, offre des baux et administre les droits sur le pétrole et le gaz, assure des prix justes, selon le cours du marché, et une production équitable, établit les prévisions relatives aux revenus et à la production, perçoit les revenus et effectue les vérifications.

En 1990 - 1991, 21 puits ont été forés sur les terres des réserves indiennes, Les sommes reçues en prime pour la vente des droits sur le pétrole et le gaz ainsi que les indemnités touchées pour les droits de surface et les baux s'élevaient à 4,4 millions de dollars. De plus, 56 millions de dollars en redevances ont été perçus au nom de 35 Premières Nations. Avec la vente des droits sur le pétrole et le gaz visant 52 000 hectares de terres, un total de 241 000 hectares de terres étaient aliénées au 31 mars 1991. Les accords d'exploration concernant des terres indiennes ont augmenté de 30 P. 100, et des travaux sismiques ont été effectués sur 640 kilomètres dans les réserves de trois provinces de l'Ouest.

## DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

### PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE

Cette année, la Direction générale de l'élaboration de la politique s'est efforcée de déterminer les besoins en matière de programmes d'alphabétisation des adultes indiens et de participation des autochtones au marché du travail afin de continuer d'augmenter la participation des autochtones dans le courant principal de l'économie.

Le MAINC et le Secrétariat national à l'alphabétisation, du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, ont financé le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) afin de tenter d'obtenir un consensus sur la façon de mettre fin aux problèmes reliés à la scolarité insuffisante des adultes dans les collectivités autochtones. Le SIIT a préparé un plan d'action en matière d'alphabétisation des autochtones, qui reflète les opinions d'un vaste échantillon de collectivités autochtones.

## SECTEUR DES TERRES DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie (STRF) veille au respect des obligations légales du gouvernement dans les questions qui touchent les Indiens et les terres qui leur sont réservées.

### EXAMEN DU STRF

Un élément clé du Programme pour les autochtones annoncé par le Premier ministre en septembre 1990 a été l'initiative touchant les propositions complémentaires à la Loi sur les Indiens, qui représente le point culminant et l'étape finale de l'Examen du STRF. Sous la direction des Premières Nations le travail est bien amorcé pour présenter des options à la Loi sur les Indiens, texte législatif suranné dans des domaines comme les terres, l'argent des Indiens, la foresterie et l'administration. Ce travail s'est traduit par une série de propositions complémentaires présentées par les dirigeants indiens, lesquelles constituent les fondements de l'élaboration de mesures législatives.

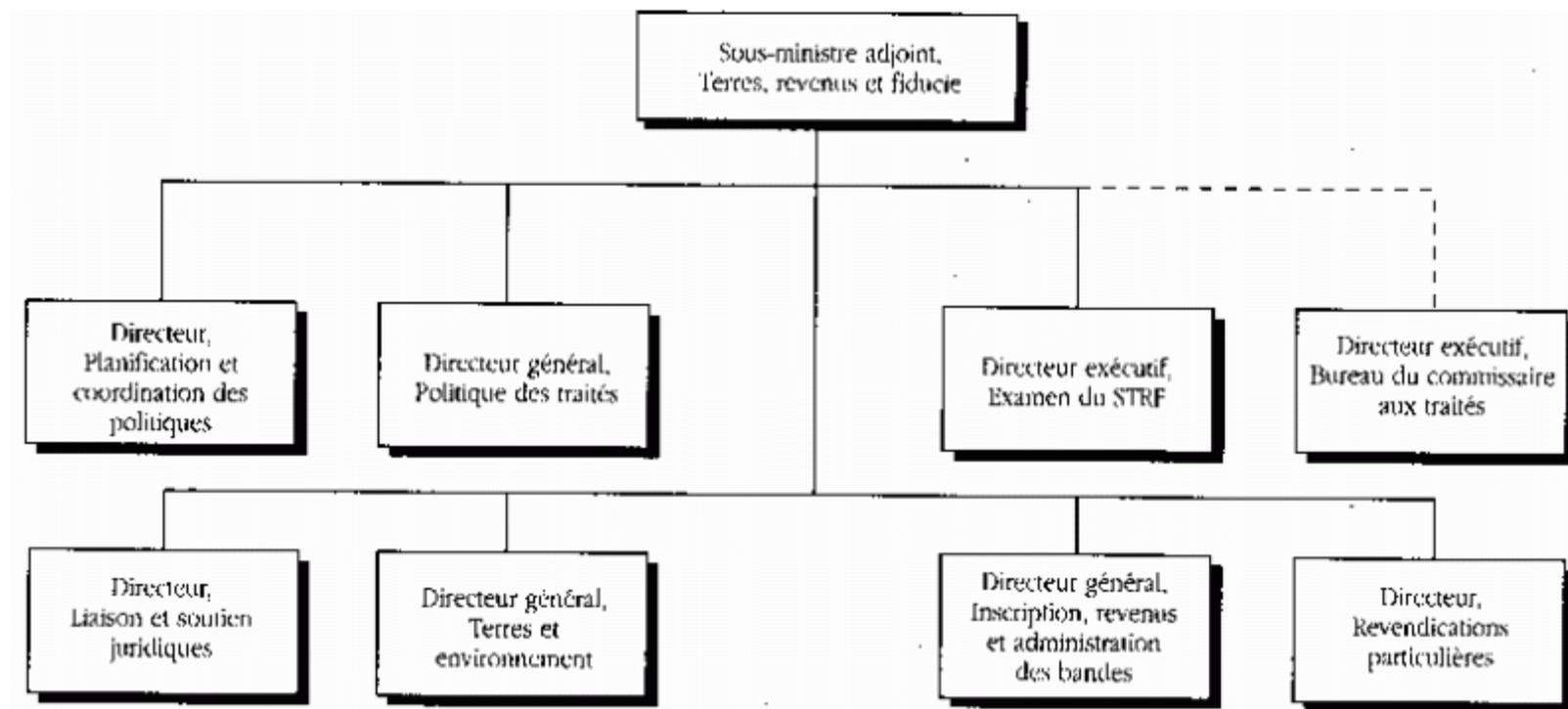
### DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### DIRECTION DES TERRES

Une entente particulière a été ratifiée par l'Ontario, cinq bandes de l'île Manitoulin et le Canada en vertu de la Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes. Aux termes de cette entente, les bandes ont reçu une indemnité totale de plus de 9,2 millions de dollars en contrepartie de quelque 34 000 hectares de terres cédées non vendues, conservées par l'Ontario. Les négociations en vertu de l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes étaient en cours, ou sur le point de commencer, avec neuf autres bandes de l'Ontario.

Le Registre des terres indiennes a été muni d'un système informatisé amélioré. En

## SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE



tout, 2 040 réserves avaient été converties au système à la fin de l'exercice financier. En 1990 - 1991, quelque 23 400 hectares de terres ont été ajoutés aux terres de réserve par voie de décrets fédéraux.

La Direction des terres a prodigué des conseils techniques aux chefs en vue d'une initiative visant à élaborer des propositions complémentaires aux dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens s'appliquant aux terres. La nouvelle législation conférerait aux Premières Nations des pouvoirs indépendants leur permettant de gérer et de céder les intérêts dans leurs terres.

Un Programme de formation en gestion foncière a été élaboré pour donner aux Premières Nations des cours en gestion foncière et dans les fonctions connexes.

## DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des contributions de 175 000 et de 60 000 dollars ont été versées au Comité de l'inondation des terres du Nord du Manitoba et à la Première Nation des Cris de Split Lake pour les activités de planification, de mise en oeuvre et de négociation prévues dans la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba (CITNM). Les négociations se sont poursuivies avec la Première Nation des Cris de Split Lake. D'autres bandes se sont retirées des négociations afin d'envisager des solutions de rechange en vertu de la Convention, notamment l'arbitrage, afin de résoudre les questions en suspens.

Le Ministère a aussi fourni aux bandes et aux organismes indiens du pays des services de soutien et des services consultatifs et techniques pour aider ces groupes à, traiter les problèmes en matière d'environnement. Les groupes indiens ont d'ailleurs reçu une somme d'environ 1,9 million de dollars pour étudier les questions environnementales, participer au processus d'évaluation et de réglementation et négocier des indemnités pour les dommages causés à l'environnement. Le Ministère a préparé la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission d'enquête sur les bisons ma es dans le Nord.

## DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSCRIPTION, DES REVENUS ET DE L'ADMINISTRATION DES BANDES DIRECTION DE L'INSCRIPTION ET DES LISTES DE BANDES

Le 31 mars 1990, 9 786 personnes attendaient le traitement de leur demande de statut d'Indien. Cette année, la Direction a reçu 13 532 demandes de statut d'Indien. Elle a examiné les demandes de 13 632 personnes; de ce nombre, 8 562 demandes ont été acceptées et 3 405 ont été jugées irrecevables parce qu'on n'a pas pu prouver leur conformité aux exigences de la Loi sur les Indiens. Enfin, 20 199 noms ont été ajoutés au Registre des Indiens ou en ont été retranchés, à la suite de naissances, de décès et de mariages. Le Système national de suivi des demandes et d'inscription fournira un système de suivi global pour toutes les inscriptions et aidera à transférer cette fonction aux bandes indiennes et aux conseils tribaux.

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES BANDES ET DES SUCCESSIONS

La Direction de l'administration des bandes et des successions encourage les bandes à élaborer des règlements administratifs et offre des séances de formation aux représentants des bandes.

En 1990 - 1991, des réunions ont eu lieu avec la Direction de la police des autochtones de la G.R.C., les procureurs généraux et les procureurs locaux de la Couronne afin d'accroître la compréhension et la collaboration dans l'application des règlements administratifs et les poursuites judiciaires.

Le Ministère a continué d'administrer quelque 2 500 successions d'Indiens décédés. Une partie des responsabilités statutaires du Ministre a été déléguée aux directeurs généraux régionaux, comme l'autorisation d'utiliser des terres de réserve pour le bien-être général d'une bande et la validation de documents autorisés par un décret du gouverneur en conseil.

On a continué de s'efforcer d'accroître la participation des membres des familles à l'administration des successions. On a entre autres financé des ateliers organisés par l'Association des femmes autochtones de la Nouvelle-Écosse, qui offraient de l'information sur les successions et sur la Loi sur les Indiens aux résidents intéressés.

#### DIRECTION DU FONDS DES INDIENS

Le Ministère a continué d'administrer l'argent des Indiens, d'une valeur totale d'environ un milliard de dollars, au nom de 638 bandes et de 17 528 personnes. De vastes consultations ont été menées auprès des bandes et des représentants indiens pour appuyer l'élaboration de nouvelles options législatives ayant trait à la gestion de l'argent des Indiens.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE DES TRAITÉS

La Direction générale de la politique des traités élabore et coordonne les politiques concernant les questions découlant des traités en collaboration avec les autres programmes du MAINC, les ministères fédéraux, les groupes indiens intéressés et les gouvernements provinciaux. Elle assure également le soutien du gouvernement fédéral aux activités du Bureau du commissaire aux traités, organisme indépendant ayant pour mandat d'examiner les questions relatives aux droits fonciers issus de traités et à la prestation des programmes d'éducation en Saskatchewan. La Direction générale a versé 417 000 dollars à des organismes et à des groupes indiens pour financer des projets de recherche et des ateliers sur les traités.

#### DIRECTION DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES INDIENNES

De concert avec Pêches et Océans Canada (POC), le MAINC a appuyé 21 projets de cogestion des pêches en Colombie-Britannique. Ces projets pilotes ont fait la preuve qu'il est possible d'assumer une cogestion des pêches locales avec les bandes indiennes. À lui seul, le MAINC a contribué 630 000 dollars dans ces projets en 1990 - 1991, et a versé 115 000 dollars à la Commission des pêches des peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES REVENDICATIONS PARTICULIERS

La Direction générale des revendications particulières s'occupe non seulement de voir au respect des traités avec les Indiens, mais également de la gestion des terres et d'autres biens en vertu de la Loi sur les Indiens. Elle aide à déterminer si le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations légales envers une bande indienne et elle doit indemniser les requérants lorsque les preuves d'un tel manque sont établies.

Dans le cadre du Programme pour les autochtones, le traitement des revendications particulières a été simplifié afin de réduire le temps requis pour leur examen. On en est arrivé à un règlement final et complet avec les Premières Nations de Stagecoming, de Teslin et de Stoney, à un coût de près de 24 millions de dollars, et avec les Premières Nations de Ministikwan et de Gordon Benoit.

## DIRECTION DU SOUTIEN JURIDIQUE

En 1990 - 1991, la Direction du soutien juridique a administré, par l'intermédiaire de deux programmes distincts, le financement de causes types afin d'appuyer neuf causes. Dans le cadre du programme régulier, un total de huit causes types ont été financées; une de ces causes doit être entendue par la Cour suprême du Canada en 1991 - 1992 (Procureur général de l'Ontario c. Bear Island Foundation). Par ailleurs, deux autres causes financées dans le cadre du programme régulier, la municipalité d'Oka c. Jean Roch Simon et R. c. Flett, ont été entendues par des cours d'appel provinciales. Dans le cadre du Programme de financement des litiges découlant de la Loi C-31, qui a pour but d'aider les parties à défrayer les coûts des litiges découlant des modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1985, des contributions destinées aux causes types ont été versées à trois organismes indiens qui ont été reconnus comme ayant qualité pour être entendus dans l'affaire Walter Twinn et al c. La Reine, un défi présenté par quatre bandes de l'Alberta relativement à la constitutionnalité de la législation.

De plus, la Direction a administré le financement de causes types pour deux procès : Pasco et al c. la Colombie-Britannique et Canada et Delgam Uukw (Gitksans) c. la Colombie-Britannique et le Canada. Le 8 mars 1991, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rendu son jugement dans l'affaire des Gitksans, rejetant la cause des Gitksans et des Wet'suwet'en qui réclamaient le titre ancestral sur une grande portion de territoire dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

## **SECTEUR DES POLITIQUES ET DE LA LÉGISLATION**

Le Secteur des politiques et de la législation a été créé en 1990 dans le but d'améliorer les activités reliées à l'élaboration et, à la, coordination des politiques, des lois et de la planification stratégique du Ministère. Il examine des questions qui touchent plusieurs secteurs et organismes, entreprend des recherches en matière de politiques, dirige des projets spéciaux et assure l'uniformité législative. Le sous-ministre adjoint préside le Comité d'orientation, qui fournit une perspective stratégique sur toutes les initiatives importantes. Une des principales responsabilités du Secteur a été la coordination des activités ministérielles découlant du Programme pour les autochtones.

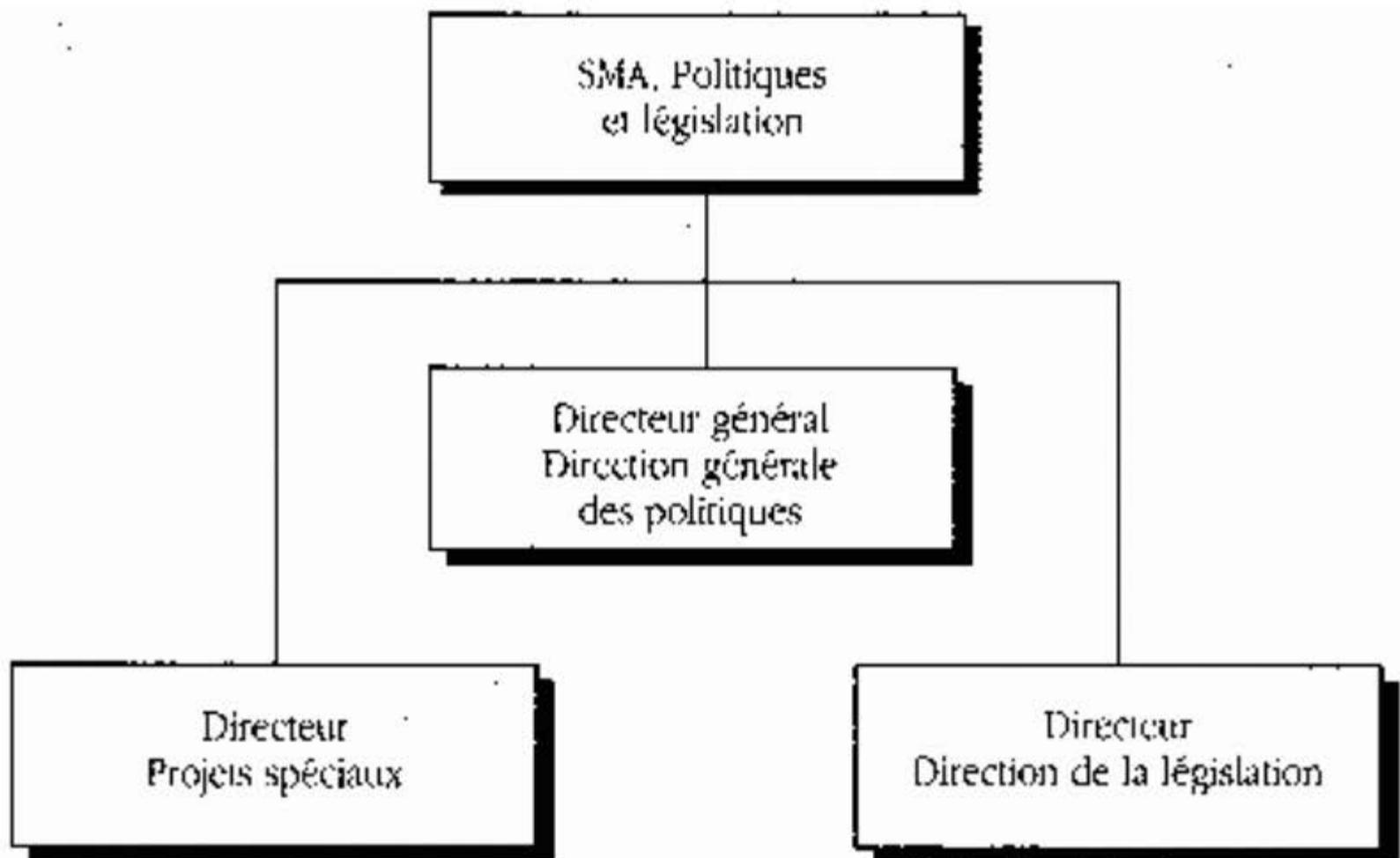
### **DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES**

La Direction générale des politiques coordonne et assure la mise en oeuvre du Programme pour les autochtones, y compris la rédaction de rapports, la coordination de réunions d'information sur les activités du Programme et la Prestation de conseils sur des aspects précis du Programme.

Cette année, la Direction générale a travaillé avec d'autres secteurs à des projets de réforme touchant le processus des revendications particulières, les droits fonciers issus de traités, les pêches, des projets d'approvisionnement en eau et d'égout, l'emploi des autochtones dans le secteur public, les services à la famille, l'éducation, le maintien de l'ordre et l'administration de la justice. Des discussions ont été tenues avec les groupes autochtones et avec les autres ministères et paliers de gouvernement.

La Direction générale examine les initiatives en matière de politiques stratégiques qui touchent certaines responsabilités des programmes et des organismes. Cette année, elle a étudié les répercussions de décisions juridiques récentes, le Plan vert, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale proposée, et elle a coordonné les questions d'intérêt pour le Conseil national des autochtones du Canada.

## **SECTEUR DES POLITIQUES ET DE LA LÉGISLATION**



## DIRECTION DES PROJETS SPÉCIAUX

La Direction des projets spéciaux gère des projets et s'intéresse à des questions qui chevauchent un ou plusieurs secteurs. Une de ses grandes réalisations a été le règlement, d'une valeur de 50 millions de dollars, (au sujet de 14 250 hectares de terres) intervenu avec la bande des Cris des bois, dans le nord de l'Alberta. La conclusion de cet accord témoigne de l'engagement du gouvernement, conformément au Programme pour les autochtones, à accélérer le règlement des revendications.

## DIRECTION DE LA LÉGISLATION

La Direction de la législation coordonne le programme législatif du Ministère et supervise les mesures législatives des autres ministères afin de s'assurer que l'on tienne compte des politiques et priorités des autochtones et des peuples du Nord. Cette direction relevait auparavant du Secteur de l'autonomie gouvernementale, mais elle a été intégrée au Secteur des politiques et de la législation cette année.

À la fin de l'exercice financier, 22 mesures législatives étaient à l'étude. La plupart de ces mesures touchaient les modifications proposées à la Loi sur les Indiens, l'autonomie gouvernementale, les revendications territoriales globales, la protection de l'environnement et le transfert des responsabilités dans le Nord.

## **PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION**

### **SECTEUR DES FINANCES ET DES SERVICES PROFESSIONNELS**

Le Secteur des finances et des services professionnels fournit au Ministère des services financiers, administratifs et de gestion.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES**

La Direction, générale des finances a dirigé l'examen régulier des besoins en ressources de l'Administration centrale et des régions ainsi que de l'utilisation de ces ressources. Pour une deuxième année consécutive, le montant des fonds non utilisés à la fin de l'exercice a diminué.

La Direction générale a participé à la mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation de l'admissibilité des Premières Nations aux Modes optionnels de financement, Les Premières Nations peuvent désormais cerner les besoins de leur organisation et de leurs systèmes de gestion lorsqu'elles assument des pouvoirs accrus en vertu des MOF.

Dans l'esprit du type de gestion adopté par le Conseil des sous-ministres chargé du changement, soit une décentralisation vers les niveaux intermédiaires et les régions, la responsabilité des dépenses au chapitre de l'hébergement, des conférences et des ateliers a été déléguée aux régions cette année. Un grand nombre d'améliorations ont été apportées aux processus ministériels, dont un système de gestion des prêts directs plus efficace, un système d'établissement de rapports de gestion plus opportuns et plus informatifs, et l'élaboration d'un système de gestion des ressources du Ministère.

On a aussi préparé un Protocole d'entente sur l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels. Par cette initiative, le Conseil du Trésor a conféré plus de pouvoirs aux gestionnaires du Ministère et simplifié les exigences pour l'établissement des rapports requis.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE GESTION**

La Direction générale des services de gestion fournit les services informatiques au Ministère.

La Direction générale a fourni des logiciels, améliorés à 2 500 employés du Ministère. Le courrier électronique a été étendu à 1 200 utilisateurs, et plus de 700 employés ont bénéficié d'une formation à divers logiciels.

À la suite de l'étude effectuée l'an dernier afin de restructurer le système financier actuel du Ministère, un nouveau logiciel a été choisi et acheté. On a commencé à apporter les changements à tous les mini-ordinateurs du Ministère et au matériel de télécommunication connexe pour appuyer ce nouveau système.

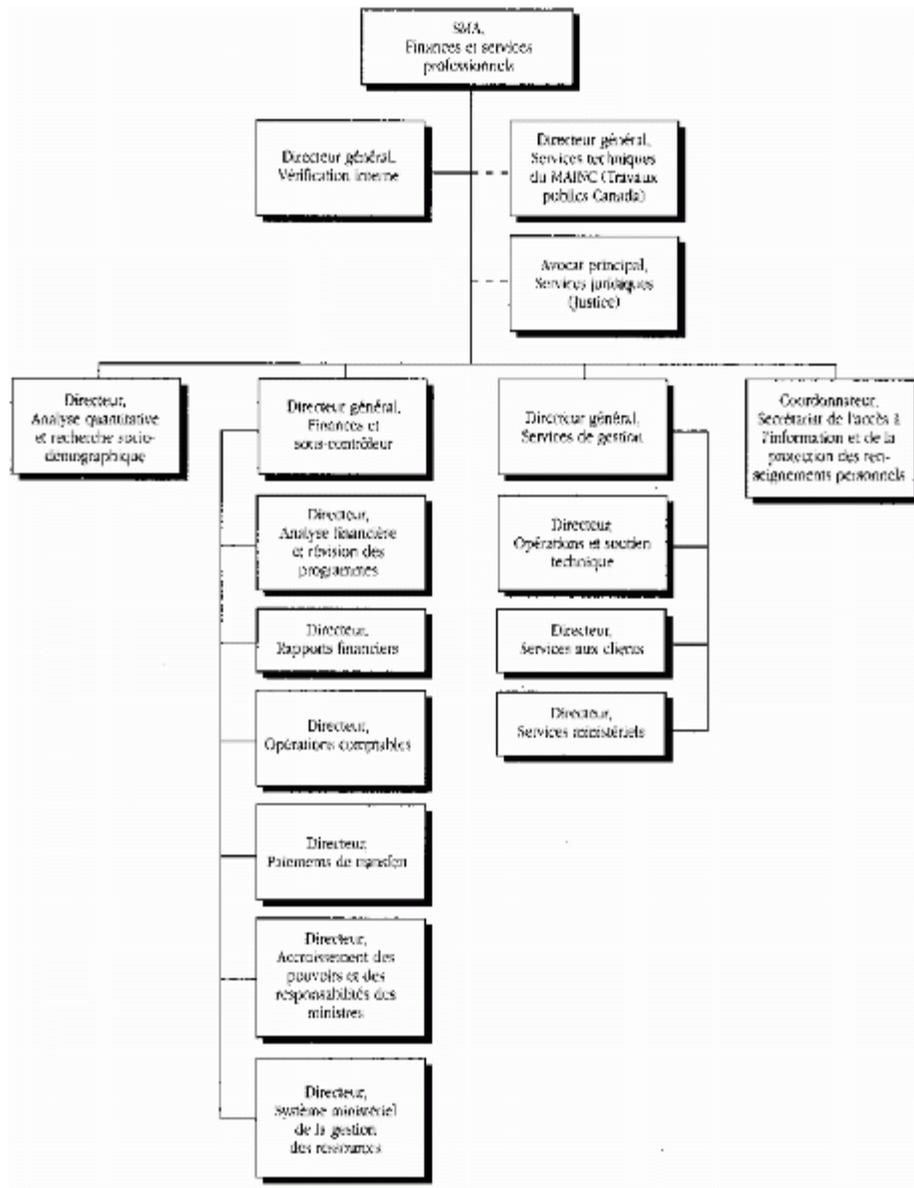
Des commutateurs de données ont été installés à tous les bureaux régionaux créant ainsi un réseau de communications à l'échelle nationale. En 1990 - 1991, des projets pilotes de réseaux locaux ont été instaurés, et on a commencé le travail d'élaboration d'une norme nationale.

La Direction générale a élaboré un modèle général des données stratégiques du Ministère, en collaboration avec la Direction de l'analyse quantitative et de la recherche socio-démographique. Ce modèle facilite la gestion de l'information dans tout le Ministère.

## DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

Un Protocole d'entente avec Approvisionnement et Services Canada a été renégocié pour un autre cinq ans, donnant au Ministère le pouvoir de transférer des biens matériels aux organismes autochtones.

## FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS



En tout, plus de 1 240 marchés et commandes rectificatives, évalués à 22,9 millions de dollars, ont été traités pour des services professionnels et consultatifs et des services non professionnels. Ils comprenaient 100 marchés d'une valeur totale dépassant 616 000 dollars adjugés à des entrepreneurs autochtones. Neuf cours d'administration ont été donnés à 168 employés des bandes, indiennes, représentant 107 bandes ou conseils tribaux.

Le Centre de l'art indien a fait l'acquisition de 46 oeuvres d'art, par l'entremise du premier jury indien des acquisitions d'oeuvres d'art en cinq ans d'existence.

## DIRECTION DE L'ANALYSE QUANTITATIVE ET DE LA RECHERCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Cette direction (AQRSD) tient à jour et analyse les informations statistiques et coordonne les activités liées à la gestion des informations. Cette année, elle a entre autres mis au point un modèle des données stratégiques du Ministère. effectué des études sur les Indiens dans la fonction publique et la participation indienne à l'éducation au niveau universitaire; en outre, elle a mis au point un modèle d'établissement des coûts à long terme pour le programme d'éducation postsecondaire.

La Direction a répondu à plus de 800 demandes de renseignements et a fourni des conseils sur la conception de questionnaires et les prévisions des inscriptions. Parmi les documents publiés cette année par l'AQRSD, notons Données ministérielles de base - 1990 et Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence, 1990.

## SECRETARIAT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels supervise l'administration et l'élaboration des politiques liées à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il traite les demandes officielles, conseille la haute direction au sujet de l'application de la législation et de la réponse à donner dans chaque cas, et, enfin, sensibilise les employés du Ministère aux lois. Cette année, le Secrétariat a traité 160 demandes d'accès à des informations, 19 demandes concernant la protection des renseignements personnels et 88 demandes de divulgation de renseignements personnels.

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Quinze vérifications et six projets spéciaux ont été réalisés cette année. La Direction générale a déterminé cinq thèmes de vérification, considérés comme importants dans le nouveau contexte de gestion au MAINC. Ces thèmes feront partie des critères établis pour les vérifications qui seront faites à l'avenir.

## SERVICES TECHNIQUES

Le groupe des Services techniques est un secteur de Travaux publics Canada qui fournit les services professionnels de génie et d'architecture au Ministère. Cette année, le groupe a instauré le Système de rapports sur la condition des biens afin de fournir des données sûres concernant l'efficacité et la restructuration du capital des biens du MAINC, y compris les services municipaux, les routes, les ponts et les bâtiments, et les terrains dans les réserves.

Un programme national de sécurité et de lutte contre les incendies a aidé à réduire les pertes de vies et de biens dans les réserves. Ses activités comprennent un concours sur la protection-incendie pour les élèves dans les écoles et un concours national de sapeurs-pompiers s'adressant aux pompiers autochtones.

Le groupe des Services techniques a joué un rôle clé dans le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, en donnant des conseils à plusieurs secteurs et directions générales du MAINC.

## SERVICES JURIDIQUES

Cette sous-section, qui relève du ministère de la justice, aide et conseille le Ministère à l'Administration centrale et dans les régions. En 1990 - 1991, le Bureau des services juridiques a aidé plusieurs secteurs, en particulier en répondant à des questions d'ordre juridique découlant des revendications globales et particulières, des négociations concernant l'autonomie gouvernementale, de l'administration des règlements et d'un nombre de plus en plus grand de litiges.

## **RESSOURCES HUMAINES**

La Direction générale des ressources humaines aide le Ministère dans tous les aspects reliés à la gestion des ressources humaines et, par ses services, s'efforce d'accroître la productivité et la motivation chez les employés.

Un nouveau processus d'examen du rendement des employés a été mis en oeuvre pendant l'année. Il met l'accent sur la communication entre les employés et le superviseur et sur l'établissement en commun des buts et objectifs à atteindre et des attentes au niveau du rendement. On a également instauré un nouveau programme d'évaluation du rendement des cadres supérieurs par les employés subalternes.

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de formation et de perfectionnement, on a concilié les aspirations professionnelles des employés avec les besoins du Ministère pour les trois à cinq prochaines années. Grâce à ce programme, on est assuré d'avoir du personnel compétent pour satisfaire aux besoins futurs tout en exploitant mieux les ressources des employés et en répondant à leurs attentes professionnelles.

En 1990 - 1991, on a préparé les structures nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations du Conseil des sous-ministres chargé du changement, notamment au chapitre des récompensés et des distinctions, du recrutement et du maintien en fonction des autochtones, des programmes d'orientation des nouveaux employés, de la formation destinée à sensibiliser les employés aux différences culturelles et du programme Fonction publique 2000.

Un programme d'affectations par rotation a été instauré dans le but d'aider les employés à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour atteindre leurs objectifs professionnels. Un conseil pour les Anciens, le Kumik, a été mis sur pied à l'Administration centrale dans le but de

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES**

Directeur général,  
Ressources humaines

Directeur,  
Classification, relations avec  
les employés et rémunération

Directeur,  
Services du personnel  
de la Région de la  
capitale nationale

Directeur,  
Services de soutien  
aux employés

Directeur,  
Services de la  
catégorie de la gestion

Directeur,  
Ressources humaines  
et langues officielles

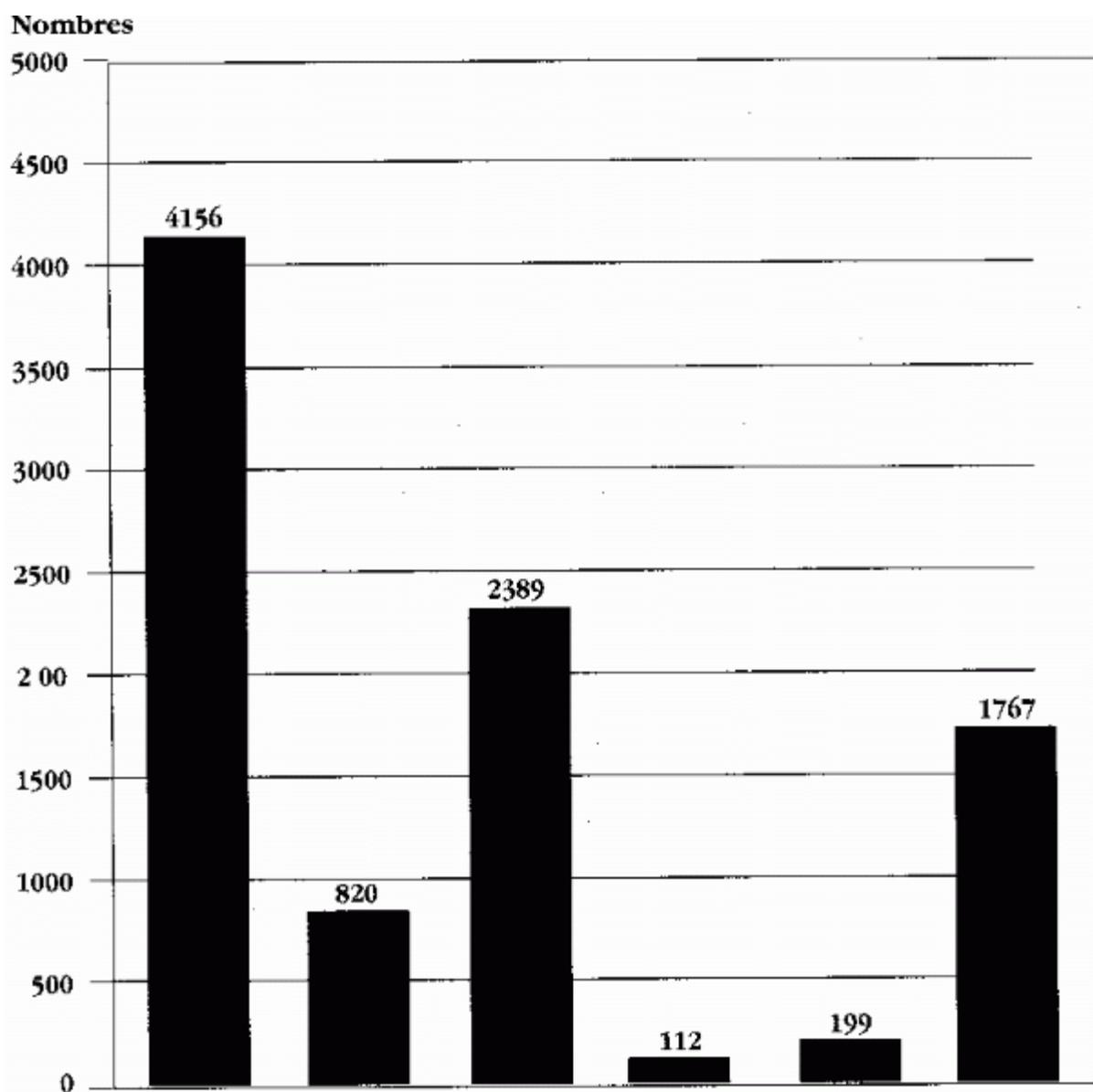
Directeur,  
Emploi des autochtones  
et équité en matière  
d'emploi

sensibiliser les employés aux différences culturelles et d'offrir des services d'orientation et de conseils aux employés autochtones.

Un nouveau programme de congés autofinancés permet désormais aux employés de verser une partie de leur salaire pour financer un congé d'une durée de six mois à un an à des fins personnelles. Les employés ont également la possibilité de verser une partie de leur salaire à un fonds. Un module informatisé pour traiter les rapports sur les congés et l'accès en direct au système de paie ont aussi été instaurés.

Malgré une baisse de 4 p. 100 du nombre d'employés au Ministère, la proportion d'autochtones, de femmes et d'autres groupes cibles a continué d'augmenter. À la fin de l'année, les autochtones représentaient 20 p. 100 de l'effectif total, les femmes, 57 p. 100, les minorités visibles, 5 p. 100 et les personnes handicapées, 3 p. 100.

## RÉPARTITION DES EMPLOYÉS



Dans le même ordre d'idées, des changements ont été apportés aux critères d'admission au programme de perfectionnement des compétences en gestion afin qu'il soit plus facile pour les femmes d'y participer. Un programme d'études postsecondaires pour les autochtones a permis de recruter, neuf diplômés pour le Ministère et quatre pour d'autres ministères et pour le secteur privé.

Un modèle démographique a été élaboré afin de faire des prévisions sur les besoins de personnel, du Ministère jusqu'à l'an 2000. La réduction des effectifs et le transfert des responsabilités ont touché en tout 565 employés cette année. Les programmes de réaménagement de l'effectif ont permis de maintenir le taux des mises à pied à 2,3 p. 100.

## SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION

La Direction générale des services de soutien à la haute direction est le point central de liaison entre les programmes et les cabinets des ministres pour les questions telles que les présentations au Cabinet, la réforme réglementaire, les relations parlementaires, les documents et séances d'information et la correspondance ministérielle. Elle effectue également des évaluations des programmes et réalise des projets spéciaux.

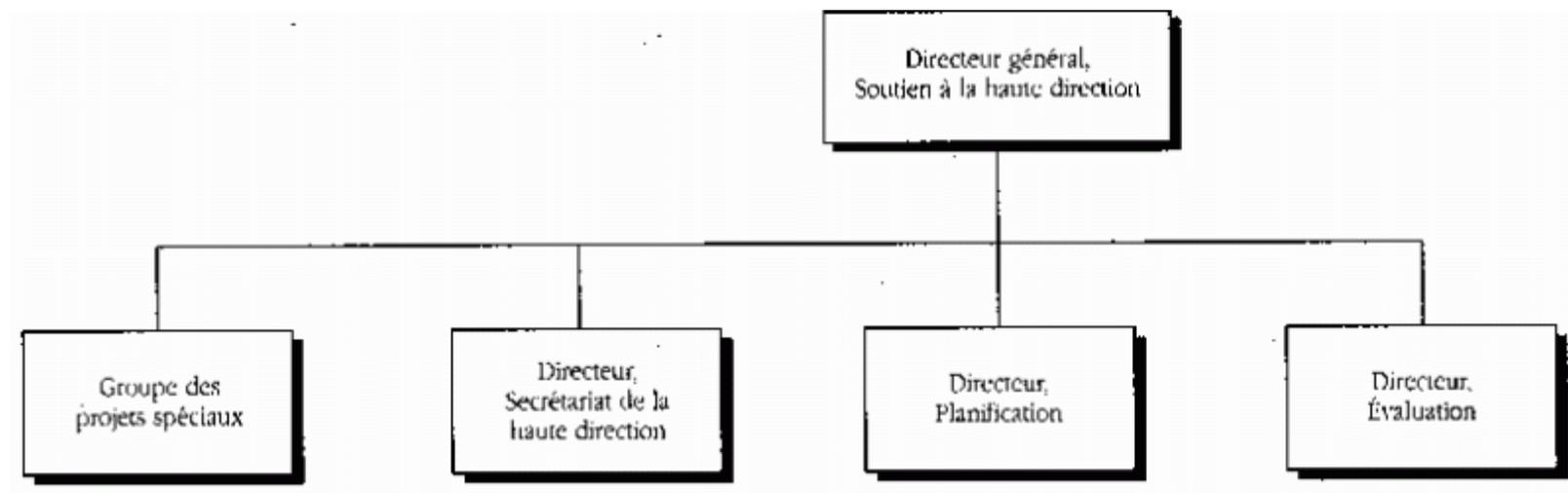
La Direction de la planification fournit des conseils et des analyses aux ministres, aux sous-ministres et à la haute direction. La Section de la politique et de l'analyse stratégique coordonne le traitement des présentations au Cabinet et des règlements proposés. La Division des relations parlementaires coordonne et examine les réponses aux questions orales et écrites posées au Parlement voit à préparer l'information destinée à servir au cours des débats et assure la liaison avec les comités permanents et les autres représentants du Parlement. Le Service de breffage coordonne la préparation des exposés d'information destinés aux ministres, à leur personnel, aux secrétaires parlementaires, aux sous-ministres et aux députés, selon les demandes. En 1990 - 1991, le Service de breffage a traité 1 988 exposés et donné des ateliers sur la rédaction de ceux-ci.

Le Secrétariat de la haute direction prépare les réponses à la correspondance reçue par les ministres et les sous-ministres. Plus de 15 000 pièces de correspondance ont été traitées au cours de l'année 1990 - 1991. Le Secrétariat s'occupe aussi de gérer les fonds de recherche, de négociation et de règlement des revendications versés aux requérants autochtones qui participent au processus de règlement des revendications.

Au cours de 1990 - 1991, le Ministère a administré le versement des sommes suivantes

- 4,5 millions de dollars versés à 33 bandes et associations indiennes aux fins de la recherche, de l'élaboration et de la présentation de documents concernant les revendications globales et particulières;

## DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION



- 23 millions de dollars en prêts consentis à 13 groupes de requérants de revendications globales, et 940 000 dollars versés à 18 groupes de requérants de revendications particulières, aux fins de négociations.

La Direction de l'évaluation, sous l'égide du Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation, a pour fonction d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère en fonction des lignes directrices établies par le Contrôleur général; Durant l'année, il évaluations ont été effectuées, huit études étaient en cours et six nouveaux projets d'études ont été élaborés.

Le rapport intitulé Répercussions des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens (Loi C-31), en cinq volumes, a été déposé au Parlement à la suite des consultations menées auprès des institutions autochtones nationales. Parmi les études effectuées notons une évaluation de la méthode d'allocation du programme d'immobilisations, les guides d'évaluation des écoles élémentaires et secondaires, la Division de la recherche et du financement et la formation en gestion pour les gestionnaires et les dirigeants des bandes.

## COMMUNICATIONS

La Direction générale des communications vise trois objectifs principaux

- informer les groupes clients du MAINC au sujet des politiques, des programmes et des activités du Ministère;
- informer tous les Canadiens au sujet du MAINC, des Indiens, des Inuit et du Nord;
- fournir au gouvernement fédéral et au Ministère des réactions concernant les intérêts et les préoccupations des Canadiens à l'égard des responsabilités du MAINC.

L'exercice financier 1990 - 1991 a été une année particulièrement occupée pour la Direction générale. Elle a préparé un grand nombre de discours et de communiqués à l'appui des initiatives ministérielles annoncées par le Ministre. Dans le Nord, ces annonces ont porté sur les négociations concernant les revendications territoriales globales du Conseil des indiens du Yukon et celles des Dénés et des Métis, et sur la création de la Commission canadienne des affaires polaires. Ailleurs au pays, les annonces ont eu pour objet les revendications territoriales en Colombie-Britannique, la question des terres à Oka, un important projet indien d'approvisionnement en eau et d'égout dans le cadre du Plan vert, et la mise en oeuvre et les progrès du Programme pour les autochtones du gouvernement fédéral.

Parmi les 338 publications produites par le Ministère au cours de 1990 - 1991, on compte La Stratégie pour l'environnement arctique : un plan d'action; Rapport annuel de la Commission consultative de la fiscalité indienne (1989 - 1990); et une série de cinq rapports portant le titre général Répercussions des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens (Loi C-31). Le Ministère a également publié le guide Vous voulez savoir, qui décrit les programmes et les services fédéraux offerts aux autochtones.

En 1990 - 1991, le MAINC a appuyé la production de plusieurs films touchant des domaines d'intérêt pour le Ministère et les autochtones. Il a, entre autres, financé un documentaire d'une heure intitulé To Heal the Spirit, qui porte sur le rôle de la spiritualité traditionnelle chez les détenues autochtones à la prison des femmes de Kingston, en Ontario. Le MAINC a aussi aidé à financer Nunagpa, un documentaire recréant une journée dans la vie d'une famille inuit des années 1930, à l'occasion d'une chasse au caribou comme cela se pratiquait l'été. Le Ministère a également produit une cassette sonore de la Loi sur les Indiens pour les handicapés visuels.

La Division des demandes de renseignements du public a diffusé les publications ministérielles et fourni diverses informations, répondant ainsi à plus de 22 000 demandes de renseignements provenant du grand public, d'autres ministères gouvernementaux, de bibliothèques et d'organismes et de groupes d'intérêts particuliers.

Le besoin de services dans le domaine des relations avec les médias s'est fait sentir davantage cette année. Le nombre de demandes de la part des médias a augmenté considérablement. La Direction générale a amélioré le suivi des médias en produisant des analyses quotidiennes et hebdomadaires des sujets traités par ces derniers. Plusieurs sondages de l'opinion publique concernant les questions autochtones ont été réalisés cette année.

## PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

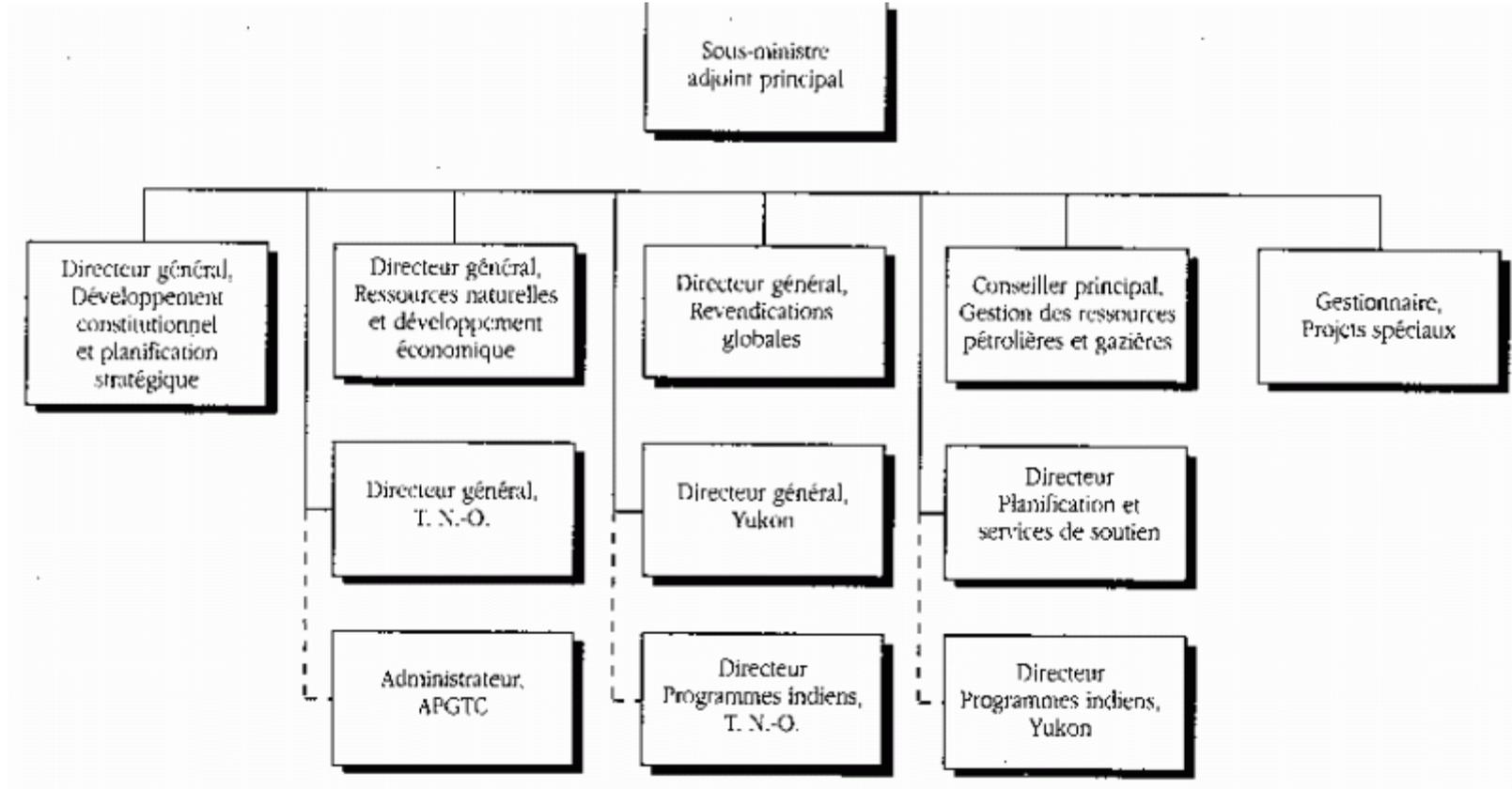
### DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Direction générale des ressources naturelles et du développement économique a mis l'accent sur les questions d'ordre environnemental et économique durant l'année.

La Direction générale a négocié de nouvelles ententes de développement économique avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le Projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord a continué de créer des débouchés d'affaires et d'emploi dans les collectivités.

La Direction générale a amélioré et rendu officiel son Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour obtempérer aux décisions de la Cour fédérale dans les affaires Rafferty c. Alameda et Oldman River. La Stratégie pour l'environnement arctique a été approuvée par le Cabinet et a été annoncée à Iqaluit. La question de la gestion des terres et des eaux et celle de la protection, de l'environnement ont été examinées avec le Comité consultatif sur l'exploitation minière au Yukon qui vient d'être formé.

## PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD



## DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Les activités pétrolières et gazières au sein du Programme des affaires du Nord sont guidées par une Entente de principe relative à un Accord sur le pétrole et le gaz du Nord, signée avec les deux gouvernements territoriaux en septembre 1988.

Le Comité directeur de la mer de Beaufort, composé de représentants des gouvernements fédéral et territorial, des Inuvialuit et de l'industrie pétrolière et gazière, a examiné les préoccupations publiques exprimées au cours des audiences publiques du Bureau d'examen des répercussions environnementales. Le Comité a présenté son rapport final et ses recommandations portant sur la gestion de l'exploration pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort.

Le gouvernement s'étant engagé à consulter les collectivités au sujet de toutes les décisions importantes concernant les questions pétrolières et gazières, un appel d'offres pour des terres situées dans la région ouest de la mer de Beaufort a été annoncé en avril 1990. Les préparatifs ont été faits en vue d'un appel d'offres pour des concessions dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, prévu en avril 1991.

Un appel d'offres a été annoncé, conjointement avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour des terres situées dans l'île Cameron, dans l'archipel Arctique.

Des consultations officieuses se sont poursuivies avec les deux gouvernements en vue de la conclusion d'un Accord du Nord au cours de la prochaine année.

### **PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD 1990 - 1991 DÉPENSES RÉELLES PAR ACTIVITÉ (EN DOLLARS ET EN POURCENTAGE)**

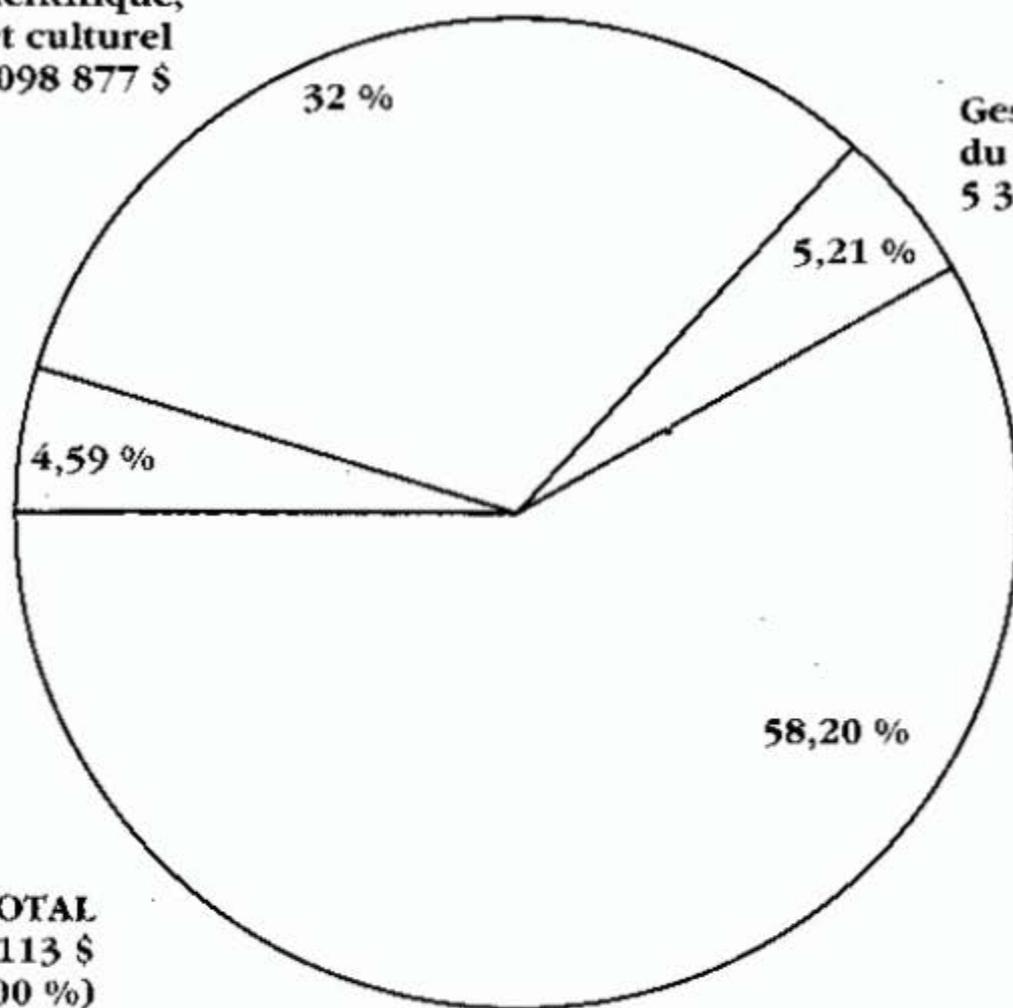
**Développement  
politique, scientifique,  
social et culturel**  
33 098 877 \$

**Gestion  
du Programme**  
5 382 210 \$

**APGTC**  
4 754 775 \$

**Développement  
économique  
et gestion  
des ressources**  
60 189 251 \$

**TOTAL**  
103 425 113 \$  
(100 %)



## DIVISION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

La Division a continué d'appuyer le Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut qui permet au gouvernement et aux Inuit de l'Arctique de l'Est de collaborer à la gestion de la faune dans cette région.

La Division a également fourni un soutien administratif à la mise en oeuvre des dispositions concernant l'examen et l'évaluation des répercussions environnementales prévues dans la Convention définitive des Inuvialuit. Le Bureau d'examen des répercussions environnementales s'est prononcé contre l'approbation du programme de forage Kulluk des Ressources Gulf Canada Resources Limitée.

La Division a participé aux études concernant la mise sur pied d'un régime de gestion communautaire des rennes dans les îles Belcher, la surveillance des répercussions possibles de la mise en valeur des ressources sur la harde de caribous de la Porcupine et l'examen des radionucléides présents dans la chaîne alimentaire dans le Nord.

Le Conseil du Trésor a accepté de prolonger de deux ans du Programme de promotion de l'industrie de la fourrure (1990 - 1992). Le financement de base a été fourni à l'Indigenous Survival International. Des ententes ont été signées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'offrir des cours de formation en piégeage aux autochtones et aux habitants du Nord. Des fonds ont également servi à aider les organisations autochtones dans la mise en valeur de l'industrie de la fourrure et de la chasse aux phoques. Le MAINC, Environnement Canada et Affaires extérieures Canada ont parrainé une évaluation globale du Programme de promotion de l'industrie de la fourrure du gouvernement fédéral (1987 - 1992). Le MAINC, Environnement Canada et Agriculture Canada ont organisé un atelier d'envergure dans le but d'élaborer une stratégie de promotion de l'industrie de la fourrure.

## DIVISION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET DE LA RECHERCHE

La Division a continué l'enquête au sujet de la contamination des écosystèmes du Nord et du régime alimentaire des autochtones par suite du transport de polluants sur de longues distances. Un plan de lutte contre les polluants s'échelonnant sur six ans a été préparé dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique (SEA). Il englobe la recherche, la surveillance, la consultation des habitants du Nord ainsi que des initiatives internationales visant à enrayer les émissions de polluants persistants. Le Ministère a coprésidé avec la Suède un groupe de travail sur les polluants organiques persistants établi dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

La Division a coordonné l'apport du Canada à une déclaration ministérielle portant sur la protection de l'environnement arctique.

La Division a également négocié un plan de travail ayant trait à la recherche sur les polluants persistants mené en collaboration par le Canada et l'Union soviétique.

En ce qui concerne le projet de législation touchant le nouveau Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE), des discussions ont eu lieu entre les bureaux régionaux responsables de la majeure partie de la mise en oeuvre du PEEE dans les deux territoires et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. On a élaboré des procédures détaillées afin de clarifier les pratiques actuelles en vertu du présent décret sur les lignes directrices visant le PEEE.

## DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA CONSERVATION

Le Cabinet a approuvé le Plan d'aménagement de la région du détroit de Lancaster en octobre 1990. On a mis fin au Programme de planification de l'utilisation des terres du Nord dans les deux territoires à cause des restrictions budgétaires du gouvernement. Le Ministère s'est engagé à terminer les plans d'aménagement du territoire des régions du grand Klouane, du Keewatin, du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Une subvention a été accordée à la Yukon Conservation Society à l'appui de ses activités.

## DIVISION DE LA GESTION FONCIÈRE

La Division de la gestion foncière a terminé les négociations du transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest des responsabilités touchant l'application de la Loi sur les titres de bien-fonds et a participé au transfert des aéroports relevant de Transports Canada. Les travaux se sont poursuivis en vue de moderniser la législation du Nord, notamment en ce qui a trait aux modifications à apporter au Règlement sur les terres territoriales.

La Division a élaboré le programme d'élimination des déchets, l'un des quatre volets de la SEA. Les déchets abandonnés sur les terres de la Couronne seront enlevés au cours des six prochaines années. On a fait une évaluation des sites et effectué des travaux de nettoyage durant l'année à un certain nombre d'endroits, dont Whitehorse, Rankin Inlet et Iqaluit.

On a tenu compte des questions techniques et des questions se rapportant à la gestion des ressources au moment de la négociation des éléments liés aux terres et aux ressources des trois revendications globales dans le Nord. Les pourparlers se sont poursuivis sur la Loi sur les droits de surface proposée.

## DIVISION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

La Division des ressources hydrauliques, en collaboration avec les bureaux régionaux des ressources hydrauliques, a poursuivi les consultations sur les modifications à apporter à la Loi sur les eaux intérieures du Nord. Le Comité consultatif sur l'exploitation minière au Yukon a été formé pour conseiller le Ministre.

Les négociations sur les ententes concernant la gestion des eaux transfrontalières se sont poursuivies toute l'année, et des progrès considérables ont été accomplis en ce qui a trait à l'entente entre la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest. On a entrepris des consultations publiques au sujet des intérêts et des besoins des Territoires du Nord-Ouest en matière de gestion des eaux transfrontalières. Une entente entre le Yukon et l'Alaska a été signée par le Canada, la Colombie-Britannique et le Yukon.

On a rédigé un rapport à l'intention du Comité directeur de la mer de Beaufort au sujet de la gestion, par le gouvernement, des déversements de pétrole éventuels.

On a fixé des objectifs aux nouveaux programmes relevant de la Stratégie pour l'environnement arctique afin de recueillir des informations sur la qualité et la quantité des eaux dans le Nord. Par ailleurs, la Division a aidé Environnement Canada dans la réalisation d'une étude effectuée conjointement par le Canada et l'Alberta au sujet des répercussions cumulatives des usines de pâtes et autres aménagements industriels sur les réseaux des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves.

Le Ministre a autorisé l'émission de plus de 100 permis d'utilisation des eaux, d'après la recommandation des conseils chargés de la gestion des eaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, incluant des permis pour deux nouvelles mines au Yukon.

## DIRECTION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET DE L'INFRASTRUCTURE

En 1990, sept mines étaient en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest et deux au Yukon, en plus des 220 exploitations saisonnières de placers au Yukon. La valeur de la production minière a été estimée à 906 millions de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest et à 541 millions de dollars au Yukon. Les dépenses dans le domaine de l'exploration minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon ont été évaluées à 45 et 11 millions de dollars respectivement. Les redevances perçues en 1990 - 1991 s'élevaient à environ 8 millions de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest et à 788 000 dollars au Yukon.

## DIVISION DE LA LÉGISLATION MINIÈRE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES

Après une longue période de stabilité la législation a fait l'objet d'un examen durant l'année. La Cour fédérale a statué le 7 mars 1990 que le retrait de terres en vertu de la Loi sur les terres territoriales ne soustrayait pas les terres à l'exploitation minière, qui est autorisée par la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Le Ministre a immédiatement annoncé son intention d'introduire une législation pour remédier à la situation et, le 17 janvier 1991, le projet de loi C-68 a été promulgué par le Parlement.

Le Ministère appuie le Comité consultatif sur l'exploitation minière au Yukon (CCEM) et lui fournit de la documentation de base. Ce comité a été créé par le Ministre en novembre 1990 pour qu'il le conseille sur les questions législatives touchant l'exploitation minière au Yukon. Le Comité est formé de représentants des groupes miniers, des gouvernements et des intérêts autochtones, pour n'en mentionner que quelques-uns. Le Comité a reçu le mandat de fournir des conseils au sujet des modifications à apporter à la Loi sur les eaux intérieures du Nord et du décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

## DIVISION DE L'ÉCONOMIE MINIÈRE ET DE L'ANALYSE DE PROJETS

Le comité fédéral-provincial qui examine la participation des autochtones, dans l'industrie minière, sous la coprésidence de représentants du MAINC, a remis son premier rapport en février 1991.

La préparation des documents de travail portant sur l'assainissement de deux sites miniers au Yukon a représenté une somme de travail considérable. Des ententes concernant des garanties financières ont été conclues avec la Curragh Resources Inc. pour ses mines du plateau Vangorda, et avec l'entreprise en participation Mt. Hundere pour la propriété Mt. Hundere.

## DIVISION DE L'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS

La responsabilité de toutes les routes déjà construites incombe désormais aux gouvernements territoriaux. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a publié sa stratégie concernant les transports pour les prochaines années et un nouveau comité de coordination a été formé. Ce comité est formé de représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de Transports Canada (coprésidents), de Pêches et Océans Canada et du ministère des Affaires indiennes et dit Nord canadien.

De concert avec Transports Canada, l'exploitation des aéroports de types B et C de l'Arctique a été transférée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

## SECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Entente de développement économique (EDE) Canada - Territoires du Nord-Ouest se terminait en 1990 - 1991. La contribution du MAINC, de 1,3 million de dollars, représentait 70 p. 100 du total de la dernière année. Une évaluation générale de l'EDE et de son entente auxiliaire a permis de conclure que l'EDE a réellement aidé à accroître et à diversifier l'économie du territoire. Une nouvelle Entente cadre de développement économique d'une durée de cinq ans (1991 - 1996) a été signée en février 1991.

Une Entente de développement économique Canada - Yukon d'une durée de cinq ans, a été signée et mise en oeuvre afin d'accorder jusqu'à 2,9 millions de dollars pour financer des projets dans les domaines de l'exploitation des minéraux, de la mise en valeur des ressources renouvelables, de la planification économique et du tourisme. Les discussions avec le gouvernement du Yukon ont mené à l'élaboration d'une entente cadre et de trois ententes de coopération.

### PROJET DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Des contrats de construction, négociés par la Direction générale des ressources naturelles et du développement économique, ont été octroyés par le ministère de la Défense nationale et comportaient des engagements qui apporteront des retombées économiques pour le Nord. Ces contrats ont généré plus de 58 millions de dollars et ont permis la création de 300 emplois dans l'économie du Nord en 1990.

La prévision des travaux de construction de stations de radar à courte portée dans le Nord a donné lieu à des dépenses directes d'environ 41 millions de dollars dans le Nord, à de la formation à l'emploi pour 118 habitants du Nord et à des emplois à plein temps pour 108 autres.

A quatre aéroports dans le Nord, on a commencé les travaux visant à améliorer les installations afin de permettre le déploiement périodique des avions d'interception NORAD. Les travaux ont créé 125 emplois pour les habitants du Nord et entraîné des dépenses directes d'environ 30 millions de dollars pour l'achat de biens et de services.

## **DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

### **DIRECTION DE L'ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET DES AFFAIRES AUTOCHTONES**

La proposition de diviser les Territoires du Nord-Ouest en deux nouveaux territoires, conformément aux dispositions de l'Entente de principe pour la région du Nunavut, a été longuement examinée. La Direction a entrepris des recherches et des analyses, en consultation avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Fédération Tungavik du Nunavut, et d'autres ministères fédéraux.

Des pourparlers ont eu lieu avec les deux territoires nordiques relativement au transfert des responsabilités de type provincial actuellement assumées par le gouvernement fédéral.

À la suite du troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, portant sur la réinstallation des Inuit d'Inukjuak dans l'Arctique, on a demandé au gouvernement fédéral de préparer une réponse pour le Parlement. Selon l'étude d'un expert - Conseil, les Inuit n'ont pas été démenagés afin d'affirmer la souveraineté, du Canada, comme cela a été allégué. Des excuses officielles, et le versement d'une indemnité ne sont donc pas nécessaires. Le gouvernement fédéral a accepté de réinstaller les Inuit qui désiraient quitter Grise Fiord et Resolute Bay pour s'installer à Inukjuak, d'ici le 31 mars 1992.

La Direction a aidé le Secteur de l'autonomie gouvernementale dans les négociations avec les Dénés et les Métis.

Les travaux se sont poursuivis dans la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit. Une contribution de 99 000 dollars a été versée aux associations autochtones nordiques. Une somme de 80 000 dollars de plus a été affectée aux services de counselling pour les Inuit qui vivent dans le sud du Canada.

### **DIRECTION DES AFFAIRES CIRCUMPOLAIRES ET SCIENTIFIQUES**

La Direction des affaires circumpolaires et scientifiques a continué son travail en vue de la création de la Commission canadienne des affaires polaires. La loi habilitante a reçu la sanction royale le 1er février 1991. La Commission a comme mandat de promouvoir et d'encourager l'acquisition et la dissémination des connaissances sur les régions polaires et de favoriser la coopération internationale et canadienne dans la recherche circumpolaire. Les travaux se sont poursuivis pour la mise sur pied d'un Système canadien d'information sur les régions polaires.

La Direction a pris en charge le financement de base de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, qui représente 33 universités canadiennes et deux collèges territoriaux. Une aide a aussi été donnée dans le cadre du Programme de subventions à la formation scientifique dans le Nord en vue d'appuyer les projets de recherche de quelque 300 étudiants rattachés à plus de 30 universités canadiennes.

La Direction a aussi administré le Prix de la recherche scientifique sur le Nord, décerné chaque année par le Ministre à une

personne qui a contribué de façon remarquable à faire connaître et comprendre le Nord canadien. Cette année, c'est Taamusi Qumaq, linguiste et ethnologue bien connu, qui a reçu le Prix de la recherche scientifique sur le Nord.

En vertu de l'Accord canado-soviétique concernant la coopération dans l'Arctique et dans le Nord, signé en novembre 1989, la réunion de fondation de la Commission mixte canado-soviétique sur l'Accord concernant la coopération dans l'Arctique et dans le Nord a eu lieu au Canada en novembre 1990. Un plan de travail bilatéral a été établi pour les deux prochaines années.

La Direction a continué de coordonner la coopération circumpolaire avec les autres pays arctiques, dont le Danemark, la Norvège et les États-Unis. Elle a contribué aux discussions ayant trait au Conseil de l'Arctique proposé, qui sera un forum d'échange international pour les pays arctiques.

La Direction a pris en charge le financement de base du bureau régional canadien de la Conférence circumpolaire inuit, à Ottawa. Elle examinera les préoccupations exprimées au sujet du nombre croissant d'expéditions scientifiques dans le Nord canadien, avec le concours d'un comité intergouvernemental et interministériel.

Un comité interministériel a été établi afin d'échanger les informations sur les activités fédérales ayant trait aux questions circumpolaires et d'encourager une plus grande collaboration entre les organismes dans le Nord.

## DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Direction a encore produit cette année le document central de planification du Programme des affaires du Nord, Aperçu stratégique, qui renseigne sur les activités du programme. La Direction a également terminé la production de deux publications l'édition de 1989 - 1990 du Plan annuel des dépenses pour le Nord et l'édition de 1990 de Le Nord canadien : manuel de référence.

Le financement du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord a été renouvelé, et des ententes de financement, selon une formule détaillée, ont été conclues avec le Yukon et avec les Territoires du Nord-Ouest.

Des propositions visant à modifier la Loi sur les subventions aux municipalités et à clarifier l'application nordique des subventions en remplacement d'impôts ont aussi été approuvées par un Comité du Parlement représentant tous les partis politiques et par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La Direction a révisé la subvention versée à la Société canadienne des postes pour le service aérien omnibus dans le Nord. À la suite du rapport intitulé Produits alimentaires destinés au Nord, le gouvernement a décidé de rendre la subvention permanente, de transférer la responsabilité de son administration au MAINC et d'appliquer la subvention de manière plus efficace et, plus équitable.

Les travaux sont commencés en ce qui concerne l'établissement d'un secrétariat de la mise en oeuvre des revendications, en préparation des règlements des revendications globales dans le Nord.

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES REVENDICATIONS GLOBALES**

Les revendications globales sont négociées avec les groupes autochtones qui continuent d'occuper et d'utiliser des terres traditionnelles et dont les titres ancestraux n'ont pas fait l'objet d'un traité ni été annulés par une loi.

### **GROUPE DE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Le Groupe de travail sur les revendications en Colombie-Britannique, composé de représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement de la province et des Premières Nations de la Colombie-Britannique, a été formé en décembre 1990 afin de recommander une approche pour régler les nombreuses revendications des autochtones dans cette province. Le Groupe de travail a examiné la portée, le processus, le calendrier et l'organisation des négociations, ainsi que la nécessité d'éduquer le public à ce sujet, et a présenté son rapport le 3 juillet 1991. Des négociations bilatérales ont eu lieu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet des responsabilités et des rôles respectifs des deux gouvernements.

#### **LES NISHGAS**

En octobre 1990, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de participer aux négociations touchant les revendications des Nishgas. Les négociations subséquentes ont mené à la signature le 20 mars 1991, de la première entente cadre tripartite concernant une revendication globale en Colombie-Britannique.

### **LE CONSEIL DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS**

Après l'élection d'un nouveau président au Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM), qui représente 13 bandes, et la nomination d'une nouvelle équipe de négociation, les discussions ont repris en vue de l'élaboration d'une entente de principe.

### **LA FÉDÉRATION TUNGAVIK DU NUNAVUT**

Une Entente de principe a été signée en avril 1990 par la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN) et les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. L'entente prévoit la participation des Inuit à la gestion des terres et des ressources, verse à ces derniers une indemnité de 580 millions de dollars et leur confère la propriété d'environ 350 000, kilomètres carrés de terres, y compris les droits de surface sur 36 257 kilomètres carrés. Des progrès considérables ont été accomplis dans la sélection des terres et en ce qui concerne les sujets à traiter dans l'entente finale.

#### **LES DÉNÉS ET LES MÉTIS**

Le 9 avril 1990, les négociateurs pour le Canada, les Dénés et les Métis, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont paraphé une entente finale. En juillet 1990, l'assemblée annuelle des Dénés et des Métis a rejeté l'entente telle qu'elle avait été négociée. Les Gwich'in et les Sahtu ont par la suite retiré leurs mandats de négociation à la Nation dénée et à l'Association des Métis.

et demandé au Canada de conclure des ententes distinctes avec eux suivant l'entente du 9 avril 1990. Le Canada a accepté la demande des Gwich'in en novembre 1990 et a commencé les négociations. On devrait arriver à une entente finale avec les Gwich'in au début du prochain exercice.

Si l'entente est ratifiée par les Gwich'in et est approuvée par le Cabinet la législation portant sur le règlement devrait suivre à l'hiver de 1991 - 1992. L'entente conférerait aux Gwich'in la propriété de certaines terres, une indemnité financière ainsi qu'une portion des redevances futures provenant de l'exploitation des ressources qui seront perçues par le gouvernement dans la région visée par le règlement. En vertu de l'entente, les Gwich'in joueraient un rôle important dans l'administration de l'utilisation des terres et des eaux et dans la gestion des ressources fauniques et des ressources renouvelables. Parmi les autres avantages prévus dans l'entente, notons des droits préférentiels de chasse, de pêche et de piégeage dans la région. Les négociations entre le Canada et les Gwich'in concernant la sélection des terres étaient presque terminées à la fin de l'exercice financier.

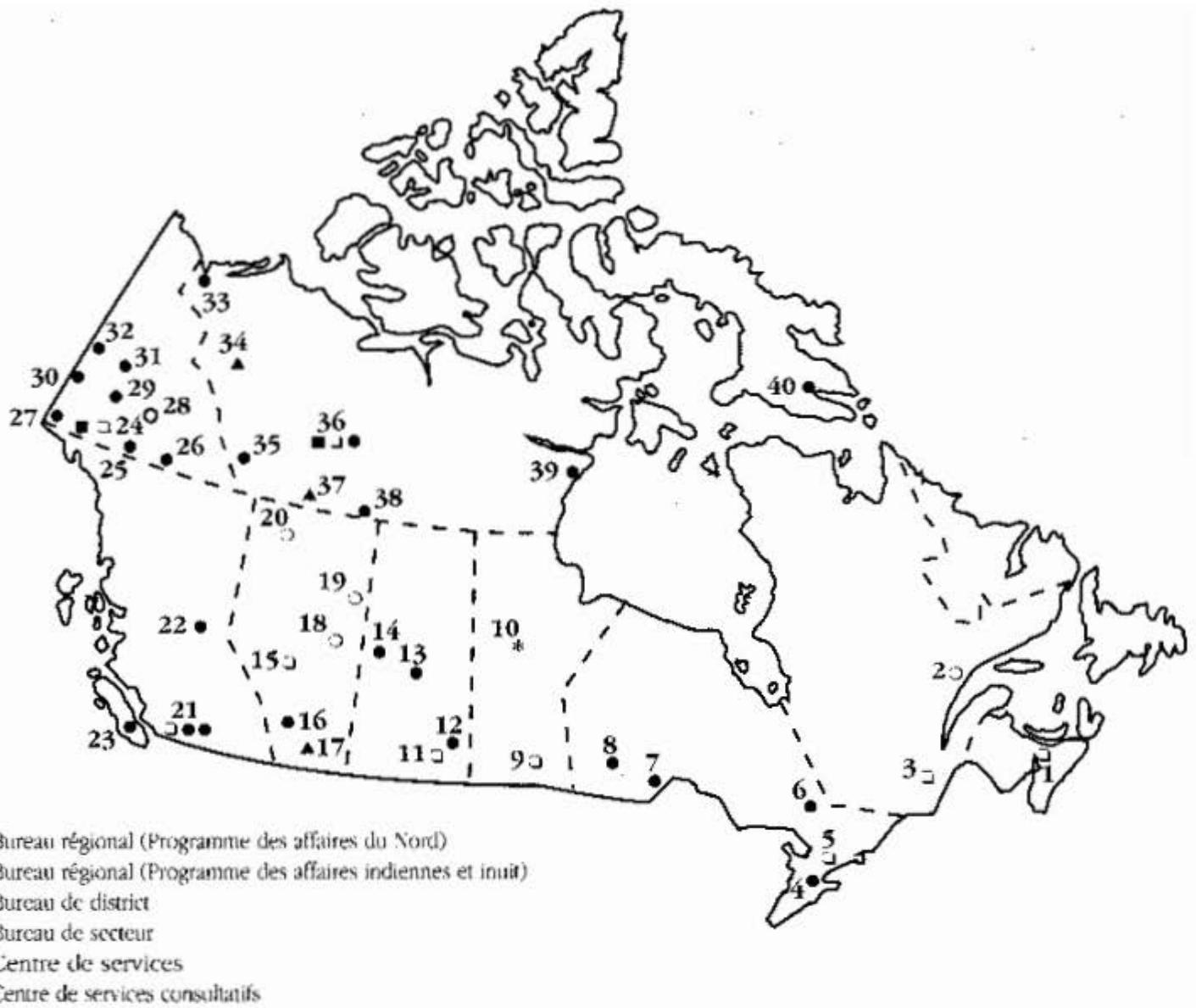
## **ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA**

Le 14 février 1991, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont annoncé que l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) serait dissoute à partir du 2 avril 1991, et que ses responsabilités et fonctions seraient intégrées à l'Office national de l'énergie, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au MAINC.

Dans cette restructuration, le Ministre conserve les pouvoirs liés à l'octroi des autorisations légales ou des droits exclusifs aux sociétés leur permettant d'explorer, d'exploiter et de produire le pétrole et le gaz sur les terres frontalières du Canada situées au nord du 60e parallèle. Ces pouvoirs sont généralement prescrits par la Loi fédérale sur les hydrocarbures (LFH). L'Office national de l'énergie réglera les opérations de forage et de production de pétrole et de gaz, une responsabilité qui incombait auparavant à l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada en vertu de la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Jusqu'à ce que ce nouvel arrangement soit rendu officiel par une législation, le Ministre conservera ses pouvoirs quant aux activités pétrolières et gazières sur les terres fédérales.

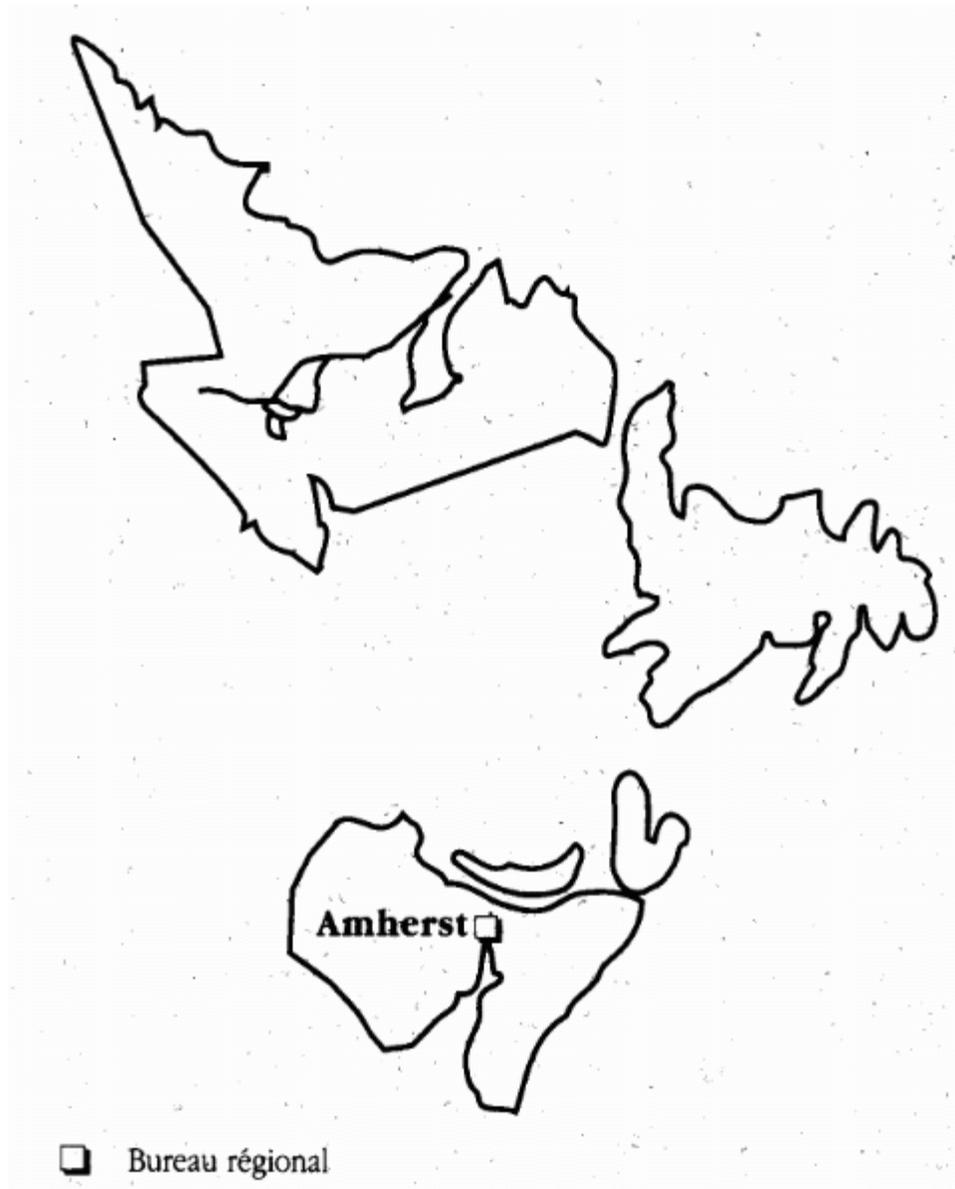
## BUREAUX RÉGIONAUX



## RÉGION DE L'ATLANTIQUE

La Région de l'Atlantique finance la prestation des services offerts à 38 collectivités indiennes et inuit réparties dans les quatre provinces de l'Atlantique. La population enregistrée dans les réserves est de 12 968 habitants, de 6 345 indiens qui vivent à l'extérieur des réserves et de 6 autres sur les terres de la Couronne, pour un total de 19 319 personnes réparties dans 25 collectivités micmaques et 6 collectivités malécites. Les ententes conclues entre le Canada et Terre-Neuve et le Labrador portent sur la prestation des services à 5 collectivités inuit et à 2 collectivités innu du Labrador.

Le bureau régional compte un effectif de 126 personnes et administre un budget de plus de 135 millions de dollars. Il travaille en collaboration avec 4 conseils tribaux et 5 organismes autochtones.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA), la somme de 2 362 000 dollars a été versée à 19 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) afin qu'elles puissent offrir des services consultatifs et de planification du développement économique. Un comité consultatif régional de la

SCDEA a été créé afin d'administrer la stratégie. Un comité des ODEC a aussi été mis sur pied afin de déterminer les besoins de formation et d'élaborer un programme à cet effet.

Des fonds ont été prévus dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources afin d'aider les Indiens à négocier les permis de pêche ainsi que l'établissement d'une entreprise en participation pour l'exploitation minérale au Labrador.

## ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Cette année, il y a eu 41 p. 100 à étudiants du niveau postsecondaire de plus que l'an dernier, pour un total de 1 300 étudiants. On a particulièrement mis l'accent sur l'amélioration des locaux Renseignement et des services de transport, et sur l'élaboration de programmes pour encourager les étudiants à poursuivre leurs études.

Un programme de soutien aux étudiants indiens a été mis sur pied afin de financer les initiatives en matière d'éducation parrainées par les groupes autochtones et les établissements d'enseignement postsecondaire. Un comité consultatif régional formé de représentants des Premières Nations a été créé pour approuver les projets de financement.

En 1990 - 1991, on a eu davantage recours aux transferts de l'aide sociale pour créer des emplois. Parmi les autres initiatives à souligner, il faut mentionner les discussions tenues avec les travailleurs sociaux autochtones sur l'établissement de programmes visant à prévenir la violence familiale, et la renégociation d'ententes tripartites afin d'améliorer les services à l'enfance et à la famille assurés aux autochtones. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on a préparé des guides de classification du Développement social pour faire en sorte que les échelles de prestation d'aide sociale s'adressant aux habitants des réserves soient équivalentes à celles en vigueur dans les provinces.

## SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil tribal de North Shore, le Conseil tribal de la vallée de la rivière Saint-Jean, la Confédération des Micmacs du continent et l'Union des indiens de la Nouvelle-Écosse ont fourni des services consultatifs à leurs bandes, qui représentent environ 80 p. 100 des collectivités autochtones de la Région. Des modes de financement global ont été négociés avec 31 bandes, incluant sept Modes optionnels de financement. Un nouveau système de gestion des paiements de transfert a traité 98 p. 100 de toutes les contributions versées aux bandes durant l'année. Des plans de gestion financière ont été mis en place pour neuf bandes.

Tous les projets d'immobilisation dans les réserves ont été administrés par les conseils de bande. Au chapitre du logement, les conseils ont rénové 315 maisons et construit 265 unités de logement; de ce nombre, 95 nouveaux logements étaient destinés aux personnes rétablies dans leurs droits en vertu de la Loi C-31. Plusieurs projets de lotissement importants ont été entrepris par les conseils, en grande partie à cause du financement supplémentaire découlant de la Loi C-31.

## SOUTIEN DU GOUVERNEMENT INDIEN

Cette année, plus de 127 000 dollars ont été versés aux bandes pour appuyer les activités en matière d'autonomie gouvernementale. Le Ministère a aidé 14 bandes dans des projets de recherche et de développement. Il a aussi aidé deux autres bandes à élaborer des ententes cadres.

Plus de 31 millions de dollars ont été transférés aux bandes indiennes en vertu de sept ententes selon les Modes optionnels de financement. Deux nouvelles ententes selon les MOF ont été signées avec des bandes du Nouveau-Brunswick, et une entente de la troisième génération a été conclue à l'Île-du-Prince-Édouard. Une bande de la Nouvelle-Écosse a été reconnue admissible aux MOF, alors que cinq autres bandes ont commencé à préparer les documents requis pour être admises au processus.

#### TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Durant l'année, un programme de formation en administration des terres a été lancé à l'intention des bandes. La plupart des bandes ont également suivi des cours dans le domaine des successions, des testaments, des élections et des statuts administratifs. En tout, 1 600 lotissements ont été administrés par le bureau régional. On a ouvert 98 dossiers de succession, dont 70 ont été réglés. Un nouveau système de rapports sur les successions a été instauré. Il y a eu des élections dans 12 bandes. Les fonctions d'inscription des Indiens ont été transférées aux Premières Nations durant l'exercice financier.

#### RESSOURCES HUMAINES

Les employés ont collaboré tout au long de l'année à redéfinir les rôles et les responsabilités du personnel régional. La Région a donné l'exemple en favorisant le recrutement, le maintien en fonction et l'avancement des employés autochtones au sein du Ministère. Ces aspects avaient été soulevés par le Conseil des sous-ministres chargé du changement.

#### FINANCES, ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE

Le Système de gestion des paiements de transfert a permis de réduire de 40 p. 100 le nombre de chèques de contributions émis, par rapport à 1989 - 1990. On a veillé tout spécialement à améliorer la qualité du milieu de travail de la Région. On a commencé à appliquer un plan pluriannuel d'acquisition de mobilier de travail de conception ergonomique. Parmi les autres améliorations, notons des modifications apportées au système de distribution de l'air et l'aménagement de toilettes pour handicapés.

#### SECRETARIAT REGIONAL

Le Secrétariat régional a coordonné les exposés d'information et la correspondance ministérielle ainsi que les fonctions de planification. La Section des communications a répondu à environ 3 500 demandes de renseignements provenant du public et des médias.

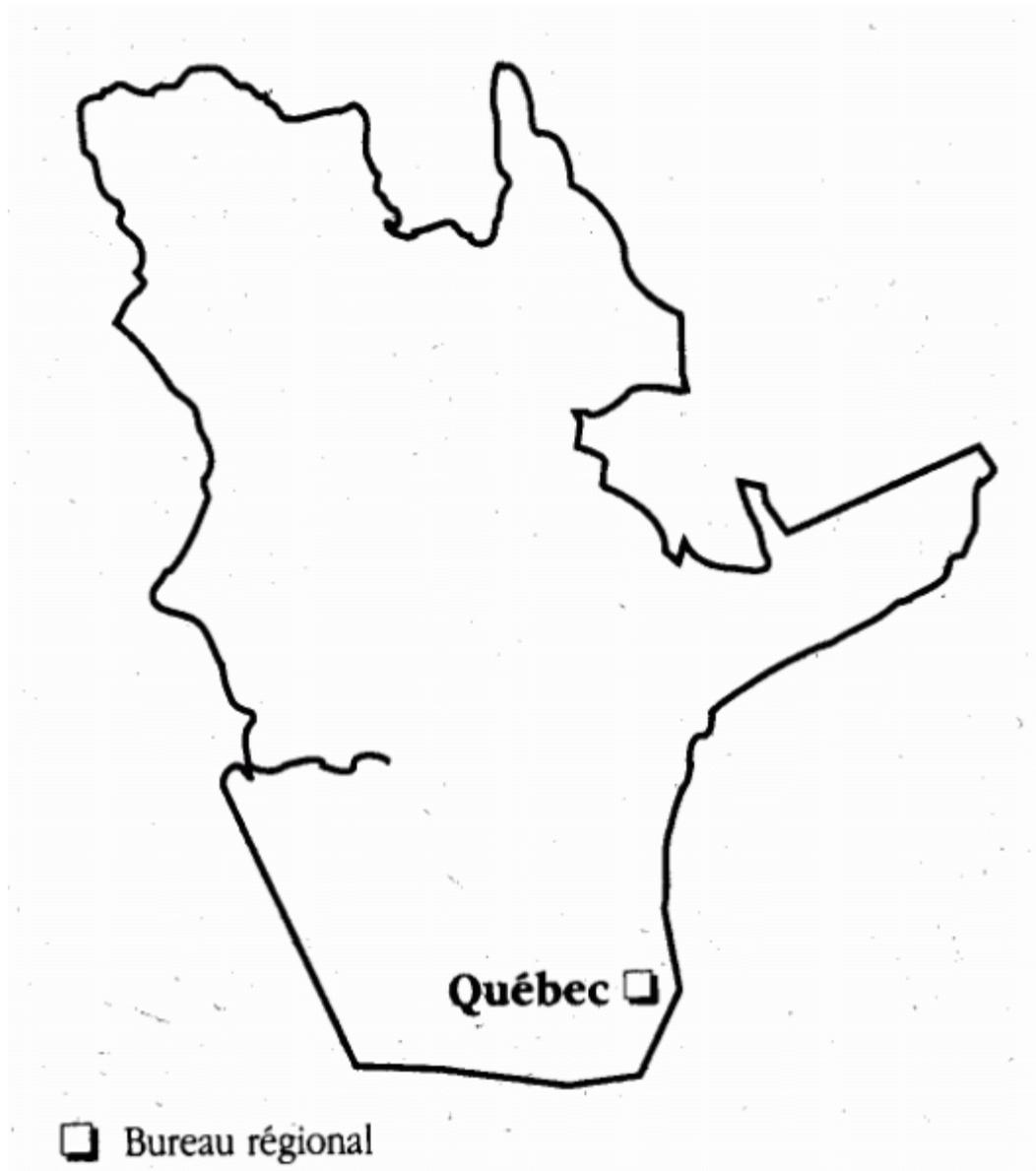
Le Secrétariat a participé à la création d'un forum d'échange tripartite en Nouvelle-Écosse. Le forum réunit des représentants des groupes micmacs et des gouvernements provincial et fédéral dans le but de discuter de questions d'intérêt commun.

## RÉGION DU QUÉBEC

L'année a été difficile pour le MAINC dans la Région du Québec. Les Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake ont participé à des affrontements armés avec la Sûreté du Québec et l'Armée canadienne à Oka. L'élection d'un conseil de bande provisoire a aidé à retrouver le calme dans la collectivité de Kanesatake, de sorte que le gouvernement fédéral a pu négocier le transfert à la bande des terres qui étaient au cœur de la crise.

Les négociations et les ententes tripartites ont amené des changements à l'égard de plusieurs questions, dont les services de maintien de l'ordre et le développement économique des autochtones.

Les décisions de la Cour suprême du Canada concernant les droits ancestraux et les traités ont eu des répercussions sur les activités du bureau régional en ce qui a trait à l'accès aux ressources.



## NÉGOCIATIONS DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

La Région a créé cette nouvelle direction pour s'occuper des négociations relatives à l'autonomie gouvernementale et aux revendications, et aider les négociateurs fédéraux dans les négociations des revendications globales et Particulières.

On a commencé à négocier une entente cadre concernant l'autonomie gouvernementale pour la Première Nation huronnewendate. Un document de travail conjoint a été préparé.

Un groupe de travail tripartite, incluant le Conseil mohawk de Kahnawake, a été établi afin d'examiner la question des services de maintien de l'ordre à Kahnawake. Un autre groupe, incluant les Algonquins du lac Barrière, s'est penché sur la question de l'exploitation des ressources renouvelables dans la réserve faunique La Vérendrye.

Des négociations tripartites, auxquelles a pris part l'Assemblée des premières nations, ont été entreprises afin de conclure une entente sur le développement économique des autochtones. Les gouvernements fédéral et provincial ont contribué à mettre sur pied une organisation autochtone visant à promouvoir le développement économique au Québec.

## COMMUNICATIONS

En raison des affrontements à Oka, la Région a reçu un nombre beaucoup plus grand de demandes d'information au sujet de la situation des autochtones au Québec. C'est ainsi qu'elle a répondu à plus de 1 200 demandes, dont 250 provenaient de journalistes. La Section des communications a également répondu à un grand nombre de demandes émanant de la Sous-section des relations parlementaires et de celle de la Correspondance ministérielle. La Section a été présente dans un grand nombre d'activités de communication dirigées par l'Administration centrale. Le bureau régional a publié la première édition du Guide des collectivités indiennes du Québec.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Depuis l'introduction de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, 31 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) ont été mis sur pied au Québec, incluant quatre sociétés de développement sectorielles, c'est-à-dire trois dans le domaine de l'art et une dans celui du piégeage. Un budget de 8,6 millions de dollars a été réparti entre ces organismes. La Corporation de développement des Premières Nations du Québec et du Labrador a été formée durant l'année. Un budget de 8,6 millions de dollars a été dévolu à ces organisations. La priorité a porté sur l'établissement d'une structure organisationnelle pour les ODEC.

À cause de la création de sociétés de financement autochtones au Québec, on commence à mettre l'accent sur les garanties de prêts plutôt que sur les prêts directs. Trente-quatre demandes de garanties de prêts ont été reçues. Le portefeuille des garanties de prêts était de près de 1,4 million de dollars à la fin de l'exercice financier. Les travaux étaient en cours pour la vente du fonds de prêts, d'une valeur d'environ 4 millions de dollars.

Quatorze candidats ont commencé à suivre un cours de formation dans le cadre du programme Initiatives d'entrepreneuriat. Depuis ses débuts en 1988 - 1989, ce programme a reçu en tout 167 000 dollars. Onze entreprises ont été lancées grâce à ce programme.

Durant l'année, des fonds ont été fournis à deux projets de négociation de l'accès aux ressources, soit la copropriété d'une scierie et un projet de formation professionnelle dans une aluminerie.

## TERRES REVENUS ET FIDUCIE

L'agrandissement de Wendake (Village-des-Hurons) a été complété avec les terres acquises en 1988. Des ententes ont été conclues en vue d'agrandir les réserves d'Odanak et de Matimekossh. En tout, 106 acres de terres situées dans la municipalité d'Oka, ont été achetées pour le profit de la bande de Kanesatake.

À la demande du Conseil de la bande de la rivière Désert, qui voulait acheter des terres avec les fonds découlant du règlement d'une revendication particulière, la Région a présenté une offre d'achat, au propriétaire des terres formant des enclaves au sein de la réserve de Maniwaki, offre qui a été acceptée.

À la suite d'un projet pilote, la Région a été chargée, cette année, de la collecte des données sur la population d'Indiens inscrits au Québec.

La bande des Montagnais du Lac Saint-Jean a demandé la permission de revenir aux coutumes électorales traditionnelles. Une décision favorable était en voie de préparation à la fin de l'exercice financier.

La Division de l'environnement a coordonné une opération environnementale d'urgence à la suite d'un déversement de pétrole à Weymontachie. Des analyses du sol ont également aussi été effectuées avant la réintégration des sites contaminés à Waskaganish, à Eastmain, à Wemindji et à Kahnawake.

## SERVICES AUX INDIENS

Par suite du travail amorcé par le Conseil des sous-ministres chargé du changement, la Direction des services aux Indiens a commencé à évaluer la qualité des services à ses clients. Cette évaluation, effectuée en premier au niveau interne, a été complétée par un sondage auprès des représentants des organismes et des collectivités autochtones.

En même temps, la Région a amélioré ses services, notamment l'accueil des visiteurs, le service téléphonique et le système de gestion des accords financiers.

## MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT

Les ententes selon les Modes optionnels de financement avec la bande de la rivière Désert et la bande des Escoumins ont été renouvelées pour cinq ans. Trois autres bandes, celles de Kahnawake, de Betsiamites et la bande Uashat-Maliothenam, ont signé chacune une première entente selon les MOF. Si on inclut l'entente signée par les Montagnais du Lac Saint-Jean en 1989 - 1990, on compte six ententes selon les MOF en vigueur dans la Région.

Au total, plus de 50 millions de dollars, représentant environ 25 p. 100 du budget de la Région, ont l'été transférés aux collectivités; par l'entremise des MOF.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Soixante-treize pour cent des bandes du Québec (22 sur 30) ont administré leurs programmes d'aide sociale durant l'exercice 1990 - 1991. Six autres bandes se préparaient cette année à assumer la responsabilité de ce programme.

Un foyer de groupe a été mis sur pied à Uashat (Sept-Îles) et quatre centres d'urgence pour les victimes de violence familiale ont été ouverts à Schefferville, soit à Uashat, à Rivière Désert et à Restigouche.

Les consultations ont permis de déterminer que le gouvernement du Québec et les bandes et associations indiennes s'entendent sur la nécessité d'instaurer sans tarder un système de gestion et de financement pour les services sociaux d'aide à la famille et à l'enfance indiennes.

## ÉDUCATION

Les bandes de la Romaine, du lac Simon et de Timiskaming se préparaient cette année à assumer la responsabilité de leurs écoles. Le transfert des responsabilités faisait l'objet de négociations avec les bandes du lac Rapide et de Kanesatake. Durant l'année, on a commencé une étude visant à déterminer les besoins des écoles en ordinateurs.

## SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Plus de 261 unités de logement ont été construites durant l'année. De ce nombre, 63 nouveaux logements étaient destinés aux personnes rétablies dans leurs droits par suite de la Loi C-31. Deux cent trente-six unités de logement ont été rénovées.

Un grand nombre de projets d'immobilisation ont été entrepris dans plusieurs collectivités. Trois collectivités ont fait de grands travaux d'infrastructure Restigouche, où l'on a investi dans le réseau d'approvisionnement en eau potable, Pointe-Bleue et Mingan, où l'on a fait des dépenses pour les réseaux d'élimination des eaux usées. Six collectivités ont investi dans les installations scolaires. La bande de Natashquan a terminé la construction d'une nouvelle école, celle de Timiskaming a commencé les travaux de construction d'une école primaire, et les Montagnais de Schefferville et les Algonquins de la rivière Désert ont commencé à améliorer leurs installations.

Le transfert des responsabilités des services techniques a été une priorité. Trois conseils tribaux ont reçu une aide financière pour évaluer leurs besoins en services techniques et présenter des propositions sur la structure et le fonctionnement des unités qui pourraient fournir des services consultatifs en génie à leurs bandes.

Tous les biens dans les réserves, sauf ceux des habitants, ont été inspectés durant l'année. On a commencé à élaborer une méthode de mise à jour de la base de données d'inventaire de ces biens.

Les Paiements de transfert souples ont eu beaucoup de répercussions dans la Région du Québec. On a mis au point un accord de financement global au terme duquel les budgets régionaux des divers programmes sont regroupés dans une seule entente. Cela a réduit le nombre d'accords et de modifications durant l'année. On travaille à la préparation d'un nouveau guide régional pour les vérifications financières destiné aux Premières Nations et à leurs vérificateurs.

Une évaluation des services de consultation fournis par les conseils tribaux a été amorcée durant l'année.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un Conseil de gestion des ressources humaines a été mis sur pied afin d'étudier les politiques en matière de personnel et de fixer les objectifs et les priorités de la Région. Le Conseil présentera ses recommandations au comité régional.

Un projet de formation a été lancé afin de fournir de la formation sur le tas à environ 20 employés, conduisant à l'obtention d'un diplôme en gestion financière informatisée.

## **RÉGION DE L'ONTARIO**

La Région de l'Ontario a continué de concentrer ses activités dans le domaine de l'autonomie gouvernementale et du transfert des responsabilités. On a commencé le travail de la troisième série des négociations de fond de l'autonomie gouvernementale avec les collectivités autochtones représentées par le Conseil tribal de North Shore. Les négociations de fond avec la Première Nation de Whitefish Bay et les Conseils unis indiens des Premières Nations des Mississaugas et des Chippewas se sont poursuivies. Vingt-deux ententes selon les Modes optionnels de financement ont été négociées et signées, portant le total à 31. Des progrès ont été réalisés relativement au transfert des responsabilités et des services des conseils tribaux ont été financés et un plus grand nombre de bandes ont pris en charge le programme de l'éducation, la gestion des terres et l'apprentissage des systèmes d'aide sociale et de leurs mécanismes de prestation.

La population indienne a augmenté de 4 719 personnes dans la Région au cours de l'exercice, ce qui porte le total à 114 228.

La Région, en collaboration avec la province, a produit une carte géographique complète montrant la répartition des Premières Nations, La carte indique également les familles linguistiques, les affiliations politiques et les terres visées par les traités.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Région a fourni 11 425 000 dollars pour appuyer un réseau de 133 organismes de développement économique communautaire dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Par ailleurs, 1 700 000 dollars ont été destinés à des SDS indiennes dans les domaines des arts et de l'artisanat, de l'agriculture, de la culture du riz sauvage, de la foresterie, du tourisme et du piégeage. La Région a également appuyé les Premières Nations dans des entreprises importantes tant pour l'économie provinciale que pour l'économie nationale. Elle a, par exemple, financé la bande des Ojibways de la Première Nation de Nipissing qui a ouvert une usine de vêtements de fourrure, une entreprise en participation avec la société De'Medici & Co., de Milan, en Italie. Le territoire mohawk de Tyendinaga a été l'un des 25 endroits où ont eu lieu des conférences par satellite dans le but d'attirer l'attention sur les réalisations des entrepreneurs autochtones.

La responsabilité de neuf écoles communautaires a été transférée aux collectivités. Soixante-dix pour cent des étudiants indiens inscrits dans les écoles des réserves de la Région étaient répartis dans 50 écoles des Premières Nations. Seize projets spéciaux ont été lancés avec la collaboration des conseils scolaires provinciaux de rééducation, des universités et des collèges communautaires, afin d'appuyer les besoins éducatifs et culturels des étudiants indiens. En tout, 7 200 étudiants ont reçu une aide financière pour s'inscrire à des programmes collégiaux et universitaires. Deux ententes tripartites couvrant des services de deuxième niveau étaient sur le point d'être conclues.

## TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Le règlement de la revendication territoriale de la bande de Manitoulin s'est traduit par le versement à la bande d'une indemnité de 7,25 millions de dollars et l'octroi de plus de 2 000 hectares de terres. Les Premières Nations ont participé à la gestion des terres et ont pris en charge les pouvoirs sur leurs terres, une importante étape dans leur cheminement vers l'autonomie gouvernementale. La Première Nation de Nipissing a commencé à s'occuper de l'administration de ses terres en vertu de la Loi sur les Indiens. Cinq Premières Nations ont terminé leur formation en gestion foncière.

Le Ministère a fourni une partie des fonds nécessaires pour que les autochtones participent aux audiences portant sur l'évaluation environnementale concernant le bois de construction de l'Ontario, le plan d'Hydro Ontario pour les 25 prochaines années et l'élaboration d'un plan visant à restaurer la qualité de l'eau à Akwesasne.

## ADMINISTRATION ET GESTION DES PROGRAMMES

La Région a financé les frais de scolarité et les coûts d'inscription de 34 employés à des cours d'administration publique de l'Institut polytechnique Ryerson, offerts au bureau régional même. Au cours de l'année, on a délégué à tous les directeurs de programme et à tous les gestionnaires de district la totalité des pouvoirs de dotation en personnel. Les méthodes de financement et de prestation des services ont été simplifiées afin que les Premières Nations et les autres bénéficiaires reçoivent leurs paiements en temps opportun et qu'il n'y ait pas d'erreurs.

## AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Le Conseil tribal de North Shore a signé une entente cadre, conduisant aux négociations de fond de l'autonomie gouvernementale. Cela a porté à trois le nombre de négociations de fond concernant l'autonomie gouvernementale en cours dans la Région, représentant 16 Premières Nations. Ces négociations comprennent les négociations avec la bande de Whitefish Bay ainsi qu'avec les conseils unis indiens des Premières Nations des Mississaugas et des Chippewas, qui ont tous les deux déjà signé une entente cadre. Les négociations concernant une entente cadre sont amorcées avec les Premières Nations de Grassy Narrows, de Kasibonika et de Big Trout.

Des discussions ont été entamées au sujet de l'élaboration d'un concept unique pour une fédération Nishnawbe-Aski qui pourrait fournir aux Premières Nations de tout le Nord de l'Ontario des pouvoirs de réglementation accrus. Le processus tripartite, un mécanisme pour les discussions entre les Premières Nations, l'Ontario et le Canada, a traité avec succès un certain nombre de négociations sectorielles concernant l'autonomie gouvernementale, telles que les services de maintien de l'ordre.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

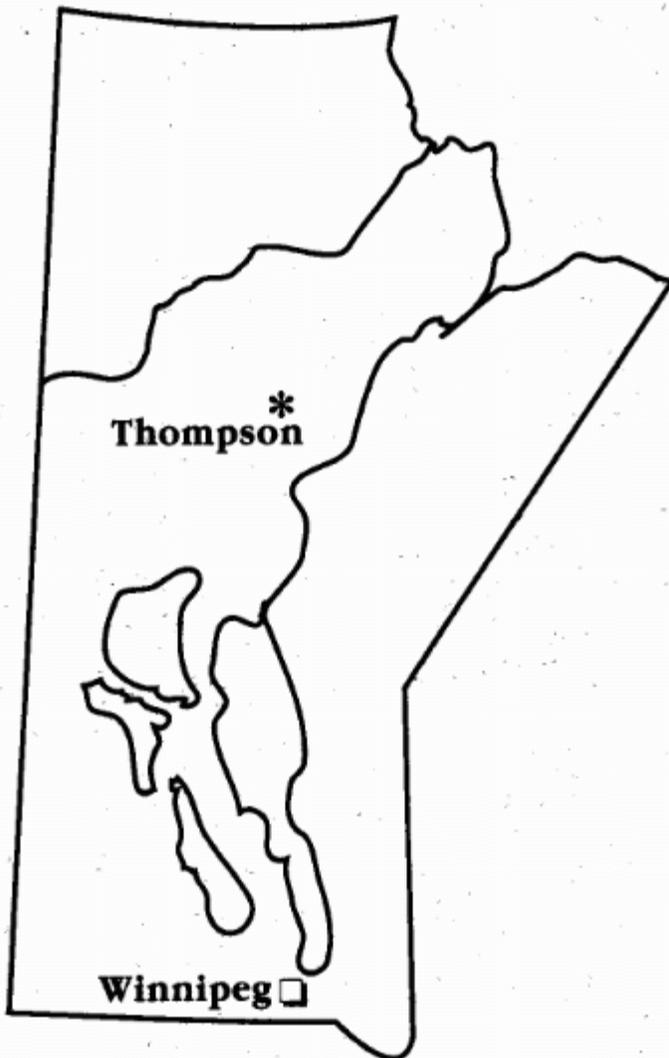
On a continué à transférer les responsabilités du programme du Développement social aux Premières Nations et à leurs organismes. La Nation nishnawbie-aski a commencé à mettre sur pied sa propre Commission des services sociaux. Des représentants de la Région ont fait partie de deux comités tripartites concernant les systèmes d'aide sociale et les mécanismes de prestation d'es services sociaux aux collectivités autochtones.

## RÉGION DU MANITOBA

Les Premières Nations ont administré plus de 80 p. 100 du budget annuel de la Région du Manitoba cette année. Le transfert des pouvoirs en matière d'éducation a été accéléré grâce à la signature de la première, entente cadre du Canada concernant l'éducation. Les Premières Nations ont entrepris la recherche nécessaire pour assumer tous les pouvoirs d'ici 1995.

La Région a créé et appuyé un programme d'emplois d'été pour les étudiants autochtones. En tout, 367 000 dollars ont été versés à 42 projets dans 41 collectivités.

Des ententes relatives aux Modes optionnels de financement ont été signées avec les bandes de Fort Alexander et de Peguis et avec l'Administration scolaire Opasquiak. La bande de Dakota Tipi a signé sa deuxième entente selon les MOF. En tout 16 ententes selon les MOF ont été conclues avant la fin de l'exercice financier. Un atelier régional a été tenu afin d'examiner les façons d'améliorer le processus des MOF.



□ Bureau régional

\* Centre de services consultatifs

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS  
PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Trente agents de police des bandes ont reçu de la formation concernant le Code criminel et d'autres aspects du travail policier à l'Administration centrale de la GRC à Winnipeg. Quelques agents de police des bandes ont reçu de la formation supplémentaire à Buffalo Point. Un comité consultatif régional des agents de police des bandes a été formé pour permettre à ces derniers de collaborer de façon continue à l'amélioration des activités de formation et de programme.

## GESTION DES IMMOBILISATIONS

On a accordé aux bandes des subventions pour la construction de 123 unités de logement destinées aux personnes rétablies dans leurs droits en vertu de la Loi C-31. Depuis 1985, 931 subventions pour les logements accordées en vertu de la Loi C-31 ont été allouées aux bandes. On a terminé la construction ou la rénovation de 503 maisons au total durant 1990 - 1991, dont 285 dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements.

Des systèmes d'approvisionnement en eau et d'égout ont été installés pour les bandes de Le Pas (Carrot River), d'Ebb and Flow et de Sioux Valley. La conception ou la construction ont été commencées dans trois collectivités : Le Pas (Big Eddy), Hollow Water et Birdtail Sioux.

On a terminé les plans de l'école Waywayseecappo, et on a fait des études de faisabilité à Garden Hill et à Northlands. Les travaux de construction des écoles de Le Pas et de Split Lake se sont poursuivis.

## ÉDUCATION

Une entente cadre sur rééducation a été signée entre le Ministère et l'Assemblée des chefs du Manitoba, Elle porte sur un projet quinquennal de recherche et de développement sur l'éducation des Indiens au Manitoba.

L'administration de trois écoles a été transférée aux bandes cette année, ce qui porte à 36 le nombre d'écoles gérées par les bandes dans la Région. Ces bandes assurent les services d'éducation à 58 p. 100 des 15 983 élèves du primaire et du secondaire dans les réserves. Les discussions se sont poursuivies avec les huit autres bandes afin qu'elles prennent en charge le programme de l'Éducation. Les bandes du Manitoba administrent 90 p. 100 du budget de l'éducation.

On a effectué une étude du financement de l'éducation des Indiens au Manitoba. De la formation de base à l'intention des commissaires d'écoles a été donnée à 99 administrateurs d'écoles représentant 26 bandes. De la formation a également été donnée à 43 membres des comités de neuf écoles fédérales.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Cette année, on a approuvé le financement du fonctionnement clé trois centres d'accueil pour les femmes victimes de violence, soit à Fisher River, à Pukatawagan et à Shamattawa.

On a entamé des consultations avec les administrateurs de sept centres de soins personnels dans les réserves afin d'élaborer des normes régionales et d'établir un mécanisme d'accréditation. On a également amorcé des consultations avec les conseils tribaux afin que les autorités indiennes participent à la révision du manuel de la politique régionale.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un certain nombre d'organismes de développement économique communautaire ont été mis sur pied cette année pour gérer le développement économique au niveau communautaire portant le total à 20 dans la Région. En tout, 7 886 000 dollars ont été versés à ces organismes. De nouveaux accords pour l'administration du programme du Développement économique du Ministère ont fait l'objet de discussions avec l'Assemblée des chefs du Manitoba.

Le Ministère a aussi aidé à établir, par l'entremise d'une entente fédérale-provinciale quinquennale de 5,5 millions de dollars, la cogestion clés ressources par le gouvernement provincial et les bandes. De l'aide

financière a été allouée à la mise en valeur des ressources renouvelables, surtout dans les domaines de l'agriculture et des pêches. Une somme totale de 2 380 000 \$ a été versée à quatre SDS oeuvrant dans les domaines de l'agriculture du tourisme, de la pêche et de la faune. On s'attend à ce que les collectivités indiennes dans le nord-est du Manitoba participent à la construction d'une ligne terrestre de transport d'électricité proposée par Hydro Manitoba.

#### TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

On a poursuivi le travail relativement à trois revendications particulières et à 23 cas de droits fonciers issus de traités approuvés comme le demandait le Programme pour les autochtones.

Deux sélections de terres effectuées en vertu de droits ont été approuvées; il s'agissait en l'occurrence d'un échange de terres et de l'établissement d'une nouvelle bande. La Région a traité 27 demandes concernant 23 sélections de 63 parcelles de terres différentes.

Le système informatisé de gestion des transactions foncières est entré en vigueur durant l'année. On a commencé une étude afin de définir les intérêts privés dans la réserve de Peguis.

À la fin de l'année, le programme du Registre des Indiens avait été transféré à 38 bandes et à deux conseils tribaux représentant 14 autres bandes.

#### RÉPERCUSSIONS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

Cette année, la bande de Split Lake a négocié un règlement global, incluant une indemnisation financière et d'autres compensations, afin de mettre en oeuvre les obligations en suspens du Canada, de Manitoba Hydro et du Comité de l'inondation des terres du Nord du Manitoba, tel qu'il est prévu dans la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba (CITNM). Quatre autres bandes représentées dans le Comité de l'inondation des terres du Nord, du Manitoba ont poursuivi leurs efforts pour être indemnisées par le biais du mécanisme prévu dans la CITNM.

La Société de reconstruction des terres inondées dans le Nord du Manitoba, une filiale de la CITNM, a terminé les projets de construction d'aqueduc et d'égout d'une valeur de 13,8 millions de dollars dans les cinq collectivités visées dans la CITNM.

Le bureau régional a fait un effort particulier pour renforcer la collaboration entre le Ministère et les Premières Nations en ce qui a trait aux questions environnementales. Le bureau a notamment partagé des informations et élaboré des stratégies conjointes avec le Secrétariat des ressources naturelles Keewatinowi Okimakanak du Manitoba. En tout, 259 000 dollars ont été fournis pour aider huit Premières Nations et un organisme indien à représenter leurs intérêts dans ce domaine.

Cette année on a redoublé d'efforts pour que la Région respecte encore plus le décret sur les lignes directrices visant le Processus (fédéral) d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le bureau régional a pris part aux consultations sur le Plan vert et à l'élaboration d'un cours de formation sur l'environnement destiné aux Premières Nations.

## FINANCES ET ADMINISTRATION

L'équipe des Finances et de l'Administration a collaboré à la création d'un Programme d'emplois d'été pour les étudiants autochtones. Au total, 268 étudiants ont été embauchés pour des périodes maximales de huit semaines. Un Comité de gestion financière a été créé afin de superviser la situation financière de la Région et de contrôler les dépenses.

Un rapport sur la situation financière de la Région « L'équité en matière d'emploi c'est logique, c'est rentable », a été distribué aux cadres supérieurs, aux bandes et aux conseils tribaux.

## PERSONNEL

La Direction du personnel a fait partie des groupes de travail régionaux et nationaux établis dans le cadre du programme Fonction publique 2000 et du Conseil des sous-ministres chargé du changement. Quatorze postes de formation des autochtones ont été comblés.

## SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION ET AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES INDIENS

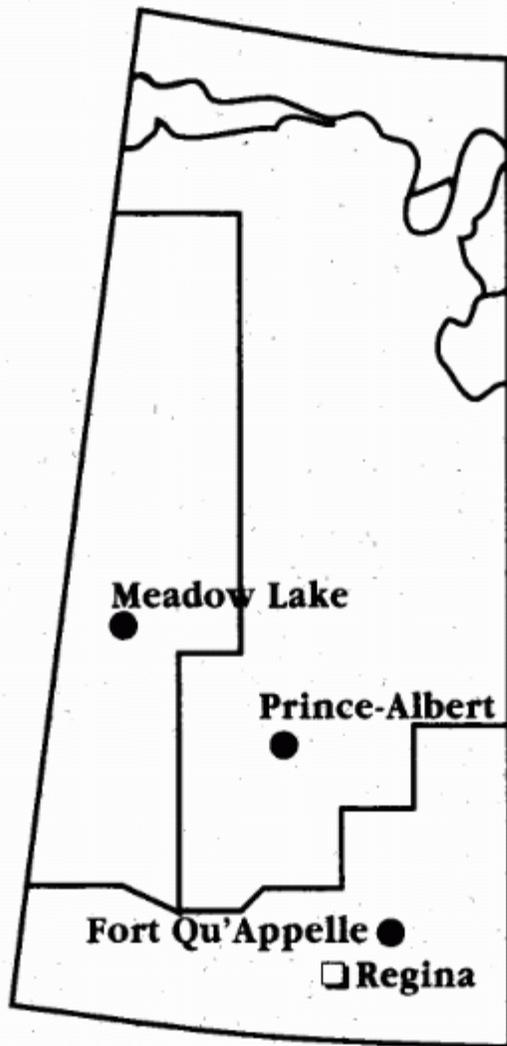
Cette direction, qui comprend l'Autonomie gouvernementale des indiens, le Secrétariat régional et les Services juridiques, a été créée cette année.

On a confirmé le caractère officiel des rencontres fédérales-provinciales afin de permettre les discussions et la participation quant aux projets d'immobilisation, On a effectué une étude sur les répercussions de la Loi C-31 sur trois collectivités indiennes.

Les négociations se sont poursuivies avec la bande indienne de Sioux Valley en vue de ce qui devrait être la première entente cadre de l'autonomie gouvernementale à être signée au Manitoba.

## RÉGION DE LA SASKATCHEWAN

La Région de la Saskatchewan a continué de mettre l'accent sur le transfert des responsabilités aux Premières Nations. La Stratégie canadienne de développement économique des autochtones a été couronnée de succès dans sa première année complète de mise en oeuvre. La participation aux Modes optionnels de financement a continué d'augmenter. La première entente cadre concernant l'autonomie gouvernementale a été signée en avril. La Région a mis en oeuvre une nouvelle méthode d'allocation des fonds d'immobilisation, qui confère des pouvoirs accrus aux bandes. Le Ministère a également conclu une entente bilatérale avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FNIS) pour superviser diverses activités liées aux services sociaux.



- Bureau régional
- Bureau de district

### SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Le programme du Soutien des bandes et de la Gestion des immobilisations a non seulement payé les dépenses d'immobilisation s'élevant à près de 46 millions de dollars, mais il a versé plus de 58 millions de dollars en fonds de fonctionnement aux bandes et aux conseils tribaux.

Treize ententes selon les MOF, représentant près de 20 p. 100 de toutes les bandes de la province, étaient en vigueur. Cela comprend les quatre nouvelles ententes selon les MOF et les deux ententes de deuxième génération qui ont été signées cette année. En 1990 - 1991, le financement total des ententes selon les MOF s'est élevé à près de 44 millions

de dollars.

Le programme a également fourni plus de 15 millions de dollars pour la construction de 278 maisons et la rénovation de 1 100 maisons existantes. En tout, plus de 10 millions de dollars ont été investis dans 70 projets de construction de routes et 57 projets de construction de systèmes d'approvisionnement en eau et d'égout, dans l'érection de 50 bâtiments à des fins multiples, dans l'achat d'un nouveau camion-incendie et dans le financement de trois événements spéciaux. Par ailleurs, 15 millions de dollars ont été accordés pour l'infrastructure scolaire, dont la construction de deux écoles et l'agrandissement de deux écoles existantes. Plus de 4,4 millions de dollars ont été dépensés pour la réinstallation de 72 familles qui revenaient dans leur réserve en vertu des dispositions de la Loi C-31.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il s'agissait de la première année complète de la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Grâce à la stratégie, les Organismes de développement économique communautaire ont géré 93 p. 100 du budget régional du programme de Développement économique. Cela incluait les 4 897 000 dollars versés à 15 ODEC et les 3 288 000 dollars versés à huit SDS, plus particulièrement dans les domaines de l'agriculture, des arts et de l'artisanat, de la planification économique régionale, et pour une société de financement autochtone.

Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention du personnel du MAINC et des Organismes de développement économique communautaire, dans les domaines suivants : évaluation environnementale, planification de la mise en valeur des ressources, formation des membres des conseils d'administration et compétences en négociation.

La FNIS et la province ont négocié l'établissement d'un Fonds en fiducie du patrimoine indien de 15 millions de dollars qui sera capitalisé au cours des cinq prochaines années; Une aide financière a également été accordée au Wanuskewin Indian Héritage Park, qui devrait ouvrir au cours de 1992.

Huit bandes et deux conseils tribaux ont bénéficié d'une aide financière pour négocier les retombées économiques de la mise en valeur des ressources dans les domaines de la foresterie, du pétrole et du gaz, des explorations de forage au diamant et de la cogestion des ressources renouvelables. Un projet d'entente entre la province et les bandes de la région administrative Sipanok (Shoal Lake et Red Earth) a été négocié, couvrant une bonne partie de terres de la Couronne provinciale.

La bande d'Onion Lake a négocié le raccordement de trois puits de gaz au gazoduc TransGas. Plusieurs sociétés de forage ont également adjugé des contrats de sous-traitance à la bande à la suite de ces négociations.

Un projet de protocole d'entente entre Forêts Canada, le MAINC et les collectivités indiennes a été élaboré.

Du soutien technique a été fourni à la bande de James Smith et au Conseil tribal de Meadow Lake pour la mise sur pied d'entreprises en participation. Les négociations menées par le Conseil tribal de Meadow Lake se traduiront par des revenus de 12 millions de dollars et la création de 135 années-personnes d'emploi au cours des trois prochaines années.

## ÉDUCATION

Environ les deux tiers des étudiants indiens dans les réserves fréquentaient les 60 écoles administrées par les bandes. La plupart des autres étaient inscrits dans les écoles provinciales. Moins de 6 p. 100 des étudiants fréquentaient les cinq écoles fédérales qui restent. En 1980 - 1981, il y avait 11 étudiants au secondaire par 1 000 enfants âgés de 14 à 17 ans. En 1990 - 1991, ce nombre a atteint 888 par 1 000, ce qui est à peu près égal au taux provincial.

La participation aux programmes d'éducation postsecondaire a également augmenté, passant de moins de 200 étudiants en 1980 - 1981 à 2 467 en 1990 - 1991. Par ailleurs, les études de plus de 150 étudiants, ont été financées par les bandes qui administraient le soutien aux étudiants du niveau postsecondaire sous le régime des MOF. Cette année, le nombre d'étudiants indiens poursuivant des études postsecondaires avait augmenté à 125 par 1 000, comparativement à 83 par 1 000 chez la population non indienne.

## TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Des négociations ont été entamées concernant le règlement des droits fonciers issus des traités, qui sont en suspens. Vingt-sept bandes ont pris part à ce processus, qui contient une nouvelle formule de règlement établie par le Bureau du commissaire aux traités.

Une sous-section de la Protection de l'environnement a été créée afin de voir aux préoccupations du Ministère et à celles des groupes clients.

Deux nouvelles bande sont été créées, un processus qui a inclus l'achat de terres et leur constitution en nouvelles réserves, et l'établissement de nouvelles listes de membres. Dans la région, 39 revendications étaient à diverses étapes du processus de règlement.

Il n'y a eu pratiquement aucun retard dans l'administration des successions cette année.

Neuf bandes ont, suivi des cours de formation pour apprendre à gérer leurs terres. Trente bandes administrent déjà leur fonction en matière d'inscription.

L'Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie a été entrepris conjointement par la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et le personnel du STRF. On a tenu 15 ateliers au niveau des bandes et des conseils tribaux. Plus de 360 dirigeants communautaires et autres personnes ont participé à l'examen.

Au cours de 1990 - 1991, il y a eu 24 élections tenues conformément à la Loi sur les Indiens, tandis que 12 bandes ont tenu des élections selon la coutume. Sur les 24 élections tenues selon la Loi sur les Indiens, 14 ont été dirigées par des agents électoraux des bandes formés à cet égard. Six de ces élections ont été portées en appel, invoquant comme motif principal que des personnes ne résidant pas dans la réserve avaient voté. Trois des appels ont été refusés.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Plusieurs projets de services sociaux ont été incorporés dans une entente bilatérale signée par le Ministre et le chef de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan. L'entente de deux ans renouvelable a fourni un cadre pour l'élaboration de normes indiennes pour les organismes d'aide à l'enfance et à la famille indiennes.

La Commission de la santé et du développement social de la FNIS a coordonné un atelier régional portant sur les services d'aide à l'enfance et à la famille indiennes dans le but de faciliter la création d'organismes administrés et contrôlés par les Indiens. Sept groupes ont participé à des activités de développement.

La FNIS, Santé et Bien-être social Canada, le Programme de recherche sur l'autonomie des Anciens et le MAINC, ont élaboré en collaboration un cadre pour établir des services de soins à domicile. Des représentants de la province ainsi que du programme Nouveaux Horizons ont également pris part à cette initiative.

On a élaboré un protocole sur les abus sexuels qui a été distribué aux employés et aux collectivités indiennes. Le protocole aidera le personnel de première ligne à mieux reconnaître les cas d'abus, à savoir comment déclarer les incidents et à connaître les services d'aide disponibles.

La responsabilité du programme d'aide sociale a été transférée à toutes les bandes, à l'exception de deux.

## AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE ET SERVICES À LA HAUTE DIRECTION

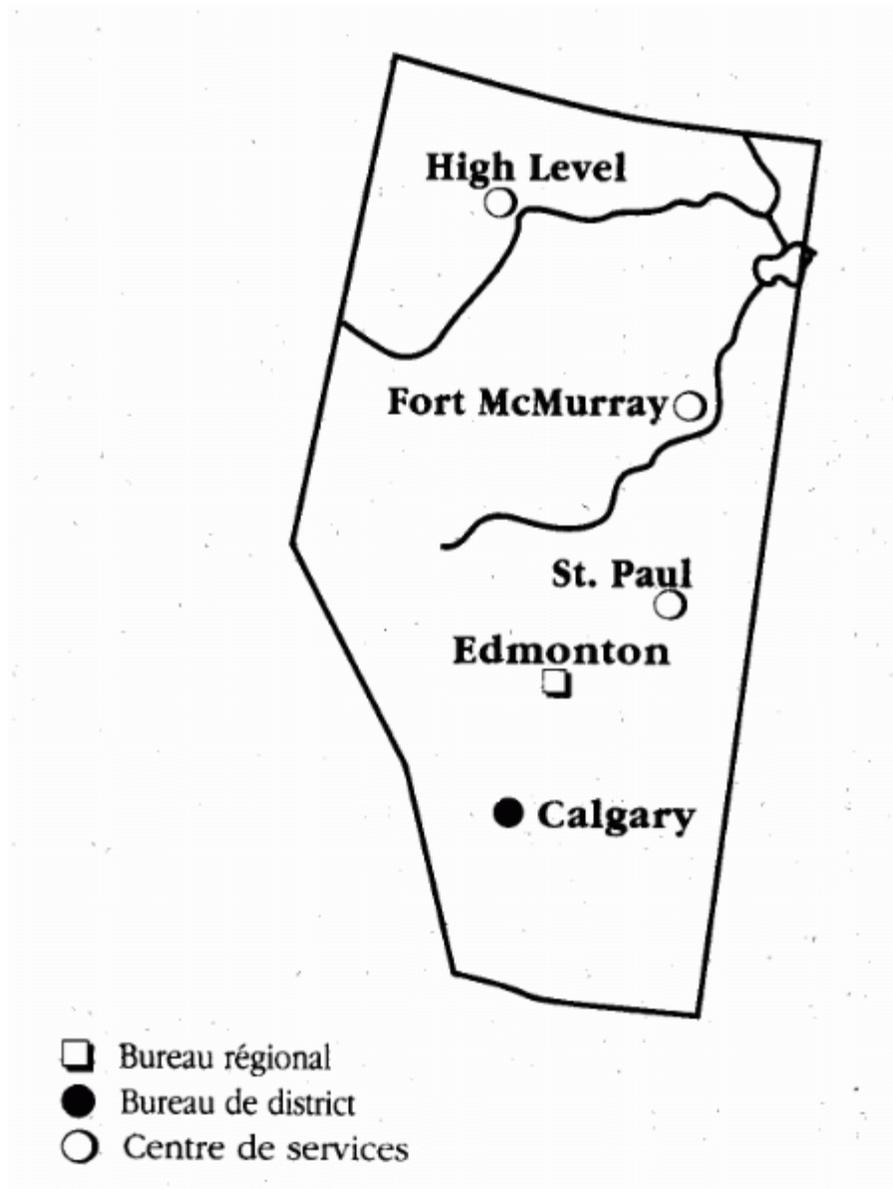
Au cours de 1990 - 1991, le Conseil tribal de Meadow Lake et une deuxième collectivité ont effectué des études sur le cadre de l'autonomie gouvernementale. Ils commenceront les négociations en 1991 - 1992. Une troisième collectivité a présenté sa documentation afin de commencer à élaborer le cadre. La négociation sectorielle de l'autonomie gouvernementale en ce qui concerne les droits de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette s'est poursuivie en 1990 - 1991 avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan.

Plusieurs publications ont été produites le rapport régional annuel de 1989 - 1990, un dépliant et un livret sur des initiatives régionales, un programme d'orientation pour les nouveaux employés, une carte géographique des bandes, des monographies des bandes et un bulletin bimestriel de nouvelles sur le personnel. On a également produit un vidéo pour l'orientation des nouveaux employés.

## RÉGION DE L'ALBERTA

Cette année, il y a eu de nombreux changements à la Région de l'Alberta au niveau de la direction et du personnel, touchant plus de 90 p. 100 du groupe de la gestion supérieure. On a également révisé les méthodes de gestion. Le Secrétariat de la haute direction et le programme de l'Autonomie gouvernementale ont été créés, et la section des Modes optionnels de financement a été ajoutée au programme du Soutien des bandes et de la Gestion des immobilisations.

On a terminé l'élaboration d'un plan d'action régional qui a fait l'objet de discussions avec le personnel, et un certain nombre de mesures nouvelles ont été introduites afin d'améliorer l'échange d'informations, la constitution d'équipes, le perfectionnement et la formation du personnel.



## SECRETARIAT DE LA HAUTE DIRECTION

Le Secrétariat de la haute direction a préparé un bulletin de nouvelles régional et a organisé un certain nombre de séances d'information à l'intention du personnel.

On a consulté les dirigeants indiens au sujet d'un projet d'entente sur les services sociaux entre le Canada et l'Alberta. Un Protocole d'entente visant à établir des mécanismes qui permettront des discussions bilatérales sur plusieurs questions, entre le Grand conseil des premières nations visées par le Traité n° 8 et le Ministère, a été signé par le Ministre et les représentants du groupe visé par le Traité n° 8.

ont été introduits dans la foulée du processus recommandé par le Conseil des sous-ministres chargé du changement. Au cours de l'année, on a remis des Prix pour services insignes, décernés par le sous-ministre, à des enseignants de l'école LeGoff.

Le nombre d'employés autochtones est passé de 19 p. 100 à 25 p. 100 de l'effectif régional. Sept autochtones ont été embauchés ou promus à des postes de gestion intermédiaire.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au cours de l'année, on a mis sur pied une table ronde des chefs chargée de conseiller le Ministère au sujet du développement économique. En tout, 6 646 000 dollars ont été budgétisés pour 35 ODEC et 1 857 000 dollars pour II SDS, plus particulièrement dans les domaines de l'agriculture, des arts et de l'artisanat, de l'énergie et de la formation. Cet appui a permis, entre autres, d'assurer que les indiens tirent le maximum d'avantages du transfert des programmes de formation d'Emploi et Immigration Canada.

Industrie, Sciences et Technologie Canada et Emploi et Immigration Canada ont aidé le Ministère à mettre sur pied un comité de coordination de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones.

Dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources, un montant total de 290 000 dollars a été mis à la disposition de cinq bandes indiennes afin d'accroître leur participation à des projets, dans les domaines de la foresterie et du pétrole et du gaz.

On a terminé cette année la construction du centre commercial de Siksika et du multiplex de la bande de Paul. Des progrès ont été accomplis à l'égard d'un projet d'irrigation élaboré par la bande de Blood.

L'Alberta Literacy Association a été créée durant l'exercice financier. La Région a appuyé le First Nations Resource Council dans l'administration du Programme d'aide aux gestionnaires indiens.

## TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

La nouvelle sous-section de l'Environnement a mis au point un processus régional de gestion, a pris part à un certain nombre de comités et a commencé à élaborer un cours de formation en environnement à l'intention des bandes.

Le programme a consulté des groupes tels que les bandes visées par le Traité n° 8, les bandes du Nord et les bandes riches en ressources au sujet d'un certain nombre de questions, notamment la révision des traités, l'argent des Indiens et le Programme de gestion des bisons du Nord. ÉDUCATION

La bande de Samson a pris en charge la responsabilité de l'école privée Seventh Day Adventist située dans la réserve. Une école fédérale a été transférée à la bande d'Alexis en septembre, au moment de la fin des travaux de construction d'une nouvelle école.

Les bandes de Blood et de Frog Lake ont commencé à administrer le financement des études postsecondaires pour leurs étudiants. Un système d'information informatisé sur le programme d'éducation postsecondaire a été instauré, et toutes les bandes qui administrent le programme ont reçu de la formation relative au système.

Au niveau de l'enseignement élémentaire et secondaire, on a terminé les rapports d'évaluation des écoles et du système pour les écoles administrées par les bandes situées à Bigstone, à Little Red River et à Siksika, pour les écoles fédérales situées dans la réserve d'Ermineskin et pour une école privée, Elofson Academy, à Calgary.

## SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Le Northern Alberta Institute of Technology (NAIT) a organisé 22 ateliers destinés aux fonctionnaires indiens, représentant 265 jours de formation. La Région a également commandé au NAIT une évaluation globale des besoins des bandes en sous-traitance. L'étude doit fournir un profil des besoins et des exigences de formation de 35 des administrations indiennes de la Région.

Comme plus de 85 p. 100 des fonds vont aux bandes et aux conseils tribaux, environ 235 millions de dollars ont été transférés par le biais de 164 accords de financement durant l'exercice 1990 - 1991. Quatre-vingt-quatre pour cent des états financiers vérifiés par les bandes ont reçu la sanction d'« opinions sans réserve », ce qui révèle une nette amélioration dans les méthodes de gestion.

La sous-section des Modes optionnels de financement a été transférée au programme du Soutien des bandes et de la Gestion des immobilisations cette année. Sept ententes concernant les MOF ont été mises en oeuvre, pour une valeur totale d'environ 38 millions de dollars. L'admission de deux bandes aux MOF a été approuvée.

## IMMOBILISATIONS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Cette année, on a simplifié le processus, d'approbation des projets d'immobilisation. Un comité a été créé pour évaluer les projets éducatifs et établir la liste des priorités. Une entente a été conclue avec Travaux publics Canada pour la prestation des services techniques, et on a dressé un plan de mise en oeuvre pour le Plan vert.

On a terminé les consultations du Groupe de travail responsable de l'examen de la politique du logement auprès des bandes de l'Alberta, et on a élaboré une stratégie régionale pour consulter les conseils tribaux et les bandes non affiliées.

Le programme total des immobilisations dans la Région incluait six grands projets centralisés de réseaux d'approvisionnement en eau et d'égout, et la construction de 7 335 mètres carrés de surface destinée à des locaux d'écoles dans un certain nombre de réserves. La construction de 11 000 mètres carrés de surface de plus pour les locaux d'écoles a été autorisée.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

On a poursuivi les discussions avec la province de l'Alberta et les Premières Nations au sujet d'un accord visant une réforme administrative dans la prestation et le financement des services sociaux.

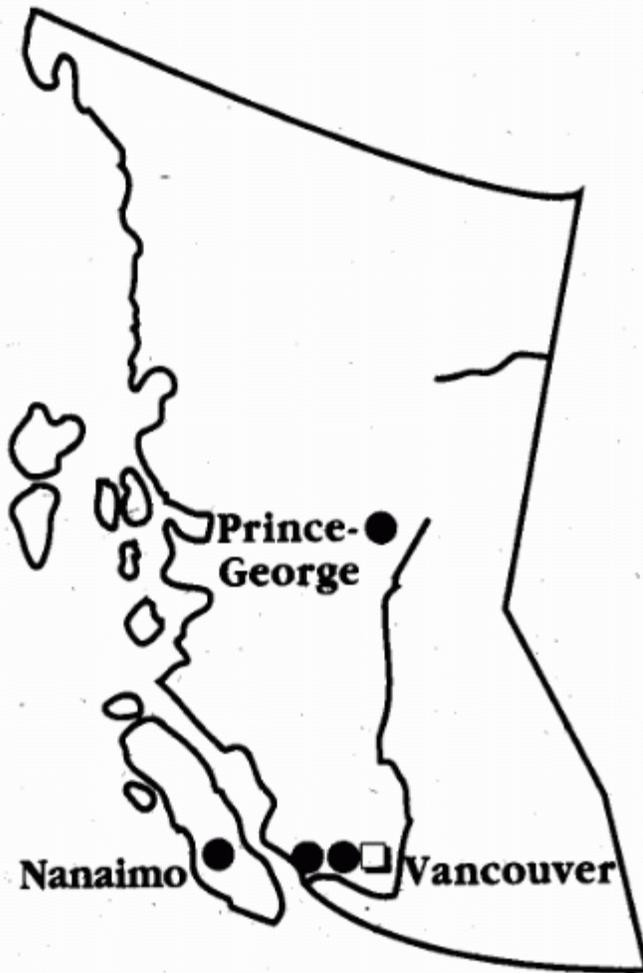
Le financement du projet Haven, qui fournit un abri d'urgence aux victimes de violence familiale, a été approuvé pour les Premières Nations de Bigstone, de Stoney et de Sucker Creek.

On a élaboré et mis en oeuvre des lignes directrices concernant les soins aux adultes. Le volet des soins à domicile a été transféré à toutes les Premières Nations de l'Alberta.

On a renégocié avec le Conseil régional indien du Petit lac des Esclaves une entente pluriannuelle concernant l'aide à l'enfance. Des fonds, répartis sur une période de deux ans ont été alloués aux Premières Nations pour élaborer des normes de services à l'enfance et à la famille indiennes.

## RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'exercice 1990 - 1991 a été une année importante pour le Ministère dans la Région de la Colombie-Britannique. Après 119 ans d'opposition, le gouvernement de la province a renversé sa position et a accepté de participer aux négociations concernant les revendications globales. Le Ministre a proposé le partage des coûts du processus, et toutes les parties ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'organiser les négociations. Les revendications globales sont ainsi devenues la priorité numéro un pour les Premières Nations et pour le bureau régional. Juste avant la fin de l'exercice financier, une Entente cadre tripartite a été signée, dans laquelle toutes les parties s'engagent à négocier une revendication présentée par le Conseil tribal des Nishgas.



- Bureau régional
- Bureau de district

### AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

La bande indienne sechelte a négocié un nouvel accord de financement quinquennal, d'une valeur de 2,5 millions de dollars dans la première année. Les négociations de fond se sont poursuivies avec les Gitksans et les Wet'suwet'en. La bande de Westbank a mis au point une entente cadre, préparant la voie pour les négociations de fond. On a amorcé les négociations relatives à une entente cadre avec la bande de Cape Mudge.

### SOUTIEN DES BANDES ET PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le bureau régional a administré le transfert de 44,8 millions de dollars, au chapitre du soutien des bandes, à 23 conseils tribaux et à 196 bandes. Vingt-six régimes de pension ont été approuvés.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de la stratégie canadienne de développement économique des autochtones, 90 p. 100 du budget de la Région destiné à cette fin, soit 11 millions de dollars, a été transféré à 54 ODEC et à cinq SDS, plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture, des arts et de l'artisanat, des pêches et de la foresterie. Le Programme de négociation de l'accès aux ressources (PNAR) a versé 425 000 dollars à 17 Premières Nations pour les aider à négocier 162 emplois et 7 nouvelles entreprises. Il y a eu 19 projets de cogestion des pêches durant l'année, d'une valeur totale de 775 000 dollars.

Le programme de l'Éducation a fourni des services scolaires à plus de 14 400 élèves autochtones des niveaux primaire et secondaire. De ce nombre, 255 étaient répartis dans 5 écoles fédérales, 3 577, dans 100 écoles administrées par les bandes, 9 378 dans les écoles provinciales, 968 dans les écoles indépendantes et 303 dans les écoles administrées dans le cadre d'ententes conclues entre les bandes et les conseils scolaires. En tout, 652 étudiants étaient inscrits en douzième année.

L'administration de deux écoles fédérales a été transférée aux bandes pendant l'année. Le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire a subventionné 3 388 étudiants, dont 592 fréquentaient un collège communautaire et 2 796 étaient inscrits dans des universités.

## TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Plus de 7 500 propriétés foncières individuelles ont été administrées cette année, et on a traité plus de 4 000 baux et permis qui ont rapporté des revenus de plus de 20 millions de dollars aux Premières Nations. Environ 1 300 nouvelles transactions foncières ont été portées au Registre des terres indiennes. La Région a ouvert 422 dossiers de successions et en a fermé 408. Le transfert du Programme d'inscription des Indiens s'est poursuivi; dans la Région, il y a maintenant, plus de 120 bandes qui administrent ce programme.

Cinquante-trois testaments ont été reçus. En tout, 258 comptes en fiducie d'enfants mineurs ont été ouverts, et les sommes déposées en fiducie ont été remises à 112 enfants mineurs qui ont atteint l'âge de la majorité pendant l'année.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

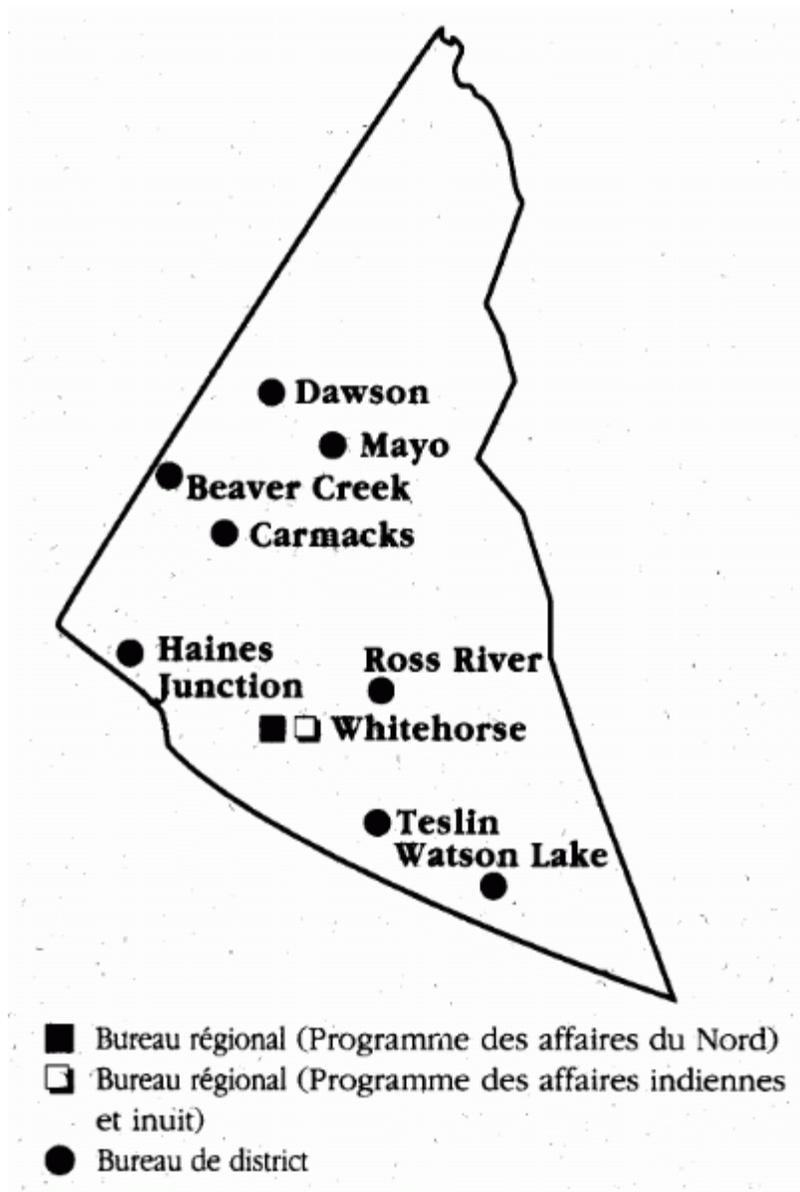
Le Ministère a financé la première conférence nationale des Premières Nations sur les services d'aide à l'enfance et à la famille tenue en Colombie-Britannique. Plus de 200 délégués y ont assisté. Un vidéo portant sur la conférence a été distribué à toutes les Premières Nations représentées. Six groupes ont participé aux activités d'élaboration qui conduiront à la création d'autant d'organismes qui desserviront 46 bandes. Des fonds ont été accordés, sur une période de deux ans, pour l'élaboration de normes pour les services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Un groupe de travail, réunissant des représentants des Premières Nations et de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, s'est rencontré deux fois afin d'examiner quels sont les programmes de formation disponibles pour les bénéficiaires de l'aide sociale, et de quelle façon on pourrait les améliorer.

## RÉGION DU YUKON PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

La Région a commencé à examiner les projets d'exploitation des placers nécessitant des permis d'utilisation des eaux, se conformant ainsi au décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

La Direction des ressources minérales a rempli les fonctions de secrétariat pour le Comité consultatif sur les minéraux du Yukon tout au long de l'année. Une aide technique a été fournie au comité durant ses discussions dans le cadre du PEEE et au sujet des modifications proposées à la Loi sur les eaux intérieures du Nord.



La production minière totale, y compris l'or des placers, a été évaluée à 541 millions de dollars en 1990, une hausse par rapport à la production de 1989 qui était de 532 millions de dollars. On a extrait pour 46,5 millions de dollars d'or des placers, une baisse par rapport à la production de 1989 qui était de 58 millions de dollars, et par rapport à celle de 1988 qui était de 69 millions de dollars. Quant aux frais d'exploration minière, ils ont chuté à 11 millions, alors qu'ils avaient été de 18 millions de dollars l'année précédente et avaient atteint 45 millions de dollars en 1988. On a aussi

enregistré un total de 47 201 mètres de forage au diamant, comparativement à 48 944 mètres en 1989 et à 78 712 en 1988.

En tout, il y a eu 6 122 nouvelles concessions de quartz jalonnées, une hausse par rapport aux 4 641 concessions enregistrées au cours de l'année civile de 1989. Au terme de l'exercice, 47 508 concessions de quartz étaient en règle, une baisse comparativement à 48 782 concessions en 1989. Les concessions de placers jalonnées, étaient au nombre de 17 915, soit 833 de plus que l'année précédente. À la fin de l'exercice, 66 341 concessions minières étaient encore en règle.

du secteur de la rivière Wheaton, à Whitehorse, a été imprimé. Dans le cadre du vol et recherche et développement de l'entente auxiliaire, la Klondike Placer Miners Association a terminé son projet de recherche de mines d'or. La Chambre des mines du Yukon a tenu un séminaire sur l'exhaure des formations rocheuses acides, et elle a effectué une étude économique et de génie sur les coûts de rétablissement du poisson ainsi que des indemnités à verser aux entreprises de placers, comme l'exigeait la Yukon Fisheries Protection Authorization.

Le Groupe de travail chargé du Protocole d'entente concernant des mesures de protection a amorcé les négociations. Le groupe était formé de représentants du Programme des affaires du Nord, du gouvernement du Yukon et du Conseil des indiens du Yukon.

La Direction de l'environnement et des revendications territoriales a été créée en raison du nombre accru de projets à examiner pour satisfaire au décret sur les lignes directrices visant le PEEE et afin d'organiser la mise en oeuvre du règlement touchant la revendication territoriale globale des Indiens du Yukon. La Direction a également coordonné l'apport de la Région à l'élaboration de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale proposée.

La Région a terminé les évaluations environnementales des projets du plateau Vangorda et de la mine de plomb de zinc Mt. Hundere. On a effectué des évaluations environnementales d'aménagements tels que le système de traitement des eaux usées de Whitehorse, un projet d'expansion d'une mine de minerai de sulfure et une ligne de transport d'électricité entre Mayo et Dawson.

Les consultations publiques portant sur l'élaboration de la Stratégie pour l'environnement arctique ont été menées avec Environnement Canada, dans le cadre des consultations sur le Plan vert conduites à l'échelle du pays.

L'Entente Canada - Yukon sur les programmes économiques a financé des projets dans les domaines de la mise en valeur des ressources renouvelables, de la planification du développement économique, du tourisme et de l'exploitation des ressources minérales. Le gouvernement fédéral a assuré 70 p. 100 du financement aux termes de l'entente.

La Direction du développement économique a également fourni une étude sur l'aspect financier des plans d'abandon des mines, qui était requise pour deux évaluations environnementales.

Le Processus de l'aménagement du territoire a été aboli. Par conséquent, la Commission d'aménagement des terres du Nord du Yukon a terminé ses activités. Cependant, la Commission d'aménagement des terres du Grand Klouane la poursuivi le travail qu'elle avait entrepris en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la région de Klouane.

Pour une deuxième année d'affilée, il y a eu un nombre exceptionnellement élevé d'incendies de forêts au Yukon, En tout, 154 feux ont brûlé 169 000 hectares de superficie, beaucoup plus que la moyenne quinquennale de 111 332 hectares, Les coûts du programme de lutte contre les incendies ont atteint 6 millions de dollars.

## PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

En 1990 - 1991, le Ministère a amorcé les discussions sur les Modes optionnels de financement avec quatre Premières Nations du Yukon. Des ententes selon les MOF étaient déjà en vigueur avec les Premières Nations de Champagne et Aishihik et de Na-Cho Ny'a'k Dun.

## SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS

Les Premières Nations ont continué à mettre en oeuvre leurs plans quinquennaux de gestion des immobilisations. Au chapitre du logement, 46 maisons attribuées dans le cadre du programme régulier du logement ont été construites, et 46 maisons ont été construites en vertu de la Loi C-31. Par ailleurs, il y a eu 37 maisons rénovées, 8 projets de développement fonciers ou de lotissement, 8 projets d'approvisionnement en eau et d'égout et 4 projets de protection-incendie et de sécurité-incendie menés à terme.

Tous les biens n'appartenant pas à des résidents ont été inspectés cette année afin d'aider les Premières Nations à planifier leurs activités d'amélioration et d'entretien des biens. Le fonctionnement et l'entretien du Yukon Hall ont été transférés au Conseil des Indiens du Yukon. Le Conseil a quitté le Centre indien du Yukon durant l'année et a emménagé dans ce nouveau local.

Le Conseil tribal des Kaskas et le Conseil tribal des Tutchonis du Nord ont été formés cette année; il s'agit des premiers conseils de ce genre dans la Région, financés suivant une méthode pré-établie, les conseils conseilleront les bandes sur les questions financières et de gestion, la planification, communautaire, le développement économique, les services techniques et l'administration des bandes.

## PAIEMENTS DE TRANSFERT

La Sous-section des paiements de transfert fournit des services consultatifs financiers aux Premières Nations et coordonne les vérifications annuelles. Elle aide les bandes à acquérir les compétences en gestion requises pour pouvoir mieux remplir les rôles accrus qu'elles auront à jouer dans les négociations concernant l'autonomie gouvernementale et dans les revendications territoriales.

## ÉDUCATION

On a amorcé les négociations au sujet du transfert du reste des programmes élémentaires, secondaires et postsecondaires dont la prestation est actuellement assurée directement par le Ministère.

De concert avec les Premières Nations et le Collège du Yukon, la Direction de l'éducation a appuyé deux initiatives : un programme de deux ans pour les conseillers en orientation professionnelle au campus de Whitehorse du Collège du Yukon, et un programme de crédits à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations de Pelly Crossing.

Cette année, un total de 238 étudiants ont reçu une aide financière par le biais du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire, une hausse par rapport aux 137 étudiants de l'année précédente. Le financement a augmenté de 47 p. 100, pour atteindre 1,5 million de dollars. Pendant l'exercice à l'étude, 1 302 élèves du primaire et du secondaire ont reçu de l'aide, pour un total d'environ 116 million de dollars.

## TERRES, REVENUS ET FIDUCIE

Pendant l'année, 142 personnes ont recouvré leur statut d'Indien en vertu de la Loi C-31, ce qui porte à 2 009 le nombre total d'Indiens inscrits dans la Région. Cette année, 162 personnes ont demandé à recouvrer leur statut d'Indien, pour un total de 2 974 demandes à l'étude à la fin de l'exercice.

La Première Nation de White River a été officiellement constituée en bande indienne. Il s'agissait de la dernière étape du processus pour diviser le Conseil tribal de Klouane en deux bandes. La demande a été acceptée en raison des différences au

niveau de la géographie, de la langue, des traditions et de la culture.

Des terres ont été achetées cette année pour répondre aux besoins en logement de cinq Premières Nations.

## PROGRAMMES SOCIAUX

Le Conseil des Indiens du Yukon a utilisé le financement de 25 000 dollars pour élaborer des normes sur l'aide sociale à l'enfance. Trois Premières Nations ont lancé des programmes destinés à atténuer les conséquences de l'exploitation sexuelle qui s'est produite dans les internats. Les coûts de l'aide sociale sont passés à 5,5 millions de dollars cette année, une augmentation de près de 19 p. 100 par rapport à l'an passé. L'augmentation est attribuable à la récession et au mauvais temps, qui ont réduit les perspectives d'emplois traditionnels.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Stratégie canadienne de développement économique des autochtones a fourni près de 1,4 million de dollars pour aider 17 Organismes de développement économique communautaire à assurer les services aux Indiens inscrits. Parmi ces services, notons la planification opérationnelle, les services consultatifs aux entreprises, les programmes d'emploi et de formation ainsi que les programmes d'aide à la mise en valeur des ressources.

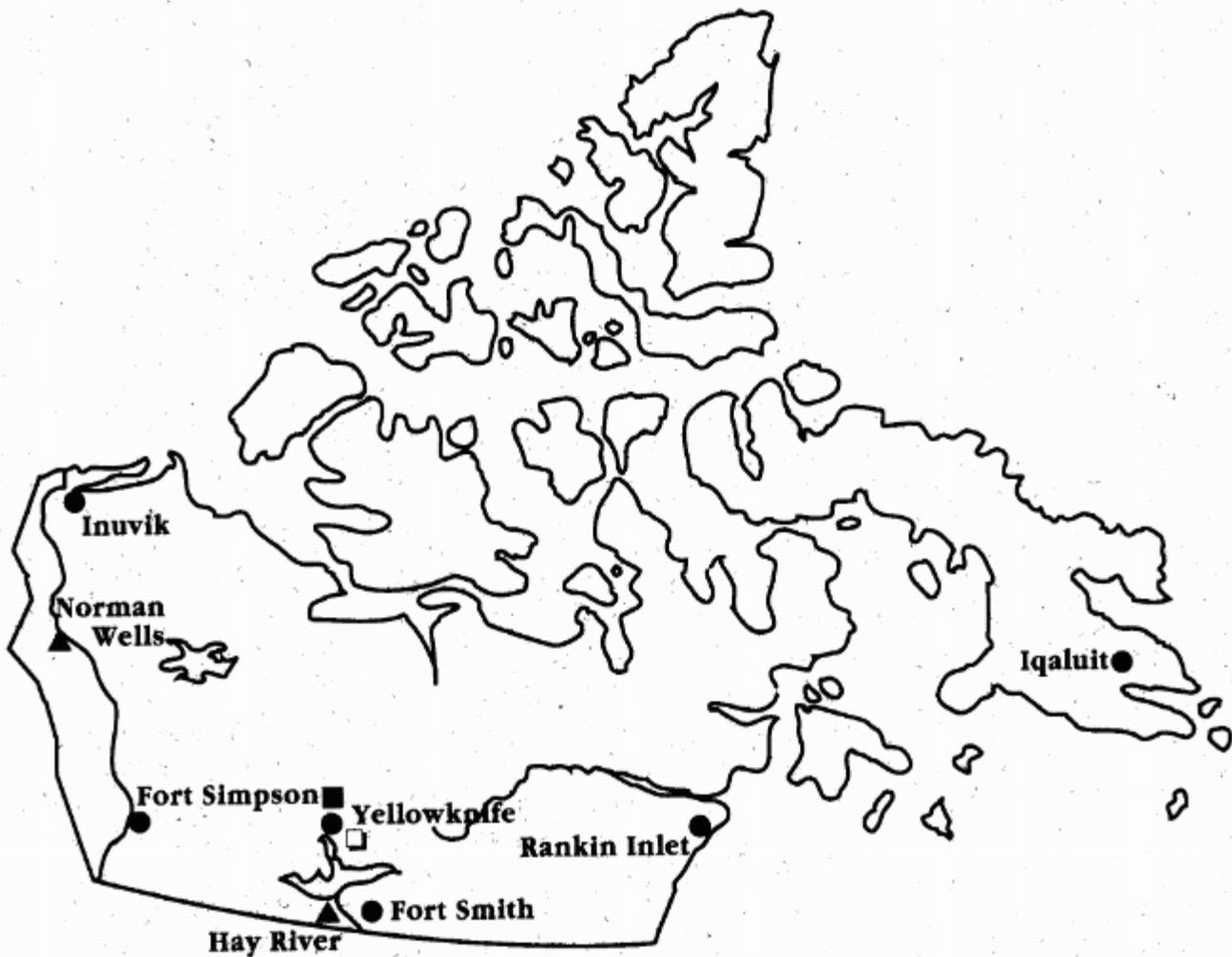
Le Fonds régional de prêts du programme du développement économique des Indiens a été vendu à la Dana Naye Adventures, une société de financement autochtone. Il s'agissait de la première vente générale d'un portefeuille de prêts à l'échelle régionale à avoir lieu au Canada.

## RÉGION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Le Programme des affaires du Nord participe au développement social, culturel, politique et économique des Territoires du Nord-Ouest. Parmi les principales activités de l'année, notons le règlement des revendications territoriales, le lancement de la Stratégie pour l'environnement arctique, l'appui donné aux collectivités autochtones participant à la création du Conseil de gestion des bisons du Nord et la confirmation de l'Entente de développement économique avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les négociations se sont poursuivies avec la Fédération Tungavik du Nunavut de l'Arctique de l'Est, conformément à l'Entente de principe signée au début de l'exercice financier. Les Gwich'in du delta du Mackenzie ont négocié de façon active une revendication régionale, suivant l'Entente finale des Dénés et des Métis qui a été paraphée en avril 1990.

Le Programme a également pris part à un certain nombre d'initiatives liées aux questions environnementales. La Stratégie pour l'environnement arctique (SEA), qui s'insère dans le Plan vert d'envergure nationale, a été lancée à Iqaluit. Les consultations



- Bureau régional (Programme des affaires du Nord)
- Bureau régional (Programme des affaires indiennes et inuit)
- Bureau de district
- ▲ Bureau de secteur

publiques portant sur la SEA sont terminées, et des plans ont été rédigés pour l'élimination des déchets, la protection des eaux et la mise sur pied de projets environnementaux à l'échelle des collectivités.

La première année du programme de surveillance de la rivière des Esclaves, lancé en réaction aux préoccupations exprimées au sujet des projets industriels situés sur le cours amont, est terminée. On a également achevé l'élaboration du Plan d'aménagement de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Le Plan d'aménagement de la région du détroit de Lancaster, préparé par la Commission de planification du Nunavut, progresse.

Des rapports ont été rédigés aux fins d'approbation ministérielle sur le maintien des refuges d'oiseaux et sur l'établissement des limites pour la réserve de gibier de Thelon.

L'évaluation environnementale fédérale est terminée au sujet d'un projet d'exploitation de l'uranium dans le district de Keewatin et d'un projet de forage au large des côtes dans la mer de Beaufort. On a rédigé des lignes directrices pour l'exploitation des placers dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère a participé aux consultations qui visent à mettre en oeuvre ces lignes directrices.

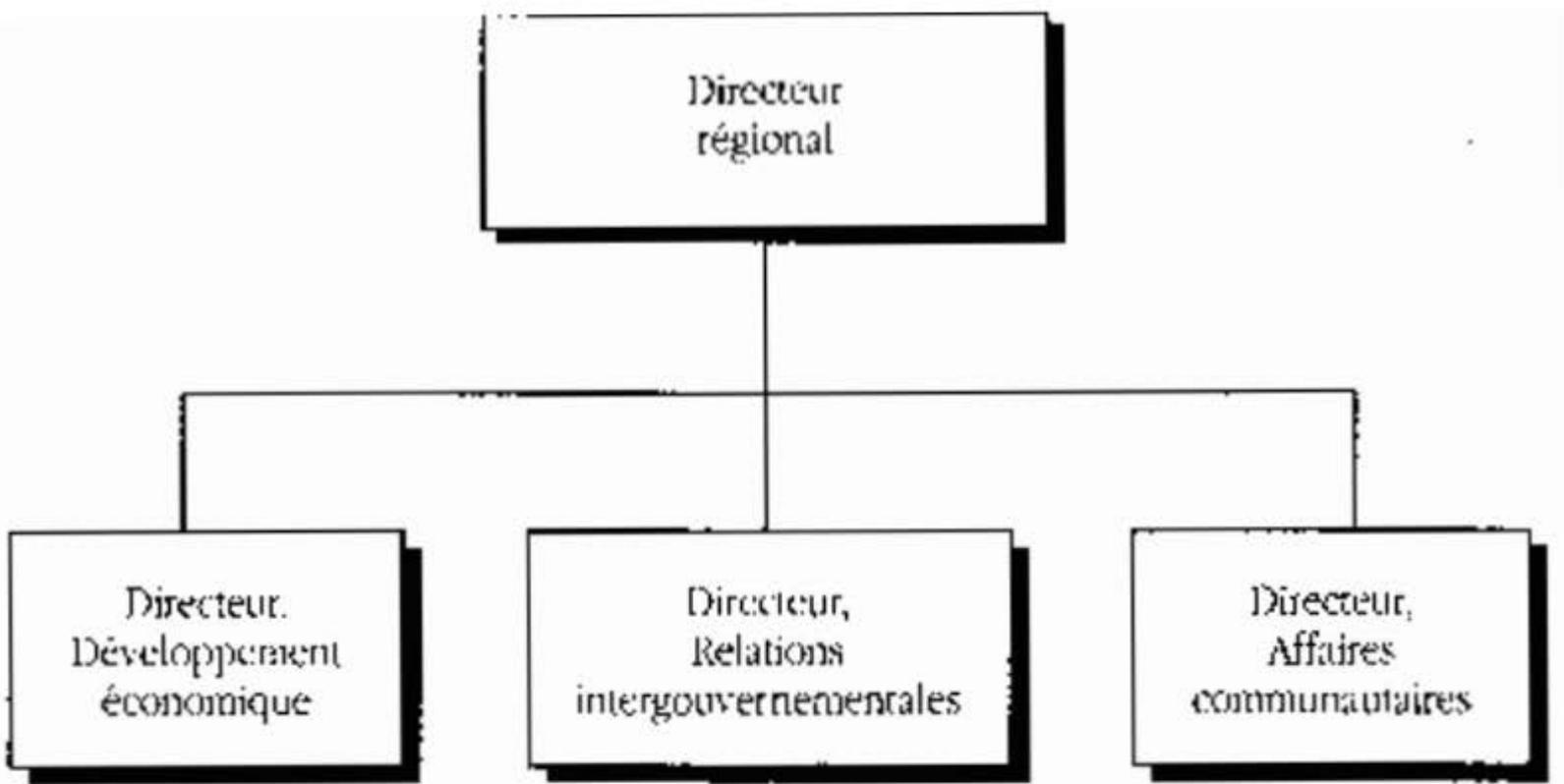
Une nouvelle Entente de développement économique, d'une durée de cinq ans a été élaborée de concert avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les habitants du Nord. Des fonds seront fournis en vertu de l'entente pour les arts et l'artisanat, les industries culturelles, les projets communautaires, la prospection minière, l'agriculture, l'exploitation de la faune et les pêches.

#### **PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT**

La Région a pris part à une vaste gamme d'activités cette année, dont les négociations concernant l'autonomie gouvernementale avec les Gwich'in, la création de deux nouvelles bandes et le traitement de l'augmentation soudaine du nombre de jeunes Indiens et Inuit demandant à être inscrits au programme d'études supérieures.

La Stratégie canadienne de développement économique des autochtones a été mise en oeuvre cette année. La responsabilité du programme d'aide au développement

#### **PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT DANS LES T. N.-O.**



économique pour les Inuit des Territoires du Nord-Ouest a été transférée du Programme des affaires du Nord au Programme des affaires indiennes et inuit. Les 33 collectivités indiennes et les 21 bandes de la Région ont participé à la stratégie.

## RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Depuis 1989, la Direction des relations intergouvernementales est la principale responsable des questions d'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle assume également les responsabilités en matière de politique et de planification ainsi que la coordination entre les organismes pour le programme. De plus, la Direction coordonne le soutien opérationnel et s'occupe des projets spéciaux.

Cette année, la Direction a administré le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, qui inclut la défense des intérêts environnementaux. Environ 6 500 attestations du statut d'Indien ont été traitées et délivrées. Par suite du rétablissement du statut d'Indien en vertu de la Loi C-31, le total des Indiens inscrits dans la Région s'élève à plus de 1 400. Des paiements en vertu de traités ont été versés dans chaque collectivité, comme chaque année.

Les négociations sont commencées avec le Conseil tribal des Gwich'in en vue d'une entente cadre relative à l'autonomie gouvernementale qui sera annexée à l'entente finale concernant leurs revendications territoriales.

## SERVICES AUX INDIENS

Cette année, près de 3 millions de dollars ont été versés en subventions au chapitre du soutien des bandes. Des étudiants ont été placés pendant l'été dans deux collectivités dénées afin d'aider les conseils de bandes à acquérir des compétences en gestion. Plus de 43 000 dollars ont été fournis pour que des représentants des bandes participent à des séminaires et à des ateliers sur des questions administratives.

Deux nouvelles bandes ont été créées par voie de décret ministériel : la bande du lac La Martre, qui faisait autrefois partie de la bande de Dogrib Rae, et la bande de Kakiska Lake, qui était autrefois au sein de la bande des Dénés de Fort Providence. Le nombre de bandes dans les Territoires du Nord-Ouest est donc maintenant de 21. Une aide financière et des services consultatifs ont été fournis aux nouvelles bandes dans le domaine du soutien gouvernemental, de la formation, de la consultation et de la planification.

Les contributions aux fins de consultations ont totalisé plus de 181 000 dollars. Une somme de 77 500 dollars a également été versée pour la planification communautaire générale.

Cette année, l'aide accordée dans le cadre du Programme préparatoire à l'entrée à l'université ou au collège (PPEUC) est passée de 222 000 dollars à 366 000 dollars. En tout, 75 Inuit et Dénés ont bénéficié d'une aide financière. Le programme est administré par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vertu d'un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral.

Le Programme des centres culturels et éducatifs a versé plus de 198 000 dollars à l'Institut culturel déné.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Les collectivités ont accueilli favorablement la première année complète de la SCDEA, qui a pour objectif de permettre aux collectivités indiennes et inuit de gérer elles-mêmes leur développement économique et de créer les emplois dont elles ont besoin.

Le Ministère s'est attaché à aider les autochtones à mettre sur pied des Organismes de développement économique communautaire et des régions. Environ 3 millions de dollars ont été fournis cette année : 2,36 millions de dollars à 7 ODEC régionales, et 737 000 dollars à 15 organismes communautaires. Le financement a servi au perfectionnement, à la dotation en personnel, à la formation et à diverses entreprises commerciales. Un autre million de dollars a été versé à l'Arctic Cooperatives Ltd., en vue de mettre sur pied un programme de formation des gestionnaires locaux, et à la N.W.T. Arts and Crafts Society, pour défrayer les services à la clientèle.

Deux projets ont été financés par l'entremise du Programme de négociation de l'accès aux ressources. Une bande dénée a reçu, 15 000 dollars pour négocier avec une société d'extraction de l'or une entente sur les retombées économiques, alors que la Great Slave Ventures a reçu 45 000 dollars pour appuyer ses négociations avec la N.W.T. Power Corporation afin d'obtenir des avantages économiques et de créer des emplois.

**ANNEXE I****DÉPENSES BUDGÉTAIRES**

...	1989 - 1990	1990 - 1991
Dépenses de fonctionnement	...	...
Affaires indiennes et inuit	257 794 813	258 332 033
Affaires du Nord	65 107 650	64 739 676
Administration	48 314 307	50 941 531
Dépenses d'immobilisation	...	...
Affaires indiennes et inuit	7 714 188	9 697 810
Affaires du Nord	19 416 296	2 548 094
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	...	...
Affaires indiennes et inuit	2 011 957 172	2 264 663 748
Affaires du Nord	41 494 165	36 137 343
Gouvernement territorial	921 073 869	964 670 137
<b>TOTAL</b>	<b>3 372 872 460</b>	<b>3 651 730 372</b>
<b>RECETTES</b>	...	...
Affaires indiennes et inuit	16 059 363	15 474 609
Affaires du Nord	37 598 536	27 931 224
Administration	47 412	238 583
<b>TOTAL</b>	<b>53 705 311</b>	<b>43 644 416</b>
<b>DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES</b>	...	...
Prêts, investissements et avances	...	...
Affaires indiennes et inuit	5 177 931	23 686 310
Affaires du Nord	(516 010)	(182 240)
<b>TOTAL</b>	<b>4 661 921</b>	<b>23 504 070</b>

## **ANNEXE II**

### **LOIS APPLIQUÉES**

Le Ministère applique, en totalité ou en partie, les lois suivantes :

- Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes
- Loi concernant le parc international Waterton-Glacier de la paix
- Loi sur l'arpentage des terres du Canada
- Loi sur l'autonomie Gouvernementale de la bande indienne sehelte
- Loi autorisant l'aliénation des biens de la CENC situés au Yukon
- Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du, Nord canadien
- Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi sur la Convention Canada-Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur la Convention Canada-Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur les Cils et les Naskapis du Québec
- Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba
- Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
- Loi fédérale sur les hydrocarbures
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi sur les Indiens
- Loi sur les Indiens (établissement de soldats)
- Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)
- Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
- Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
- Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
- Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)
- Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
- Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
- Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga
- Loi sur la réserve indienne de St. Peter
- Loi sur la réserve indienne de St-Régis
- Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique
- Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta
- Loi sur les ressources naturelles du Manitoba
- Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan
- Loi sur les terres des Indiens (règlement des différends)
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur les territoires du Nord-Ouest
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété
- Loi sur le Yukon
- Loi sur la zone de chemins de fer
- Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix

